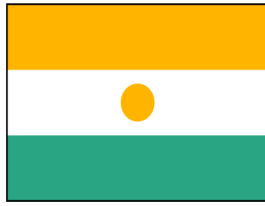


République du Niger



Fraternité – Travail – Progrès

Programme Sectoriel
de l'Éducation et de la Formation
(2014-2024)

Document de stratégie

Juin 2013

Table des matières

1. Introduction, contexte	4
2. Diagnostic	4
2.1. Education préscolaire.	5
2.2. Education de base 1 (Enseignement primaire).	5
2.3. Education de base 2 (Premier cycle du secondaire).....	6
2.4. Alphabétisation et éducation non formelle.....	7
2.5. Enseignement moyen (Second cycle du secondaire)	7
2.6. Enseignement technique et formation professionnelle.....	8
2.7. Enseignement supérieur et recherche scientifique.....	9
2.8. Gestion et pilotage du système éducatif.....	9
3. Principales orientations politiques du secteur (résumé)	10
3.1. Le PSEF dans son contexte historique, économique et démographique	10
3.1.1. Une continuité fructueuse des politiques éducatives	10
3.1.2. L'environnement actuel des politiques éducatives.....	10
3.2. Poursuite des efforts en direction de la scolarité primaire universelle	11
3.3. Elargissement de l'éducation de base	12
3.4. Evolution prévue pour les autres segments de la scolarité	12
4. Développement de l'éducation, principales stratégies	13
4.1. Education de base	13
4.1.1. Education préscolaire.....	13
4.1.2 Cycles de base 1 et 2, éducation de base élargie	15
4.2 Autres niveaux	19
4.2.1. Enseignement moyen.....	19
4.2.2. Enseignement technique et formation professionnelle	22
4.2.3. Enseignement supérieur et recherche scientifique.....	25
4.2.4. Alphabétisation et éducation non formelle	28
4.3. Gouvernance et pilotage : arrangements institutionnels pour l'exécution de la stratégie sectorielle	31
4.3.1. Exécution des financements sectoriels.	31
4.3.2. Mise en œuvre, suivi et pilotage de la stratégie.	33
4.3.3. Les instances de coordination et de pilotage du PSEF	34
4.3.4. Les mécanismes de suivi et d'évaluation du PSEF	35
4.4. Thèmes transversaux	36
4.4.1. Equité.....	36
4.4.2. Prévention des risques de catastrophes, d'urgence ou de conflits.....	40
4.4.3. Gestion des flux.....	42
5 . Modalités de mise en œuvre des principales politiques	45
5.1. Gestion des enseignants	45
5.1.1. Etat des lieux.....	45
5.1.2. La politique de recrutement et de gestion des enseignants du PSEF.....	49
5.2. Constructions scolaires	52
5.3. Renforcements des capacités	57
5.3.1. La fonction financière.....	59
5.3.2. La fonction gestion des ressources humaines.....	61
5.3.3. La fonction de supervision pédagogique	63
5.3.4. Information statistique, coordination, planification, programmation et suivi.....	64
5.3.5. Maîtrise d'ouvrage du génie civil.	64

6. Financement du PSEF	64
ANNEXE 1. INDICATEURS DE SUIVI DU PSEF	68
ANNEXE 2 CADRE LOGIQUE DU PSEF	73
ANNEXE 3 SCENARIO DE REFERENCE DU MODELE DE SIMULATION FINANCIERE .	90

1. Introduction, contexte

Pays sahélien très étendu (1 267 000 km²) et enclavé, le Niger est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Près de 60 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté¹. La consommation énergétique par habitant est la plus faible du monde. Quatre enfants sur dix sont en état de sous-nutrition chronique et la moitié seulement de la population a accès à l'eau potable.

Le pays est soumis à de fortes contraintes dues à l'aridité du climat, accentuée du reste par les changements climatiques. Il est aussi soumis à une vigueur démographique constante (le taux de fécondité s'établit à 7, 1 et la population croît au rythme annuel de 3,3 %, ce qui correspond à son doublement tous les 23 ans).

De récents soubresauts internationaux contribuent aussi à la fragilisation du pays, avec le retour de nombreux nigériens expatriés en Libye et les mouvements des populations affectées par la guerre au Mali voisin.

Le Niger s'est doté en 2012 d'un « *Programme de développement économique et social 2012-2015* » (PDES) très complet, dont le propos est de fixer les perspectives et les stratégies de développement économique et social du pays.

Le programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) présenté ici repose sur le cadrage macro-économique donné par le PDES. Il en détaille les aspects sectoriels relatifs à l'éducation et à la formation. Il tient compte des orientations de fond du PDES, aux termes duquel la politique éducative du Niger « *réaffirme les engagements pris par le Président de la République dans son programme de la renaissance du Niger de faire de l'éducation et de la formation sa priorité ainsi que celle de son gouvernement.* »²

Le PSEF porte sur un terme plus long que le PDES, la période de prévision portant jusqu'en 2024.

2. Diagnostic

Un Rapport d'Etat sur le Système Educatif National du Niger (RESEN) a été publié en 2010. Ce rapport fait ressortir les défis qui pourraient contraindre le développement du secteur dans le futur. Il s'agit principalement :

- du fort accroissement démographique qui se situe à 3,2% en moyenne par an pour la population d'âge scolaire, qui augmenterait d'environ 60% entre 2010 et 2024. Avec plus de 50 % de la population qui a moins de 15 ans, la pression des nombres sur le système éducatif sera très intense.
- du niveau élevé de rémunération des enseignants (près de 10 fois le PIB/habitant du pays). Le recrutement de volontaires rémunérés à un niveau d'environ 3,5 fois le PIB/habitant avait dans le passé permis de faire très rapidement des progrès significatifs de scolarisation. Depuis cette période, le recrutement d'enseignants contractuels est devenu la norme, mais le coût salarial de ces personnels a significativement augmenté (+ 57 %) du fait des augmentations du salaire de base et du coût supplémentaire pour l'Etat résultant de

¹ Dernière mesure connue, 2008

² PDES, 2010, p. 169

l'octroi de primes et bénéfices divers au cours du temps. Il s'y ajoute la nouvelle approche de titularisation (fonctionnarisation) des contractuels qui va prolonger l'augmentation des coûts.

2.1. Education préscolaire.

Les effectifs du préscolaire ont connu une augmentation très rapide, passant de 15 600 en 2002 à 37 200 en 2008, et 110 175 en 2012.

Cependant, le taux brut de préscolarisation reste de 6,4 % en 2012. Un quart des effectifs est dans le privé et 76% des élèves sont en milieu urbain qui ne compte pourtant que 20% de la population du Niger. Les familles modestes sont presque exclues à cause des coûts directs ou indirects à supporter aussi bien dans le public, le privé que le communautaire.

2.2. Education de base 1 (Enseignement primaire).

Le taux brut de scolarisation (TBS) a plus que doublé passant de 35% en 2001 à 79,2% en 2012, grâce au premier plan décennal (PDDE). Le taux brut d'accès est passé de 55% en 2000 à 97,9 % en 2012. Enfin, le taux d'achèvement du cycle est passé de 21% en 2001 à 55,8% en 2012, soit un gain de presque 35 points. La croissance soutenue de ce taux d'achèvement (qui est la cible de l'OMD n° 2) est très remarquable, elle est l'une des plus rapides du monde, en dépit de toutes les difficultés que le pays a affrontées et de la rareté de ses ressources. Il est aujourd'hui permis au Niger, qui était le pays le moins scolarisé du monde en 2000, d'avoir des espoirs raisonnables d'atteindre l'OMD, pour peu que cette croissance persiste.

Ces performances sont remarquables au regard du niveau de départ des indicateurs. Elles ont été obtenues grâce aux réformes mises en œuvre et à un financement soutenu de l'Etat et de ses partenaires techniques et financiers (PTF) durant ces dernières années.

Malgré ce développement, des disparités et faiblesses persistent en 2011 :

- a) le TBS des filles est de 67,3% et celui des garçons de 84,9%, les filles ne représentent que 43,8% des effectifs scolarisés;
- b) le taux d'achèvement au primaire est de 43% chez les filles et de 60% chez les garçons ;
- c) les zones rurales, qui comptent pour plus de 80% de la population totale, enregistrent un taux brut de scolarisation de 70,3% contre 80,8% pour les zones urbaines ;
- d) le tiers des enfants qui accède à l'école primaire n'en achève pas le cycle.

L'enseignement primaire souffre d'une qualité insuffisante. Les résultats aux tests PASEC et DESAS en fin du cycle de base 1 montrent que les élèves ne maîtrisent en moyenne que moins de la moitié des contenus des programmes. Les résultats de l'évaluation des acquis scolaires conduite par la Direction de l'Evaluation du MEN/A /PLN en 2011 confirment les mêmes observations : au CP, le score moyen en lecture est de 42,4 points sur 100 ; au CM2, plus de 72% d'élèves sont en dessous du seuil minimal en français.

Une direction générale du MEN/A/PLN a développé et expérimenté une stratégie pour l'apprentissage de la lecture en langue maternelle.

En ce qui concerne les enseignants, l'observation empirique montre que ceux qui sont recrutés avec le baccalauréat se révèlent plus efficaces dans leur enseignement. Compte tenu de la qualité

de l'école dans le pays, il est probable que les acquis fondamentaux des enseignants recrutés à l'issue du cycle de base 2 demanderaient à être mieux assurés.

Il reste que des améliorations seront nécessaires dans la perspective de l'enseignement primaire universel. Les effectifs scolarisés devront encore beaucoup augmenter dans le futur et intégrer les franges de population non scolarisée ou qui abandonne de façon précoce et la forte croissance de la population scolarisable.

La capacité de construction d'écoles et de salles de classe en nombre suffisant constitue une difficulté. Sur la période 2003-2010, la capacité de construction de salles de classes en dure a été de 750 classes en moyenne par an. L'option « classes sous pailotes » a permis de compenser le déficit mais présente certains inconvénients. Les matériaux pour les construire n'étant souvent disponibles qu'en décembre et la classe devant être démontée dès les premières pluies, le temps scolaire et la qualité des apprentissages des élèves s'en trouvent de facto affectés. Au primaire, 47% des classes sont en pailotte en 2012.

Par ailleurs, il n'est pas certain que le moteur de scolarisation basé presque exclusivement sur l'offre soit suffisant dans le futur. En effet, il est difficile de stabiliser les enseignants dans des zones difficiles ; et environ 30% des enfants n'étaient pas scolarisés en dépit de la présence d'une école à proximité. Il s'agit en général d'enfants issus de familles économiquement vulnérables ou vivant en situation de handicap. En conséquence, l'offre devra être jumelée à des actions du côté de la demande tant pour améliorer la rétention que pour assurer l'inclusion des populations et des groupes vulnérables (enfants -surtout filles- de familles pauvres résidant dans des milieux ruraux isolés, populations nomades, jeunes souffrant de handicap, ...).

2.3. Education de base 2 (Premier cycle du secondaire).

Le TBS a augmenté de 11% en 2000 à 19% en 2010, mais le taux d'achèvement n'a progressé que très légèrement durant la même période passant de 7% à 9%. Cette faible progression est consécutive au taux de redoublement important de 19% et à la faible rétention de 34% en 2010. L'éloignement des collèges des lieux d'habitation des élèves entraîne aussi des abandons à cause des longues distances à parcourir.

Les ressources pour l'éducation de base 2 ne sont pas optimisées : (a) le coût unitaire élève est environ 60 % plus élevé que la moyenne régionale; (b) la structure de ce coût unitaire est mal orientée vers la qualité des services éducatifs en raison d'un nombre très élevé de personnels d'appui (non enseignants, 36 % du coût) et d'autre part de dépenses pédagogiques insuffisantes (11 % du coût).

La qualité de l'éducation au cycle de base 2 n'est pas satisfaisante. L'évaluation conduite par le projet «*Amélioration de l'enseignement des mathématiques et sciences au Niger, au secondaire*», SMASSE-Niger, 2010 a révélé que 86 % des élèves n'obtiennent pas la référence moyenne au test de mathématiques et de sciences. En Français aucun élève n'a atteint le seuil de maîtrise souhaité (75 items sur 100) et seuls 1,4% d'élèves ont atteint le score de 50 sur 100.

La situation actuelle de l'éducation de Base 2 est une préoccupation pour le futur dans la mesure où ce niveau d'éducation est en première ligne de la nouvelle politique de continuité éducative et qu'il devra recevoir un nombre grandissant d'élèves achevant l'éducation de Base 1.

En outre, l'évolution future des effectifs du cycle de Base 2 va nécessairement concerner de façon principale les milieux ruraux. 90 % des jeunes en âge d'être au cycle de Base 2 et qui n'y sont pas

sont des ruraux. Aujourd'hui, les établissements ruraux n'accueillent qu'une proportion très limitée des élèves scolarisés en Base 2, mais ils les accueillent à des coûts élevés et avec une organisation peu efficiente. Ces établissements ruraux sont de petite taille mais malheureusement, on y applique les formules d'organisation prévalant dans les grands établissements urbains. En conséquence, ces établissements montrent de faibles taux d'utilisation des enseignants.

2.4. Alphabétisation et éducation non formelle

Le Niger est l'un des pays ayant un taux d'analphabétisme le plus élevé de la sous-région (plus de 70 % de la population âgée de 15 ans et plus). Sur la période 2003-2009 pour une programmation de 611 850 adultes, 374 740 se sont inscrits dans les centres d'alphabétisation, soit un taux de réalisation de 61,2 %. Les femmes, pour un effectif de 248 879, représentent 66,4 % des inscrits. Depuis 2008, le MEN a néanmoins commencé à prendre en charge une partie des enfants d'âges compris entre 9 et 14 ans, non scolarisés ou déscolarisés précocement. Leur nombre est estimé à plus de 2,156 864 jeunes déscolarisés. Parmi eux, 27159 ont intégré un programme d'éducation non formelle (classes passerelles et écoles de seconde chance). Une proportion d'entre eux rejoint le cycle de Base 1 au terme d'un test de niveau.

Le taux d'abandon au cours de l'alphabétisation est une préoccupation et se situe à 43 %. Les résultats en termes de réussite aux campagnes d'alphabétisation sont aussi très insuffisants. Seulement 51 % des adultes inscrits dans les centres d'alphabétisation sont déclarés admis au terme de la campagne d'alphabétisation. L'expérience de la modalité du faire-faire est appropriée mais il convient de renforcer d'une part le cadre de concertation et d'autre part la capacité des acteurs chargés de sa mise en œuvre.

Les contraintes de développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle découlent de l'absence :

- a) de certifications des apprentissages ;
- b) de stratégie de développement d'un environnement lettré en vue de la pérennisation des acquis de l'alphabétisation ;
- c) d'un cadre de concertation pour un meilleur pilotage du système, notamment la maîtrise des effectifs inscrits, la détermination des contenus des programmes et des zones d'implantation des centres ;
- d) de financement suffisant sur ressources domestiques : le secteur est financé à 98% par les partenaires techniques et financiers.

2.5. Enseignement moyen (Second cycle du secondaire)

La couverture éducative a progressé très lentement passant de 17000 élèves en 2001 à 33000 en 2010. Les écoles privées jouent un rôle crucial et accueillent 38% des effectifs de l'enseignement moyen. Le taux brut de scolarisation est d'environ 4% comparativement à une moyenne de 14% dans la sous-région. Le taux d'achèvement de ce cycle se situe à 2,9 % en 2011.

Cette performance apparaît très faible tant dans l'absolu qu'en termes de comparaisons internationales. La situation est globalement moins problématique qu'au cycle de Base 2. La rétention est meilleure (53% en 2010) bien que clairement améliorable, mais les redoublements sont nombreux, notamment en classe terminale (22,5% en 2010). La taille moyenne des classes est acceptable (36 élèves par classe) et les dépenses de fonctionnement à un niveau meilleur qu'au niveau du cycle de Base 2 (13 % du coût unitaire élève) mais encore insuffisante. Cependant, le taux de

réussite au baccalauréat est très faible (29,11% en 2010) et le taux d'abandon élevé (37,2% en 2010).

Une proportion importante des établissements du cycle moyen est localisée dans les villes. Les disparités selon la localisation géographique et le niveau de revenu de la famille sont très intenses au niveau du cycle moyen. C'est surtout au niveau du cycle de Base 2 que ces disparités se sont sédimentées, le cycle moyen n'apportant pas beaucoup de disparités supplémentaires selon ces dimensions sociales.

Ce niveau d'éducation va aussi subir la pression venant de l'éducation de base 2 suite au nombre important d'élèves qui vont terminer le cycle primaire. Ainsi, la gestion et la régulation des flux seront déterminantes aussi bien pour le développement de l'éducation de Base 2 que de l'enseignement supérieur.

2.6. Enseignement technique et formation professionnelle

Comparé à l'enseignement secondaire général, l'enseignement professionnel et technique reste peu développé. En 2010 les activités «organisées» (hors apprentissage traditionnel) ne comptent au total que 21 000 apprenants dont 62% sont dans des écoles spécialisées sous la tutelle des divers ministères techniques ou dans des établissements privés ou des centres gérés ou financés par des ONG. Le nombre de personnes formées ne comble pour autant pas le déficit constaté au niveau du dispositif public de formation. De manière générale, l'offre de formation est mal répartie selon le genre et les régions au bénéfice de Niamey. Dans le non formel, les Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC), structures de formation à la base de niveau 1 dédiées aux déscolarisés et non scolarisés, et aux populations rurales, ne sont que 26 en 2011.

Les sortants de l'ETFP ne répondent pas souvent au besoin du marché de l'emploi d'où le chômage des formés à des coûts supérieurs à ceux des sortants de l'enseignement général que certaines entreprises recrutent de préférence avec un ajustement de formation pratique.

Cette question est peu présente dans le fonctionnement des établissements (publics et privés) qui d'une certaine façon se contentent de former sans se préoccuper véritablement des attentes du marché du travail.

Une proportion assez grande des formations cible le secteur de l'emploi moderne. Les formations pour le secteur informel, agricole et non agricole, sont très limitées alors que ce secteur est prédominant dans l'économie nigérienne (plus de 90 % des emplois au sein de la population active mais avec une productivité du travail faible et qui demande à être améliorée).

La formation (technique et pédagogique) des formateurs est lacunaire pour les enseignants de ces matières. Ceci est lié en partie à l'absence d'une stratégie de formation de professionnels et à l'inexistence d'une structure nationale de formation des formateurs et des encadreurs de l'EFPT.

L'insuffisance et/ou l'obsolescence des équipements ne permet pas de rendre suffisamment pratiques et professionnelles les formations proposées, notamment dans le secteur industriel. Le coût élevé des matières d'œuvre les rend peu disponibles et insuffisantes dans les établissements. Ceci explique en partie le foisonnement des filières tertiaires dans le privé qui ne requièrent pas de gros investissements mais sans beaucoup d'adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

Le pilotage et la gestion de l'ETFP sont contraints par deux facteurs importants :

- a) la rigidité à la fois de l'ancrage institutionnel, des programmes et des filières de formation et la multiplicité des tutelles des établissements sans mécanisme approprié et efficace de coordination de l'EFPT;
- b) la faible autonomie des centres publics qui limite leurs possibilités de développer des initiatives tant en matière de fonctionnement des activités de formation que d'insertion des formés.

2.7. Enseignement supérieur et recherche scientifique

La couverture de l'enseignement supérieur au Niger (135 étudiants pour 100 000 habitants en 2010) est l'une des plus faibles parmi les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne. En effet, la moyenne régionale de cette statistique est estimée à 600. On note aussi que ces difficultés dans le public ont favorisé le développement d'une offre privée, qui compte pour environ 33 % des effectifs scolarisés dans l'enseignement supérieur. Les filles comptent pour seulement 25 % des effectifs de l'université Abdou Moumouni. Cependant, cette disparité s'est constituée tout au long de la scolarité antérieure des filles jusqu'au baccalauréat.

La distribution des effectifs entre types d'études et disciplines d'enseignement est très déséquilibrée. Près des deux tiers des effectifs de l'Université Abdou Moumouni sont inscrits dans une filière littéraire, juridique ou économique, alors que les étudiants dans les disciplines scientifiques ne comptent que pour 13 % des effectifs. Les formations à finalité professionnelle sont peu développées. On estime que parmi les formés du supérieur âgés de 25 à 34 ans, environ 15 % sont sans emploi.

La politique globale et la coordination de la recherche scientifique sont insuffisantes. A l'université les enseignants sont tous des enseignants-chercheurs (par statut) mais il semble que la composante recherche soit en moyenne faible, notamment en raison de l'insuffisance des incitations (de crédits de recherche, éventuellement contractuels) et d'équipements appropriés.

2.8. Gestion et pilotage du système éducatif

Le secteur éducatif a toujours reçu une priorité substantielle au sein des dépenses courantes hors dette de l'Etat; cette part évolue globalement entre 25 et 30 % depuis une dizaine d'années. La mobilisation de ressources publiques pour l'éducation représente 4,4 % du PIB en 2010.

Sur cette base plutôt favorable du financement public pour le secteur, le pays a fait aussi des arbitrages budgétaires très clairs en faveur du niveau primaire (cycle de Base 1). En effet, le cycle de Base 1 obtient 57,8 % des dépenses courantes du secteur dans son ensemble. A cela, il faut ajouter la contribution des communautés à travers les CGDES dans le financement de l'éducation au Niger. A titre d'exemple, les communautés ont réussi à mobiliser au niveau du primaire environ 2% des dépenses totales.

Les principales faiblesses dans la gestion du système éducatif sont les suivantes :

- a) des difficultés croissantes dans la gestion des personnels et en particulier dans les affectations aux écoles;
- b) une régulation insuffisante dans la gestion pédagogique tant au niveau des pratiques enseignantes que des résultats obtenus chez les élèves ;

- c) des insuffisances dans les fonctions de planification, programmation, de passation des marchés, de gestion et de rapportage.

3. Principales orientations politiques du secteur (résumé)

3.1. Le PSEF dans son contexte historique, économique et démographique

Le PSEF est le premier document de planification à long terme de l'éducation dans son ensemble dont se dote le Niger. Il fait suite au PDDE, adopté en 2001 et dont l'objet portait seulement sur l'enseignement de base 1 (préscolaire, primaire, alphabétisation des adultes et éducation non formelle).

3.1.1. Une continuité fructueuse des politiques éducatives

De 2002 à 2012, le PDDE a permis au Niger d'enregistrer des progrès marquants :

	2002	2012
Taux brut d'accès	50 %	97,9 %
Taux brut de scolarisation	42%	79,2 %
Taux d'achèvement primaire	26 %	55,8 %

L'ampleur, la rapidité et la continuité de cette croissance font du Niger l'un des pays les plus performants d'Afrique pour l'expansion des scolarités primaires. Ceci est d'autant plus remarquable que :

- la couverture scolaire est entièrement le fait d'enseignants rémunérés par l'Etat, à l'exception d'un secteur privé très limité (4 % des effectifs) et sans aucun maître à la charge des communautés ;
- la rétention ne s'est pas dégradée à mesure que l'accès s'améliorait ;
- la pression démographique (croissance annuelle de 3,3 %) est restée l'une des plus élevée du continent ;
- la population reste dispersée, 20 % des habitants seulement résidant en milieu urbain, ce qui rend difficile la fourniture des services ;
- le pays a traversé pendant la décennie de nombreuses crises économiques, alimentaires et politiques.

Le gouvernement a constamment accordé une priorité budgétaire convenable à l'éducation (de 25 à 30 % selon les années, exceptionnellement un peu moins en situation de crise). De son côté, le Ministère de l'Education a donné une priorité non équivoque à l'enseignement primaire (62,7 % des dépenses du secteur) et a mené une politique volontariste de quasi éradication du redoublement, qui a permis d'employer utilement l'entièreté de la dotation budgétaire au profit du développement des scolarités.

3.1.2. L'environnement actuel des politiques éducatives

En comparaison avec le début de la décennie 2000, l'environnement des politiques éducatives présente quelques différences.

Le cadre macro-économique est désormais plus favorable. En effet, la croissance économique est maintenant sensiblement supérieure à l'accroissement de la population (6 % vs 3,3 %) et la pres-

sion fiscale est devenue plus conséquente (rejoignant progressivement les normes de l'UEMOA) et continue d'augmenter. Il en résulte de meilleures perspectives de financement public pour le secteur.

En revanche, rien ne permet d'entrevoir un allègement de la pression démographique.

Les marges d'efficience dans la gestion sont désormais dans l'allocation et dans l'emploi des enseignants, dont on sait qu'ils ne sont pas optimaux. L'amélioration de cette gestion sera plus difficile que n'a été la réduction du redoublement dans la période précédente.

3.2. Poursuite des efforts en direction de la scolarité primaire universelle

Les capacités d'accueil restent au centre de la politique. Elles augmenteront au rythme des constructions d'écoles et des recrutements de maîtres.

Le gouvernement étendra les capacités de construction par le recours à plusieurs procédés parallèles de maîtrise d'ouvrage (assumée par les DREN, déléguée en agence spécialisée et à des ONG, déléguée aux communes).

Les recrutements d'enseignants continueront au rythme d'environ 2 500 par an en début de période et près de 4 000 en fin de période. Ces recrutements se feront sous le statut de contractuel et s'adresseront à des jeunes diplômés des écoles normales d'instituteurs. Une partie des enseignants contractuels accèdera au statut plus confortable de fonctionnaire sur la base de critères objectifs et en fonction des disponibilités budgétaires.

Le gouvernement modifie ses procédés de recrutement et de paiement des contractuels de façon à assurer leur meilleure répartition dans les écoles. Il va également redéployer les enseignants aujourd'hui sous-employés de façon à réduire les disparités territoriales tout en réalisant des gains d'efficience par un meilleur emploi des agents. L'amélioration des primes de zone difficile contribuera aussi à lutter contre ces disparités.

Des mesures de soutien à la demande (cantines, bourses, projets locaux) au profit des filles et des populations les plus réticentes à l'égard de l'école complèteront les mesures d'extension de l'offre.

Le redressement de la qualité de l'éducation est un objectif assorti d'un degré élevé de priorité. Le gouvernement a opté pour l'introduction et la généralisation progressive du bilinguisme. Chaque enfant sera scolarisé dans sa langue maternelle pendant les premières années de son parcours. La langue française, langue officielle, sera enseignée à l'oral d'abord comme matière avant de devenir progressivement langue d'enseignement, les langues nationales devenant à leur tour matières. Il est visé ainsi une amélioration des apprentissages comme partout ailleurs. De plus, des mesures d'intrants (manuels, matériels, formations) y contribueront, mais l'innovation principale du PSEF est de prévoir des interventions de la supervision pédagogique ciblées en direction des zones ou des écoles qui montrent les résultats les plus décevants. Dans ces situations, des cahiers des charges sur objectifs encadreront le travail de supervision, tandis qu'un système rapproché de rapportage permettra de suivre les progrès et les difficultés.

3.3. Elargissement de l'éducation de base

Le gouvernement s'engage dans la promotion de l'accès d'un nombre accru d'enfants au cycle de base 2. Les prévisions du modèle montrent qu'il sera possible de multiplier par 3,5 environ les capacités d'accueil de ce cycle d'ici 2024 tout en maintenant la priorité au développement du primaire. Cependant, cette expansion ira de pair avec le maintien d'une régulation à l'entrée du cycle de base 2.

Pendant ce temps, le gouvernement recherchera les moyens de faire évoluer le modèle du collège de façon à l'adapter aux contraintes nées de son expansion. La polyvalence des enseignants et l'adaptation du curriculum sont des pistes aujourd'hui connues. Elles seront étudiées et déclinées en mesures concrètes, tandis que la réflexion pourra en faire apparaître d'autres.

3.4. Evolution prévue pour les autres segments de la scolarité

L'accueil des jeunes enfants dans des structures préscolaires est appelé à se développer. Le gouvernement appuiera les formes d'accueil communautaires, de façon à en faire profiter les jeunes ruraux, aujourd'hui désavantagés.

En alphabétisation et éducation non formelle, le gouvernement entend accroître sa participation financière aux activités et s'inscrire dans un rôle principalement régulateur. Il développera son offre à destination des jeunes déscolarisés à travers les classes passerelles et les centres d'éducation alternative, dont les modèles ont été expérimentés.

L'enseignement moyen (lycée) connaîtra une expansion modérée, le secteur privé étant appelé à maintenir sa place importante dans l'offre (environ 40 %). La rationalisation de l'emploi des enseignants (redéploiement des agents occupant des emplois administratifs peu utiles, optimisation des services hebdomadaires) permettra que l'accroissement de l'offre ne se traduise qu'en partie en besoins nouveaux de financement. La rénovation du curriculum, la systématisation des formations des enseignants au moment de leur recrutement et la promotion des enseignements scientifiques au moyen d'équipements dédiés favoriseront la qualité de ce cycle. Des mesures de soutien (bourses) appuieront la participation des filles à ce cycle, très faible encore au regard de celle des garçons.

L'enseignement technique et la formation professionnelle sont appelés à jouer à terme un rôle important dans la promotion et la qualification des jeunes nigériens. La structuration du secteur autour d'outils fondamentaux (partenariats, fonds de formation, cadre des qualifications et certifications) est un préalable au développement quantitatif de l'offre. Le gouvernement entend mettre un accent sur les formations en alternance et les formes rénovées de l'apprentissage traditionnel, en direction du secteur informel de l'économie, encore prédominant.

L'enseignement supérieur est encore très peu fréquenté au Niger, son développement est loin de constituer une menace pour l'équilibre des financements du secteur. Le gouvernement accompagnera une croissance modérée des effectifs par le développement de l'autonomie des institutions universitaires et de la réforme LMD, la création de formations courtes en instituts à vocation professionnelle et par le soutien aux initiatives privées.

4. Développement de l'éducation, principales stratégies

4.1. Education de base

4.1.1. Education préscolaire

Une extension progressive orientée vers le milieu rural et portée par les structures d'accueil communautaires

Partant d'une couverture nationale faible et très orientée vers le milieu urbain en 2010, le gouvernement ambitionne de tripler les effectifs et la couverture préscolaire à l'horizon 2024, avec environ 245 000 jeunes enfants accueillis, soit un taux brut de préscolarisation de 15%. Cette extension va s'opérer surtout en faveur des zones rurales, où les structures communautaires vont progressivement prendre en charge ces nouveaux flux. Ainsi, en 2024, 60% des jeunes enfants préscolarisés seront accueillis dans une structure communautaire.

La réalisation de ces objectifs est rendue possible, notamment, par la réduction de la durée du cycle préscolaire de 3 à 2 ans, en supprimant l'année de la petite section, dès la rentrée 2013 ; les enfants de 3 ans pourront éventuellement être accueillis en garderie. Cette réforme va permettre de prendre en charge davantage d'enfants sur la base d'un volume de ressources donné, sans que les effets positifs du préscolaire sur le primaire, largement documentés, n'en soient affectés.

Pour assurer l'extension de l'accueil préscolaire par les structures communautaires, tout en garantissant la qualité des services offerts, les autorités prendront plusieurs mesures :

- L'attribution d'une subvention mensuelle de 20 000 FCFA aux animateurs³ du communautaire, et cela de manière pérenne sur l'ensemble du programme. Cette mesure, prévue initialement pour la rentrée 2012, devrait être effective à la rentrée 2013.
- L'attribution de kits d'hygiène, de matériels pédagogiques et ludo-éducatifs et de consommables aux structures publiques et communautaires, selon une norme standard calculée par enfant.
- Un module de formation initiale de 45 jours à destination des animateurs communautaires, encadrés par le corps d'inspection du préscolaire, sera délivré avant chaque rentrée à partir de 2013.
- La construction d'environ 70 salles de classe en moyenne par an tout au long de la mise en œuvre du PSEF au profit des structures du préscolaire public. Une attention particulière sera accordée à l'implantation de ces classes avec une priorité pour le milieu rural.

Un renforcement de la qualité de services offerts

Les programmes d'enseignement seront révisés afin de tenir compte de la suppression d'une année du cycle. Ces programmes entreront en vigueur à partir de la rentrée 2013, avec l'objectif d'une application homogène sur l'ensemble du territoire, quelle que soit la nature de la structure d'accueil.

³ Cette subvention sera versée par le biais des mairies, sur fonds transférés par le MEN. Le paiement mensuel sera débloqué sur la base d'une triple signature : inspecteur du préscolaire, directeur régional de l'éducation et président du CGDES concerné.

Par ailleurs, il est prévu (i) des activités de conception et de production locale de matériels ludo-éducatifs, avec le soutien financier du ministère et (ii) la création de centres de ressources et de bibliothèques.

Enfin, des mesures de renforcement de la formation et de l'encadrement pédagogique seront prises :

- Ouverture de la filière spécifique de formation des éducateurs du préscolaire à l'ENI de Dosso à la rentrée 2013.
- Renforcement des équipes d'inspection préscolaire afin qu'elles puissent mieux assurer leurs fonctions de formation et de supervision⁴ (le corps d'inspection préscolaire intervient sur toutes les structures : publiques, privées et communautaires). Dans une première phase, il est prévu de créer et de doter cinq nouvelles inspections.
- Création de collectifs de directeurs d'écoles préscolaires chargés de relayer les inspecteurs du préscolaire dans la formation continue et la supervision des animateurs.
- Poursuite de la formation continue organisée par les cellules d'animation pédagogique, à raison de 2 sessions annuelles de 5 jours chacune.
- Formation des animateurs communautaires et attribution d'une dotation de matériel pédagogique par enfant, telle que décrite ci-dessus.

De nouvelles dispositions gestionnaires et institutionnelles

La définition et la mise en place des nouvelles dispositions institutionnelles et gestionnaires constitueront des mesures importantes dès le début du programme, notamment pour l'expansion de la formule communautaire en milieu rural.

Un plaidoyer renforcé en faveur de la prise en charge de la petite enfance

Pour le développement du sous-secteur, les activités suivantes seront mises en œuvre au cours du PSEF :

- Une campagne de sensibilisation à l'échelle nationale pour une meilleure visibilité, accompagnée d'un plan de communication
- L'adoption de la politique nationale de développement intégré du jeune enfant (PNDIJE)

Tableau récapitulatif

	2012	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du préscolaire	121 859	142 388	152 653	161 891	245 035
TBS	6,3%	8%	8%	9%	15%
% des effectifs accueillis dans					
✓ le public					
✓ le privé	65%	54%	51%	48%	25%
✓ les structures com-	18%	17%	17%	17%	15%
munautaires	17%	29%	32%	35%	60%

⁴ En l'absence actuelle de filière de formation spécifique, ce sont les inspecteurs qui assurent une brève formation initiale aux sortants de l'ENI formés pour le primaire et qui vont enseigner dans le préscolaire public formel. De plus, les 9 inspectrices en poste sur le territoire doivent superviser beaucoup plus de personnels que la norme administrative fixée à 300 / inspecteur.

4.1.2 Cycles de base 1 et 2, éducation de base élargie

Pour les cycles de base (1&2) dorénavant conçus dans un parcours qui les fusionnent en un parcours harmonisé sous l'appellation *d'éducation de base élargie*, la stratégie nationale se fixe la double ambition de permettre à tous les enfants d'accéder au cycle de base 1, à près de 90 % d'entre eux de l'achever (six années de scolarité complète) dans de bonnes conditions de qualité, et d'en promouvoir un nombre accru vers le cycle de base 2 de quatre années de scolarité. La rénovation progressive et profonde de ce cycle, remplaçant progressivement l'ancien collège, permettra d'en faire un prolongement naturel de l'école primaire, accessible à terme à tous les jeunes nigériens.

Le cycle de base 1.

Avec un taux brut d'accès de près de 100 % et un taux d'achèvement de la 6^{ème} année de 56%, dans un contexte de forte poussée démographique, l'école nigérienne a encore besoin, pendant longtemps, d'accroître ses capacités physiques d'accueil. Celles-ci sont aujourd'hui insuffisantes, et près de la moitié des groupes pédagogiques sont accueillis dans des classes en matériaux précaires (classes en paillote). Les effectifs scolarisés dans le cycle de base 1 vont continuer à croître au delà de l'année scolaire 2023-2024. A cet horizon, le taux de couverture (TBS) atteindra 99%.

Pour ces raisons, le premier élément de la stratégie d'atteinte de l'achèvement universel est un programme de construction de salles de classe au rythme d'un peu plus de 2000 par an pendant les trois premières années de la stratégie, plus ambitieux par la suite. Ce rythme sera atteint grâce à l'évolution des procédés d'exécution. Le Ministère aura recours à des approches éprouvées par le passé et expérimentera de nouveaux procédés. (Voir plus loin, constructions scolaires, point n°52)

Le second pilier de la stratégie consiste en la mise à disposition d'enseignants en nombre suffisant pour l'expansion du système. Ceci passe par :

- (i) le redéploiement des enseignants en surnombre dans les écoles urbaines qui permettra de réduire la moyenne des recrutements annuels au cours de la première phase du PSEF à environ 2500 enseignants contre une moyenne de 3700 enseignants par an au delà de 2016 ;
- (ii) le recours systématique à la multi gradation dans les écoles avec des effectifs réduits ;
- (iii) la mise en place d'une politique de recrutement des enseignants soutenable financièrement et transparente (voir développement dans gestion des enseignants) ;
- (iv) la mise en place de nouveaux mécanismes concertés pour l'allocation et la gestion des affectations des enseignants ;
- (v) le recrutement dans les écoles normales en fonction des besoins régionaux en enseignants.

Le redéploiement géographique des enseignants permettra de réaliser des progrès sur l'aléa de leur distribution, des mesures locales de même type seront prises aux fins d'améliorer encore cette situation.

Le troisième pilier de la stratégie d'achèvement consiste à améliorer l'équité entre les élèves, en faisant disparaître les handicaps dont souffrent ceux qui, aujourd'hui, suivent une scolarité dans des classes précaires, et ne bénéficient pas d'un temps d'apprentissage convenable et offrir une chance d'accès à ceux qui sont aujourd'hui hors du système.

Pour cela, il est prévu :

- (i) de créer des écoles rurales alternatives (ERA) dans les zones à faible densité de population (l'expérience concluante menée dans le cadre du PDDE pousse vers l'utilisation de cette option dans les zones à habitat dispersé et pour l'accueil des enfants des nomades)
- (ii) d'étudier l'adaptation de l'offre scolaire aux demandes des familles en milieu rural (modes d'organisation, horaires, date de démarrage de la rentrée, etc.) ;
- (iii) de disponibiliser à temps les enseignants pour une entrée effective dès le 1^{er} octobre de chaque année ;
- (iv) de construire les classes en dur en priorité dans les écoles qui n'en disposent pas et d'assurer une utilisation efficiente de la classe pendant les périodes de soudure (l'existence de classes en dur même en nombre insuffisant permettra à l'établissement de pouvoir faire tourner les différents groupes pédagogiques dans ces classes en attendant la disponibilité des classes en paillote) ;
- (v) limiter et mieux contrôler les retards des enseignants et leur imposer le cas échéant des cours de rattrapage. La principale mesure de lutte contre l'absentéisme des enseignants sera la mise en place de modalités de paiement rapproché de leurs salaires par la bancarisation et la téléphonie mobile ;
- (vi) d'améliorer et d'étendre le système des primes de zone difficile.

La première phase du programme permettra de faire l'évaluation de l'expérimentation portant sur les écoles coraniques rénovées et d'étudier les conditions de sa généralisation. Ces écoles peuvent constituer une alternative pour les enfants qui n'ont pas accès à l'école en raison des réticences des familles.

Des mesures de soutien à la demande scolaire complèteront les trois piliers précédemment décrits, qui portent tous sur l'amélioration de l'offre. Ces mesures qui portent sur la scolarisation des filles, des enfants à besoins spécifiques et des enfants n'ayant pas accès à l'école sont détaillées dans la partie sur l'amélioration de l'équité. Les politiques destinées à améliorer la fréquentation scolaire des filles relèvent d'une politique nationale en cours d'adoption, elles seront encadrées par une loi portant protection de la jeune fille en cours de scolarisation. Les activités de nutrition scolaire seront maintenues et améliorées dans les zones de fragilité nutritionnelle pour favoriser l'accès et le maintien des enfants à l'école.

En matière de qualité, la stratégie nationale opte pour une réorientation des pratiques de recrutement des enseignants contractuels. Tous les recrutements seront dorénavant réalisés dans le vivier des sortants des ENI. Le nombre des ENI sera augmenté et leurs capacités d'accueil seront renforcées pour leur permettre de former les enseignants nécessaires à l'expansion du cycle de base 1, elles continueront à former en majorité des instituteurs adjoints. La qualité de la formation initiale fera l'objet d'une attention particulière pour permettre aux sortants de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier. Le détail des mesures de renforcement de la formation initiale et continue des enseignants figure dans la partie stratégie pour le recrutement et la gestion des enseignants.

La rénovation des programmes d'études et des outils didactiques se poursuivra dans le cadre de ce programme. Elle comprendra une formation spécifique des maîtres à l'enseignement dans les ERA.

La disponibilité du matériel didactique et pédagogique et en particulier les manuels scolaires et les guides des maîtres dans les classes et entre les mains des enfants constituent un autre axe stratégique de la politique de qualité qui est retenue.

Les autorités inscrivent aussi à leur agenda la poursuite du développement des Normes Fondamentales de Qualité et d'Équité, (NFQE) initiées par l'UNICEF et mises en œuvre avec l'appui d'une ONG. Il s'agit d'une initiative de gestion de la qualité à l'échelle locale de l'école, cette initiative suppose le développement et le financement de projets d'école.

La question de la gestion pédagogique sera traitée dans la partie gestion.

Tableau récapitulatif.

	2010	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du cycle de base 1	1 726 452	2 162 424	2 279 043	2 400 750	3 702 714
Taux d'achèvement 6 ^{ème} année	49,3%	59,8%	62,4%	65,0%	90,0%
Ratio élève maître dans les écoles publiques	39	40	41	41	45
Nombre total d'enseignants pour les besoins du public	42 887	51 005	53 080	55 218	77 346
Recrutement annuel d'enseignants	3 000	3 437	4 840	4 935	6 333

Cycle de base 2.

Le cycle de base 2 occupe une place importante dans l'ensemble de la stratégie sectorielle du Niger. L'accès à ce cycle pour un grand nombre d'enfants après la fin du cycle 1 constitue un enjeu de taille pour le gouvernement. Traditionnellement organisé selon les modalités propres à l'enseignement secondaire, le cycle de base 2 a montré ses limites : sélectif, employant des enseignants spécialisés, il se révèle à la fois trop coûteux et inadapté aux besoins de développement du pays et à ses capacités de financement.

Ces raisons ont poussé les autorités à entreprendre une réforme complète de ce cycle scolaire, qui vise à en faire le prolongement naturel de l'école primaire, dans ses finalités, ses méthodes et son organisation.

Cette réforme dite « éducation de base élargie » nécessite une préparation minutieuse qui portera sur les contenus, les finalités et le mode d'organisation de l'école de base. La première phase de ce programme permettra la préparation du développement de cette nouvelle école.

C'est pourquoi il est envisagé au cours de cette phase de maintenir la transition entre le cycle base 1 et le base 2 à un niveau raisonnable (50%), tout en préparant les conditions nécessaires à une expansion forte de ce niveau dans les phases ultérieures de ce programme. Cette expansion sera basée sur une gestion des flux et une orientation des élèves vers la poursuite des études dans le parcours de l'éducation de base élargie ou vers l'enseignement professionnel et technique ou vers les institutions de formations en sport et animation culturelle.

En termes quantitatifs, la transition entre le cycle base 1 et le cycle base 2 procède d'une politique de prudence (taux de transition de 50% sur la période), au travers d'un instrument, le CFEPD (Certificat de fin d'études du premier degré)⁵, dont tous les paramètres sont maîtrisés par l'administration (Cf partie sur la gestion des flux)⁶. Ce taux de transition qui semble modeste va

⁵ Cet examen s'appelle le CFEEFA pour les écoles franco-arabes.

⁶ Cet examen sera réformé en 2014 pour le rendre plus efficace

entraîner, si les objectifs pour le base 1, en termes d'accès et d'achèvement, sont au rendez vous, une multiplication par 3,5 du nombre d'enfants scolarisés dans ce niveau.

L'organisation de l'accueil de ce nombre croissant d'enfants tient compte des contraintes de financement du pays et repose sur les principes suivants :

- (i) éviter les situations de sous-service des enseignants, chaque enseignant effectuera sa charge horaire statutaire (21 h hebdomadaires au lieu de la moyenne de 15h constatée actuellement). Pour y parvenir, un redéploiement des enseignants va être effectué de manière concertée avec les syndicats. Pour ce qui est des enseignants qui ne peuvent pas effectuer la totalité de leur charge horaire dans l'établissement de leur affectation du fait de l'insuffisance des divisions pédagogiques, l'administration cherchera à affecter ces enseignants sur deux établissements peu distants, de façon à bénéficier de la totalité de leur service horaire ;
- (ii) réduire le personnel non enseignant dans les établissements pour dégager plus de ressources pour les nouveaux recrutements et pour les dépenses de qualité. La masse salariale des non enseignants représente aujourd'hui près de 18% de la masse salariale globale dans ce cycle, ce pourcentage sera limité à 10% à l'horizon de la programmation ;
- (iii) réduire le personnel d'appui administratif dans les établissements pour les mêmes raisons. L'objectif est de faire baisser à 10% de la masse salariale globale de ce cycle les salaires de cette catégorie de personnel (17% actuellement) ;
- (iv) privilégier le recrutement des professeurs DAP-CEG qui sont plus adaptés aux besoins de ce cycle.

De façon à marquer clairement la continuité entre le base 1 et le base 2, les nouvelles constructions viendront, dans tous les cas possibles, en extension des installations des écoles primaires, sur le même site et non sur des sites séparés. Les recrutements d'enseignants et les constructions seront relativement modérés au cours de la première phase du programme du fait de la pression forte et de la priorité accordée au cycle de base 1 (environ 300 salles de classes par an et près de 1000 salles pour les phases suivantes).

Sur le plan pédagogique, des travaux seront menés de façon à réviser les anciens programmes des collèges. Les programmes révisés tiendront compte de ceci que :

- (i) la finalité du nouveau cycle n'est plus exclusivement la préparation de l'entrée au lycée, mais inclut des objectifs d'insertion sociale et d'accès à des formations courtes ;
- (ii) les enseignants sont plus largement polyvalents que dans les anciens collèges ;
- (iii) les exigences académiques d'entrée dans le cycle sont désormais moins rigoureuses

Enfin des travaux seront entrepris afin de réformer l'examen terminal du cycle (le BEPC) pour l'adapter aux nouveaux besoins, à savoir la certification de l'école de base élargie et l'orientation des enfants vers le moyen ou l'ETFP.

La question de la rétention et la réduction des redoublements des enfants en classe de 6ème feront l'objet d'une attention particulière tout au long de la mise en œuvre de ce programme.

Pour ce qui est de la qualité, la mise en place et l'équipement des bibliothèques ainsi que la disponibilité du matériel didactiques, de manuels et guides constitueront des priorités pour les années à venir.

Tableau récapitulatif :

	2010	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du cycle de base 2	253 643	413 380	424 211	433 574	872 040
Taux de transition cycle 1 - cycle 2	65%	55%	53%	50%	50%
Taux de rétention au cycle de base 2	35%	42%	43%	45%	75%
Taux de redoublement cycle 2	19,8 %	15 %	14 %	13 %	7 %

4.2 Autres niveaux

4.2.1. Enseignement moyen

- Une expansion modérée et maîtrisée du cycle moyen

Pour l'année scolaire 2009-2010, le cycle moyen général comptait environ 33 000 élèves, soit un TBS de 4%. L'objectif à l'horizon 2024 est de scolariser presque 75 000 jeunes au lycée (52 000 en 2016), ce qui équivaut à une augmentation limitée du TBS sur la période de projection (anticipé à 6% en 2024). Il est prévu que le secteur privé conserve un rôle de premier plan dans ce secteur, avec le maintien de la scolarisation de 40% d'élèves.

Cette expansion modérée s'inscrit dans le contexte (i) d'un effort important porté par les autorités sur le cycle d'éducation de base élargie, appelé à absorber un flux important d'élèves tout en devenant un cycle unifié et terminal pour une majorité de jeunes nigériens, (ii) du développement concomitant et de la consolidation de filières de formation techniques et professionnelles destinées à accueillir les sortants du cycle d'éducation de base élargie et (iii) d'un pilotage des effectifs du cycle moyen en fonction des perspectives de développement du niveau supérieur.

La régulation vers le cycle moyen va continuer de s'effectuer sur la base de l'examen du BEPC. Ainsi, le taux de transition effectif entre les cycles d'éducation de base élargie et moyen général s'établira en 2024 autour de 40% contre 48% actuellement. Ce taux correspond à une régulation maîtrisée face à l'augmentation des effectifs dans le cycle d'éducation de base élargie.

Les conséquences en matière d'infrastructures scolaires seront en conséquence limitées. En effet, une moyenne de 50 salles de classe supplémentaires sera nécessaire par an d'ici à 2024 dans le secteur public, sachant par ailleurs que le cycle moyen n'est pas confronté au problème des classes paillotes existant dans les niveaux inférieurs. Il est prévu dans un premier temps de consolider le réseau d'établissements dans les chefs-lieux de département⁷ avant d'envisager une éventuelle extension au niveau de certaines communes, suivant une analyse attentive de la carte scolaire. De fait, les coûts de création d'un établissement secondaire suivant l'organisation éducative actuelle (professeurs mono-disciplinaires), combinés à un vivier d'élèves potentiellement faible, restreignent fortement l'implantation de « lycées de proximité ».

⁷ Actuellement, il y a au moins un établissement public du secondaire (collège-lycée ou lycée) dans les 36 départements que comptait le Niger en 2011 (excepté Tchintabaraden et Abalak qui n'ont ni lycée ni CES). Depuis la création de 28 nouveaux départements, tous ne comptent pas d'établissements secondaires.

La réflexion sur l'accès et le maintien au cycle moyen sera particulièrement développée envers les jeunes issus de milieux défavorisés et les filles :

- pour les jeunes issus de milieux défavorisés, il est nécessaire de réviser et de renforcer le système d'allocations (bourses) déjà en place, afin d'améliorer leur niveau de rétention ;
- pour les jeunes filles, il est envisagé de mettre en place, au sein du MEMSRS, une cellule de réflexion et de proposition afin de les encourager à la poursuite d'études secondaires. En effet, l'analyse des scolarisations a montré que les fortes disparités constatées au cycle moyen (géographiques et selon le niveau de revenus de la famille) se créent au cours de l'enseignement de base. Par contre les inégalités de genre suivent un développement différent avec une rupture nette au moment de l'accès au lycée⁸, c'est sur cet aspect que portera la réflexion de cette cellule.

- Un accent particulier sur l'amélioration de la qualité

Une adaptation du système de formation des enseignants

Au démarrage du programme, les enseignants du secondaire sont aux deux tiers des contractuels ayant été recrutés sur titre universitaire (minimum licence) et affectés en classe sans aucune formation. Par ailleurs, le vivier annuel de candidats à la formation au CAPES à l'ENS est extrêmement réduit⁹.

Afin de remédier à cette situation et de permettre un recrutement important de diplômés de l'ENS (qui devraient constituer la moitié, puis la quasi-totalité du corps enseignant du secondaire dès 2016), le gouvernement envisage de prolonger ou d'introduire les mesures suivantes :

- Délivrance d'une formation courte aux nouveaux recrutés contractuels : à la rentrée 2012, ces nouveaux enseignants ont bénéficié de 21 jours de formation avant leur affectation en classe. Il est prévu que l'organisation de cette session devienne routinière avant chaque rentrée.
- Formation continue en direction des professeurs de sciences¹⁰ : depuis 2006, le projet SMASSE-Niger¹¹ dispense des modules courts (7 jours articulés autour de la pédagogie, des pratiques de classe et des contenus disciplinaires), au rythme annuel moyen de 2 modules par professeur. Depuis la déconnection institutionnelle du collège du MEMSRS en 2011, ces modules concernent annuellement environ 650 enseignants du cycle moyen.
- Elaboration de mesures d'orientation incitatives en faveur des disciplines scientifiques et techniques au cycle moyen afin d'élargir la base du vivier de professeurs dans ces disciplines. Une politique de bourses ciblées pourrait constituer un des leviers de cette politique.
- Restructuration de l'ENS : elle concerne trois axes essentiels : (i) le renforcement des capacités d'accueil de l'ENS et de formation des formateurs, (ii) la préparation du dispositif de basculement de l'ENS vers le système LMD et (iii) la nécessité d'élargir le vivier de professeurs : l'ouverture d'un recrutement direct après le baccalauréat pourrait être une innovation envisagée.

⁸ Cf. le chapitre 6 du RESEN 2010.

⁹ La formation des enseignants du secondaire à l'ENS s'est interrompue en 1990 pour ne reprendre que récemment.

¹⁰ Mathématiques, Physique, Sciences et Vie de la Terre.

¹¹ SMASSE : Projet «amélioration de l'enseignement des mathématiques et sciences au Niger, au secondaire», accompagné par la coopération japonaise

- Création de masters professionnels de formation des enseignants du cycle moyen : une réflexion est en cours pour l'ouverture de ces filières dans les universités de Zinder, Maradi et Tahoua.

Une amélioration de l'environnement pédagogique

Le gouvernement relèvera le niveau des dépenses de fonctionnement, notamment celles à finalité pédagogique au niveau des établissements (17 unités de PIB/tête par élève en 2024 contre 15 en 2010). D'autre part, en termes d'encadrement pédagogique :

- une meilleure coordination des activités d'inspection sera assurée par la réhabilitation d'une structure de type Inspection Pédagogique Nationale au niveau national. L'objectif d'une telle structure sera d'assurer la conception de programmes d'activités et l'encadrement de leur mise en œuvre par les IPR en exercice¹². Un déploiement d'autres IPR sera étudié en fonction des besoins au niveau local (existence et implantation prévue de lycées publics et privés). Cette stratégie, accompagnée de moyens adéquats, devrait permettre aux inspecteurs du secondaire de mener à bien leur mission d'encadrement des enseignants.
- Face au manque de conseillers pédagogiques dans le cycle moyen¹³, il est envisagé de renforcer les actions de formation de ces personnels.

Enfin, la promotion du matériel didactique sera assurée par :

- la mise en place d'une politique du manuel scolaire ;
- la construction et l'équipement de laboratoires ;
- la promotion de la production de matériels contextualisés.

L'augmentation prévue des effectifs n'aura qu'un effet modéré sur le ratio élève/division pédagogique dans le secteur public (de 33 à 35 entre 2010 et 2024).

Une révision des programmes d'enseignement

Après un travail d'allègement des programmes du cycle moyen effectué en 2009, il est prévu de procéder à une révision à visée plus pédagogique, notamment dans le sens d'un renforcement des enseignements scientifiques et techniques.

L'arrimage de cette réforme avec celle de l'enseignement de base élargi est programmé.

- Une gestion des ressources humaines plus efficiente et équitable

Un rééquilibrage nécessaire entre personnels d'appui et enseignants

Une part excessive de la masse salariale (44%) du cycle moyen est consacrée aux personnels d'appui ; de plus, ces fonctions sont quasi-intégralement assurées par des enseignants qui ne sont pas formés aux différentes tâches de gestion et d'administration des systèmes éducatifs. Face à cette situation, le gouvernement envisage:

¹² 3 IPR fonctionnent depuis 2010 à Niamey (couverture de Niamey, Tillabéri, Dosso), Tahoua (couverture de Tahoua et Agadez) et Maradi (couverture de Maradi, Zinder et Diffa).

¹³ Ce qui a pour conséquence de ponctionner le faible vivier des sortants de l'ENS, voire à l'extrême de « détourner » des conseillers pédagogiques du cycle d'éducation de base élargie.

- d'identifier précisément les enseignants affectés à des fonctions d'appui (dans les établissements comme dans les structures déconcentrées) afin de redéployer les éventuels surplus dans les classes ;
- de réfléchir à la mise en place d'un système de formation en administration scolaire afin de recruter des spécialistes pour ces fonctions. Ce système pourrait se traduire en formation initiale (création d'une filière administration et gestion éducative) comme en formation continue auprès d'une partie des enseignants déjà affectés. Il existe déjà un noyau de formateurs¹⁴ qui pourrait être mobilisé à cet effet.

Une gestion plus rigoureuse des ressources

Le constat d'un aléa important dans l'affectation des personnels, et dans une moindre mesure dans la création d'établissements, entraîne à la fois inefficience dans la gestion des ressources et iniquité dans l'affectation des personnels. Cette situation appelle une application plus rigoureuse des textes et éventuellement la création et/ou la réactivation de mesures routinières de gestion visant à limiter au maximum les interventions de toute nature.

Il est connu par ailleurs que les stratégies d'évitement des affectations sont partiellement liées aux conditions particulières d'enseignement dans des zones difficiles. Au cycle moyen, une « prime de zone désertique » est attribuée aux personnels concernés. Une réflexion sera engagée au niveau du MEMSRS sur les options de révision de cette prime (montants, couverture géographique) mais également sur d'autres facteurs incitatifs.

Tableau récapitulatif

	2010	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du cycle moyen	33 134	46 857	49 628	52 415	75 215
% des effectifs scolarisés dans le privé	38,4%	38,8%	38,9%	39,1%	40%
Taux de survie	54%	61%	63%	65%	80%
Ratio élève/division pédagogique dans le public	33	34	34	34	35
Service effectif horaire hebdomadaire des enseignants	14,5	17	18	18	18
Nombre total d'enseignants pour les besoins du public	1 293	1 531	1 524	1 601	2 206
% d'enseignants contractuels	67%	18,1%	12,3%	11,0%	0%

Modèle de simulation version 27 mars 2013

4.2.2. Enseignement technique et formation professionnelle

L'enseignement technique et la formation professionnelle auront un rôle important à jouer dans la nouvelle architecture sectorielle. Leur développement est une priorité du secteur de l'éducation. Dans le futur, il devra notamment faire face à un flux d'élèves en constante augmentation venant des cycles de base 1 et base 2 et à un nombre important de jeunes qui sont hors du circuit scolaire ou qui sont en activité ou en apprentissage traditionnel dans le secteur informel.

En 2010, la demande potentielle était de 91700 jeunes. Cette demande sera de 229000 en 2016 et de plus de 504000 jeunes en 2024. Le PSEF prévoit l'accueil en formation d'environ le sixième de cet effectif. En conséquence, l'EFPT devra se réformer afin de faciliter l'accueil de cette demande

¹⁴ Entre 20 et 30 fonctionnaires des différents ministères impliqués dans l'éducation ont suivi une formation adaptée à l'université Senghor en Egypte.

potentielle et l'insertion professionnelle des sortants. Il sera nécessaire de déterminer des modalités efficaces de fonctionnement et d'ouvrir le champ d'action du sous-secteur pour des formations en relation avec les secteurs productifs et les acteurs de l'économie nigérienne. La stratégie de l'EFPT va se déployer dans les quatre directions suivantes :

Préparation du développement futur de l'EFPT

La mise en place de la stratégie de l'EFPT se fera en deux phases. Une première phase de trois années doit permettre de consolider des options relatives aux nouvelles formes d'alternance, de partenariat et d'optimisation des ressources. Une seconde phase devra permettre une montée en puissance des capacités d'accueil. Les activités pour la préparation de l'expansion de l'offre portent sur:

- l'évaluation exhaustive des différents modes de formation non formelle (formation initiale professionnalisante, apprentissage en alternance, apprentissage traditionnel modernisé). Cette évaluation portera sur: (i) l'approche « faire-faire » (évaluation comparative des interventions du FAFPCA et des ONG), (ii) les aspects de coûts et d'efficacité, (iii) les modalités d'organisation des formations, du curriculum, des méthodes pédagogiques, de l'évaluation des formés et du suivi de leur insertion professionnelle ;
- la réorganisation de la formation sur la base des résultats de l'évaluation et des expériences réussies (particulièrement sur l'apprentissage traditionnel rénové). Un voyage d'études dans les pays de la sous-région ayant réussi des expériences dans ce domaine sera organisé à l'attention d'une équipe du ministère pour lui permettre de s'imprégner des expériences réussies ;
- une étude de faisabilité sur les conditions et modes opératoires de la montée en puissance de la formation initiale professionnalisante et des apprentissages traditionnels en alternance ou modernisés ;
- l'amélioration de la pertinence des apprentissages (EFPT formel et non formel) en adéquation avec le marché de l'emploi par (i) une analyse précise des besoins de formation par filière, (ii) la réforme des profils d'entrée et de sortie des apprenants, (iii) le développement et le recours à un dispositif de validation des acquis, notamment, un répertoire des métiers et des compétences, et des référentiels de certification pour l'EFPT (Cadre national des qualifications et certifications, CNQC) ;
- la réorganisation des formations formelles (CAP, BEP, Bac) à travers la redéfinition des volumes horaires, des contenus des programmes et la systématisation des stages en entreprise ;
- le développement et la mise en œuvre d'un système de gestion plus autonome des centres et établissements d'EFPT en vue d'un meilleur partenariat public/privé ;
- le développement d'un système d'information des jeunes sur les opportunités d'insertion et de reconversion et la création de centres incubateurs de jeunes diplômés dans des établissements ;
- l'opérationnalisation de l'observatoire de l'emploi et de la formation (créé en 2012) pour permettre une connaissance détaillée du marché du travail dans sa dynamique passée et ses évolutions futures anticipées, l'identification des demandes du secteur de l'emploi et

une description chaque année de l'insertion professionnelle des sortants de l'EFPT et de l'enseignement supérieur ;

- l'élargissement effectif de la mission du Ministère en prenant en compte le volet "Reconversion et Insertion des jeunes" ;
- la mise en place d'une stratégie de communication sur l'EFPT: «EFPT parcours normal de poursuite d'études et voie de la réussite».

Diversification et ciblage des offres de formation.

Pour répondre à la fois aux différents profils des bénéficiaires potentiels de la formation et aux besoins du marché du travail, la stratégie repose sur le recours à plusieurs modes de formation et la concentration sur des filières porteuses (agriculture, irrigation, élevage, secteur industriel et services). Il est prévu :

- L'amélioration de l'offre de formation formelle de niveau CAP de trois ans pour les jeunes du niveau des classes de 5ème et 4ème ayant quitté le cycle de base 2. Ceci se fera à travers :

- (i) l'augmentation des capacités d'accueil ;
- (ii) l'introduction de formations au CAP dans les centres régionaux existants, sur la base des études de faisabilité qui seront menées ;
- (iii) une analyse précise des besoins de formation par filière.

- Le renforcement de l'offre de formation formelle conduisant au BEP (dans les Centres de Formation Professionnelle et Technique¹⁵ ou conduisant au Baccalauréat¹⁶) pour les élèves ayant obtenu le BEPC. A cet effet il est envisagé :

- (i) une étude sur les possibilités d'augmentation des capacités d'accueil des lycées et centres existants ;
- (ii) le renouvellement des équipements sur la base des curricula rénovés ;
- (iii) une évaluation de la pertinence des filières existantes et l'identification de nouvelles filières porteuses répondant mieux aux besoins du marché ;
- (iv) une étude sur la taille optimale des lycées en vue de disposer d'un modèle adapté aux besoins des différentes régions.

- Une formation initiale professionnalisante non formelle de 3 à 6 mois qui portera sur les « petits métiers » ou métiers peu qualifiés du secteur informel. Cette formation est destinée aux jeunes hors du circuit scolaire (déscolarisés ou qui n'ont jamais été à l'école). A cet effet, il est prévu :

- (i) d'élargir l'intervention du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage (FAFPCA) qui finance déjà sur ses propres ressources et sur des ressources extérieures des formations de même nature ;
- (ii) d'appuyer des ONG, ayant déjà acquis une expérience avérée dans le domaine, comme pourvoyeurs de formation ;
- (iii) de réaliser une étude de faisabilité en vue du transfert de la gestion des Centres de Formation en Développement Communautaire aux communes.

¹⁵ CFPT

¹⁶ Cette formation est organisée dans les lycées techniques professionnels

- Un apprentissage en alternance (pratique et théorie de base) sera développé pour les jeunes du secteur informel. Sur la base des résultats des évaluations prévues dans le cadre de la préparation de la 2ème phase du PSEF, l'expérience du FAFPCA sur l'apprentissage en alternance sera optimisée avec des subventions au FAFPCA et aux ONG dont les montants seront déterminés sur la base de coûts unitaires standardisés par apprenant.

Amélioration de la qualité.

L'amélioration de la qualité des formations offertes sera faite à travers:

- la mise en œuvre effective de la réforme des curricula ;
- la réforme des modes d'évaluation et de certification ;
- l'identification et la mise en place d'un dispositif de formation des formateurs de l'EFPT ;
- le renforcement de l'inspection pédagogique des établissements publics et privés à travers la restructuration/déconcentration de l'inspection pédagogique ;
- la formation systématique des conseillers pédagogiques nommés et des nouveaux inspecteurs et l'immersion technologique de ceux en activité ;
- l'amélioration et le développement des TIC dans les établissements d'EFPT avec notamment l'accès à l'Internet et les bibliothèques numériques ;
- la mise à disposition de matériel didactique et matière d'œuvre en quantité suffisante.

Amélioration de la gestion et du pilotage.

Cette stratégie cherche à créer un environnement plus efficace dans la gestion et le pilotage. A cet effet, les actions suivantes seront menées :

- renforcement du personnel par le recrutement d'enseignants et formateurs supplémentaires pour l'enseignement technique et pour la formation professionnelle ;
- développement et amélioration du cadre légal de l'apprentissage dual ;
- renforcement du contrôle dans les établissements à travers la mise en place d'outils de gestion et le renforcement de la formation du personnel de gestion ;
- mise en œuvre d'une politique de promotion des filles dans les filières agricoles et industrielles ;
- mise en place d'un cadre de concertation des structures impliquées dans l'EFPT.

Récapitulatif des effectifs selon le type de formation

	2011	2014	2015	2016	2024
Formation CAP	1 851	3 018	3 742	4 071	9 019
Formation BEP	10 564	13 760	14 919	16 061	20 969
Formation BAC	573	838	943	1 051	1 761
Formation FIP	13 842	18 145	19 771	21 499	30 695
Apprentissage rénové	277	515	620	738	1 883
Total	27 107	36 276	3 995	43 420	64 327

4.2.3. Enseignement supérieur et recherche scientifique

Les effectifs de l'enseignement supérieur au Niger sont sensiblement moins élevés que dans la plupart des pays comparables¹⁷. Cette opportunité permet aux autorités de mettre en place les

¹⁷ 135 étudiants pour 100 000 habitants au Niger contre une moyenne africaine de 530.

stratégies nécessaires au développement d'une offre de qualité adaptée aux besoins du développement économique et social du pays. C'est ainsi que l'expansion de l'offre de ce niveau ne constitue pas la première des priorités pour ce segment. A cet effet, le programme de l'enseignement supérieur est construit autour de 3 axes stratégiques :

Créer les conditions minimales d'amélioration de la pertinence de l'enseignement supérieur.

Il s'agit de former, en quantité et en qualité, le capital humain qualifié dont le pays a besoin en évitant des situations de surproduction de diplômés et l'extension du chômage. Dans cette perspective, il est prévu de commencer par la mise en place des fondamentaux suivants:

- procéder à une analyse fiable et détaillée des demandes prospectives quantitatives et qualitatives du marché du travail. L'observatoire de l'emploi et de la formation, créé au Ministère de la formation technique et professionnelle, prendra en compte également l'enseignement supérieur. Les termes de référence de l'observatoire incluront la connaissance détaillée du marché du travail dans sa dynamique passée et ses évolutions futures anticipées, l'identification des demandes du secteur de l'emploi et une description chaque année de l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur ;
- élaborer un plan de restructuration des enseignements pour organiser l'évolution vers la professionnalisation des formations dans une articulation fonctionnelle des enseignements académiques et disciplinaires et des enseignements à finalité professionnelle pour l'ensemble du champ universitaire en donnant une place importante à la dimension technologique dans les filières qui s'y prêtent ;
- préparer un programme d'autonomisation progressive des institutions d'enseignement supérieur à travers une réflexion concertée et la définition des termes initiaux de référence et la conception des contrats de performance entre les établissements et l'Etat. Le gouvernement aura pour fonction de construire un cadre contractuel pluriannuel, d'en négocier les modalités avec les établissements et de faire des évaluations ex-post, techniquement validées et transparentes sur les points identifiés dans le contrat. Il en tirera les conséquences dans le contexte du prochain contrat avec chaque établissement ;
- développer un programme et un plan d'action pour répondre aux besoins spécifiques en formation initiale du cycle de Base 2 et du moyen, particulièrement, dans les disciplines scientifiques. Le plan d'action prendra en compte la nouvelle politique des sciences, techniques et innovations (POCTINI) au Niger (validée en décembre 2012). Il sera élaboré, en concertation, avec les responsables de l'enseignement moyen afin de réduire le déséquilibre qui existe aujourd'hui entre les formations littéraires et les formations scientifiques dans l'enseignement supérieur ;
- développer un programme de recours aux technologies de l'information les différents campus universitaires afin de délivrer des services de qualité homogène en évitant des duplications coûteuses. Ce programme concernera principalement les enseignements magistraux et les tronc communs disciplinaires ;
- développer un plan de répartition des formations professionnalisées sur les différents campus (avec mutualisation) en fonction des spécificités de chaque région ;
- poursuivre la mise en œuvre de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) pour faciliter l'introduction de la professionnalisation et former des ressources humaines qualifiées ;

- mettre en place des programmes pour le recyclage du personnel enseignant et le renforcement des capacités du personnel non-enseignant de l'enseignement supérieur ;
- conduire un diagnostic global sur les facteurs qui minorent le développement de la recherche scientifique, élaborer un programme national de recherches et mettre en œuvre les organes opérationnels de la politique en Sciences Techniques et Innovations (STI) ;
- renforcer le fonds pour la recherche scientifique et l'innovation technologique (organiser, entre autres, une table ronde des PTFs) après identification des modalités de fonctionnement et règles de gouvernance de la gestion de ces ressources. Un accent particulier sera mis sur le développement d'une synergie entre les institutions de recherche et sur le soutien à la publication et à la diffusion des résultats de la recherche. La recherche appliquée sera orientée prioritairement vers la valorisation de l'agriculture, l'irrigation, l'élevage et les énergies propres. Des enquêtes sur les résultats en STI seront régulièrement conduites ;
- créer, à titre expérimental, des centres incubateurs des diplômés dans quelques campus ;
- mettre en place, à titre expérimental dans des institutions, un système de suivi de l'insertion des sortants pour assurer un meilleur pilotage de l'efficacité du système.

Maitriser l'expansion du système et diversifier l'offre.

Pour faire évoluer l'offre d'enseignement supérieur trois nouvelles universités publiques ont été créées dans le pays. Il n'est cependant pas prévu une croissance démesurée des effectifs. Les actions prévues portent sur une amélioration de l'offre via le secteur privé, le développement de l'enseignement à distance et une légère amélioration de l'offre publique classique. Pour ce faire, les activités suivantes sont prévues :

- identification et validation officielle des modalités d'intégration de l'enseignement supérieur privé dans le dispositif global de développement de l'offre à travers une proposition d'organisation institutionnelle, de régulations et de contractualisation. La réglementation de l'enseignement supérieur privé doit lui permettre d'être conforme aux standards nationaux et internationaux, particulièrement avec ceux du CAMES ;
- évaluation des résultats et l'organisation du dispositif de l'enseignement à distance dans la perspective de l'amélioration de son efficacité et de son développement soutenu (situation actuelle, nombre et caractéristiques des différents dispositifs, nombre d'étudiants, filières de formations concernées, contribution potentielle des différents campus et perspective de développement) ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de prise en compte des besoins éducatifs des étudiants en situation de handicap ;
- recrutement de personnels enseignants (enseignants chercheurs, professeurs et technologues) et du personnel administratif et technique ;
- conception d'un programme prioritaire de renforcement des infrastructures et des équipements administratifs, académiques et sociaux.

Améliorer le pilotage de l'enseignement supérieur

Les modalités de pilotage et de gestion peuvent avoir des effets négatifs ou positifs sur l'efficacité du système. Dans le contexte de réforme de l'enseignement supérieur et de la création récente de trois universités, l'amélioration du pilotage passe par :

- l'établissement d'un système de contrôle et de régulation des études à l'étranger (étudiants boursiers de l'Etat) en fonction du développement de l'offre locale ;
- la mise en place d'une carte universitaire nouvelle dans un contexte de rareté des ressources. Cette carte mettra l'accent sur le développement des instituts qui offrent des formations courtes, le développement des formations à distance, le rééquilibrage de l'offre en direction des filières scientifiques, techniques, et des filières à grande probabilité d'insertion professionnelle ;
- le développement et l'opérationnalisation d'un système d'information pour faciliter les décisions tant au niveau de l'Etat que de chacun des établissements individuels dans sa nouvelle autonomie de gestion. Ce système couvrira tous les aspects relatifs au fonctionnement des établissements dans leurs différentes composantes : l'orientation des étudiants, les flux et résultats des étudiants, les ressources (humaines et financières) mobilisées, et les résultats obtenus ;
- le développement des œuvres sociales afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en considérant notamment un ciblage au bénéfice des étudiants méritants mais à faible revenu familial, des étudiants des filières scientifiques, techniques et professionnalisées, des filles, etc.
- l'amélioration des capacités humaines, matérielles et financières des structures en charge de la recherche scientifique et technologique.

Evolution des effectifs étudiants.

	2010	2014	2015	2016	2024
Public (MEMSRS)	12 005	18 218	19 233	20 192	22 500
Autres Publics	2 870	4 565	5 503	5 991	9 000
Privé	4 909	8 991	9 939	10 924	17 500
Enseignement à Distance	66	263	325	393	1 000
Total¹⁸	19 850	32 037	35 000	37 500	50 000
Nombre Etudiants pour 100000 Habitants	135	195	204	211	219

4.2.4. Alphabétisation et éducation non formelle

La mise en œuvre du PDDE a fait apparaître des limites et des insuffisances au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. En effet, malgré les progrès enregistrés, les objectifs qui étaient visés sont loin d'être atteints. Seulement 57% des inscrits ont terminé la campagne d'alphabétisation en 2010. Au-delà de la non mise en œuvre de certains projets, le sous-secteur a surtout souffert d'un sous financement chronique sur ressources nationales. En effet, sur toute la période de 2001 à 2010, plus de 80% des centres et 90% des bibliothèques villageoises ont été financés par les PTF. L'absence de dispositif de suivi des sortants de l'éducation non formelle ne permet pas d'avoir des informations sur leur devenir.

¹⁸ Des écarts peuvent apparaître pour des raisons d'arrondis

La mise en œuvre du programme d’alphabétisation et d’éducation non formelle sera basée sur la stratégie existante du «faire-faire» (en complément d’autres approches mises en œuvre directement par les services de l’état) comme modalité d’exécution sous une forme de relation contractuelle entre l’Etat, la société civile et les partenaires techniques et financiers. L’Etat détermine les orientations, les standards de qualité et assure la coordination des interventions, la mobilisation des ressources et le suivi évaluation des actions. Les opérateurs de la société civile (opérateurs privés, ONG) élaborent et exécutent les projets. Les partenaires techniques et financiers appuient les programmes par la mise à disposition des ressources humaines et /ou financières.

Le sous-programme de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle devra répondre aux besoins d’alphabétisation et d’éducation de la population et à ceux des enfants déscolarisés ou qui n’ont jamais été à l’école. Il sera bâti autour de quatre piliers stratégiques.

Développement et mise en place des fondamentaux. La première phase de trois ans du PSEF sera mise à profit pour créer les conditions de réussite d’un programme plus élargi dans le futur. Donc, il s’agira dans un premier temps de consolider l’existant et d’en connaître les forces et les faiblesses afin de prendre les mesures de remédiation compatibles avec une massification future des interventions. Sur la base des résultats des études et évaluations prévues, le document de politique nationale d’alphabétisation et d’éducation non formelle sera actualisé et soumis à une validation politique.

Pour améliorer l’efficacité des services d’alphabétisation et d’éducation non formelle les activités prioritaires suivantes seront conduites :

- évaluation exhaustive de l’approche « faire-faire » (mode d’organisation, coûts-efficacité comparés à l’éducation de base cycle 1, fonctionnement et gestion pédagogique des centres, suivi évaluation, etc.) ;
- voyages d’études dans des pays de la sous-région pour s’imprégner d’expériences réussies afin de finaliser le document relatif à l’organisation du faire-faire et qui sera formalisé dans un texte officiel qui servira de guide et de référence à l’ensemble des acteurs impliqués ;
- étude de suivi des cohortes (déperdition des apprenants, insertion professionnelle ou réinsertion dans le cycle de base 1, analphabètes de retour...) ;
- développement d’un programme de capacitation des opérateurs émergents ;
- construction de référentiels pour l’AENF qui feront l’objet d’une adoption officielle (i) nouveaux contenus et activités répondant aux besoins des bénéficiaires, (ii) kits et matériels pédagogiques, (iii) définition de coûts standard,(iv) modules de formation tant pour les responsables directs en charge de l’exécution des programmes d’AENF que pour ceux qui, au niveau rapproché, en assurent la supervision et le suivi, (v) système de certifications des apprenants, (vi) évaluation et certification des opérateurs, (vii) évaluation de chaque formule AENF y compris les résultats d’apprentissage en cours et en fin de séquences de formation ;
- étude sur le développement de la post-alphabétisation (environnement lettré entre autres possibilités) afin de pérenniser les acquis de l’alphabétisation et d’identifier les modalités concrètes de son organisation dans des communautés déterminées ;
- mise en place d’une carte d’AENF qui va servir de base aux planifications rationnelles des interventions ;
- développement de référentiels spécifiques pour l’alphabétisation des populations à besoins spécifiques (nomades, personnes en situation de handicap etc.) ;
- mise en œuvre effective du programme d’évaluation de l’alphabétisation LAMP qui avait été introduit au Niger, par l’Institut des Statistiques de l’UNESCO ;

- développement de stratégies et programmes de recherche efficace de financements diversifiés et alternatifs de l'AENF. Les modalités de gestion, suivi et audit de ces financements seront décrits officiellement (après consultation avec tous les acteurs du secteur) dans un manuel de procédures administrative, technique et financière ;
- mise en place d'un cadre de concertation pour le pilotage du système, notamment la maîtrise des effectifs inscrits, la détermination des contenus des programmes et des zones d'implantation des centres ;
- développement d'une stratégie de communication sur les succès des programmes AENF ;
- développement et introduction de modules AENF dans les programmes de formation initiale et continue des enseignants et corps d'encadrement de l'enseignement formel.

Offre d'éducation non formelle courte fondée sur une remise à niveau ou à une préparation à la vie active. L'éducation non formelle va cibler les jeunes (9-14 ans) non scolarisés ou précocement déscolarisés. Cette population est estimée à 168 112 en 2010. En 2024, environ 10% de ces jeunes bénéficieront d'une prise en charge dans une formule d'éducation non formelle, 75% d'entre eux seront pris en charge dans la formule dite *passerelle* et 25% dans la formule *éducation alternative* (contre 1,9% en 2010). Ces deux formules en usage au Niger seront améliorées dans le cadre du PSEF. Ces formules ont les caractéristiques suivantes :

- la formule dite «passerelle» vise à offrir une formation accélérée d'un an aux enfants (non scolarisés âgés de 9 à12 ans et aux déscolarisés précoces des CI et CP) en vue de leur insertion ou réinsertion dans le circuit du cycle de Base1. Cette formule fera l'objet d'une évaluation approfondie du point de vue de son efficacité. Elle sera consolidée durant les 3 premières années du PSEF pour permettre l'augmentation raisonnable du nombre d'enfants à former. Les mesures de remédiations pertinentes qui découleront de cette stratégie seront prises en compte dans la perspective de l'amélioration de l'offre de ce type de formation ;
- la formule dite «centre d'éducation alternative - CEA» qui vise à la fois une mise à niveau rapide et une préparation des jeunes à la vie active, s'adresse aux non scolarisés de 10-14 ans et aux déscolarisés précoces des CI, CP et CE 1. La formation sera centrée sur les compétences instrumentales de base, suivie d'un apprentissage accompagné pour faciliter l'insertion professionnelle de l'apprenant dans le tissu économique local. Initialement, la durée de la formation était de cinq ans dont un an de placement dans le secteur privé formel ou informel. Dans la nouvelle architecture, elle sera ramenée à trois ans dont deux ans de formation en alternance et une année de formation en placement dans le secteur privé formel ou informel ;
- la mise en œuvre expérimentale de cette nouvelle formule nécessite :(i) l'élaboration d'un nouveau curriculum et non pas une adaptation des programmes de l'éducation de base1 (pratique actuelle), (ii) la conception d'un nouveau matériel d'accompagnement, (iii) l'élaboration de nouveaux modules de formation pour les animateurs, les opérateurs et les maîtres formateurs du secteur privé formel ou informel, (iv) la définition d'un mécanisme d'orientation des enfants.

Alphabétisation ciblée sur les adolescents et les jeunes adultes. Traditionnellement, la tranche d'âge visée en alphabétisation est de 15 à 45 ans. Il est projeté que 50% des adultes de cette tranche seraient analphabètes en 2024. Il sera difficile de satisfaire l'intégralité de cette population potentielle. En conséquence, l'option consiste à donner une priorité aux groupes d'adolescents et de jeunes adultes (15-29 ans) pour un plus grand effet. Il est anticipé que le programme d'alphabétisation comporterait 65% de femmes. Pour ce faire :

- le programme d’alphabétisation sera articulé en trois séquences:(i) la première séquence concerne ceux qui n’ont jamais été scolarisés ou qui n’ont fait qu’un bref passage dans le cadre scolaire. Il s’agit de leur faire acquérir les bases du savoir lire, écrire et compter et les compétences courantes de la vie, (ii) la seconde vise à consolider les acquis de la première phase et à les enrichir par des applications qui ont du sens dans le contexte local. Cette séquence est suivie par ceux qui ont validé la première séquence, (iii) la troisième séquence concernera un quart de ceux qui ont validé la seconde séquence, et elle sera de nature professionnalisée dans des domaines variés en fonction du contexte local ;
- le programme de formation sera rénové afin que les alphabétisés soient munis de compétences non seulement formelles mais utiles dans la vie courante, et qu’une proportion significative d’entre eux disposent de compétences préprofessionnelles leur permettant un accès à une activité productive (à travers, entre autres, des micro-financements) qui leur procurent un revenu.

Une nouvelle stratégie de pilotage. De nombreux acteurs publics ou non publics interviennent dans le domaine de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle. Malheureusement, il n’existe pas encore une organisation institutionnelle pour consolider, analyser et publier les différents programmes, les résultats, les succès (y compris le devenir des formés). Pour lancer les bases de l’amélioration de cette situation, il est prévu :

- de mener une enquête annuelle sur les différents programmes et sur les résultats obtenus. Les formulaires d’enquête standardisés à utiliser seront développés en concertation avec tous les acteurs. A cet effet, une application sera prévue dans le SIGE-AENF pour la prise en compte de cette consolidation ;
- de mettre en place un comité de pilotage interministériel avec participation des acteurs du secteur privé et des ONG qui aura pour responsabilité de valider les programmes annuels, d’assurer une mutualisation et une harmonisation des interventions, de prendre des décisions de remédiation sur la base des évaluations des programmes, et d’aider à la mobilisation des financements sur ressources nationales et extérieures.

Estimation des effectifs concernés:

	2011	2014	2015	2016	2024
ENF (total effectifs)	3180	5111	5709	6252	10568
Passerelle	3018	4 569	5 007	5 381	7 926
CEA	161	542	702	871	2 642
Alphabétisation (15-29 ans)	37 692	86 074	107 413	121 144	145 612

4.3. Gouvernance et pilotage : arrangements institutionnels pour l’exécution de la stratégie sectorielle

L’exécution de la stratégie sectorielle et des nouveaux financements extérieurs qui la soutiendront, notamment le don du Partenariat Mondial de l’Education, entraîneront quelques nouvelles mesures institutionnelles, mais sans création de structures d’exécution ad hoc.

4.3.1. Exécution des financements sectoriels.

Il existe aujourd’hui deux modalités de financement public des politiques éducatives :

- (i) le budget général de l’Etat
- (ii) les fonds de différents projets extérieurs accordés par les PTF, gérés chacun selon des modalités qui lui sont propres.

Le PDDE¹⁹ avait expérimenté un fonds commun alimenté par des appuis de plusieurs partenaires. Cette expérience a échoué sur un incident fiduciaire ne devant rien à la structure du fonds commun en elle-même.

Pour la mise en œuvre des fonds du GPE, le Gouvernement et les PTF optent pour la création d'un nouveau fonds commun d'aide extrabudgétaire. Cette orientation nécessitera un certain nombre de précautions de procédure pour combler les insuffisances constatées dans la gestion financière de l'expérience antérieure.

Au cours de la première phase de ce programme le PME (sous la supervision de la Banque mondiale) et les bailleurs qui le souhaitent (notamment l'AFD) abonderont ce fonds. Un compte spécial ouvert à cet effet recevra les contributions des partenaires et servira à effectuer les paiements. Les procédures nationales présideront à l'exécution des dépenses (passation de marchés) et les procédures de la Banque mondiale s'appliqueront pour les questions de contrôle fiduciaire (avis de non-objection, audits, rapportage financier). La supervision se fera conjointement selon des dispositions établies par une lettre d'entente signée entre le Gouvernement et les contributeurs à ce fonds.

Les autorités n'envisagent pas un fonds commun couvrant l'ensemble du secteur au cours de la première phase du programme du fait des contraintes suivantes :

- le premier financement du PME pour ce programme sera ciblé sur l'enseignement de base élargi (cycle de base 1 & 2) ;
- les principaux PTF de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur utilisent pour le moment la modalité projet classique,
- il est difficile de faire fonctionner un fonds commun avec une multiplication des maîtrises d'ouvrage (plusieurs ministères en charge du secteur).

La création d'un fonds commun couvrant l'ensemble du secteur constitue, cependant, un objectif plus lointain dont les conditions de réussite seront étudiées et développées au cours de la première phase du PSEF.

La création de ce fonds commun sous sectoriel passe par l'élaboration de guides de procédures et le recrutement d'une assistance technique résidente pour appuyer le MEN/A/PLN dans la gestion (préparation des dépenses, suivi de l'exécution, appui à la gestion financière et comptable).

Cette modalité a la préférence des autorités, dans la mesure où elle ne suppose pas la création d'une entité d'exécution spécifique extérieure aux services du Ministère. L'emploi du fonds commun sera le fait de l'administration nationale. Les outils développés pour assurer une bonne exécution des ressources de ce fonds permettront également d'améliorer l'exécution du budget général du Ministère, par le truchement d'une préparation des dépenses sur la base de programmes d'activités, d'une meilleure anticipation des décaissements et d'un meilleur suivi des dossiers engagés.

Le financement extérieur via le fonds commun favorisera l'appropriation de la stratégie nationale dans tous ses aspects par les autorités.

Dans le cadre du PSEF, des financements additionnels seront recherchés à travers des requêtes adressées à différents partenaires bilatéraux, aux ONGs, aux fondations et autres fonds de finan-

¹⁹ Programme décennal de développement de l'éducation (2003-2013)

cement de l'éducation et de la formation. Les règles de gestion s'adapteront aux règles discutées d'accord partie avec les futurs contributeurs.

4.3.2. Mise en œuvre, suivi et pilotage de la stratégie.

Les responsabilités institutionnelles des différentes étapes de la mise en œuvre de la stratégie sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Action	Responsabilité
Programmation annuelle (préparation de plans d'action)	Chaque DG ²⁰ , chaque DN ²¹ , chaque direction d'établissement autonome, chaque direction régionale, des ministères en charge de l'éducation et de la formation ²²
Coordination de la programmation annuelle (suivi, relance, instructions)	- Les Secrétaires Généraux des Ministères sectoriels, avec l'appui d'une assistance technique - Les gouverneurs de régions (présidents des conseils régionaux de l'éducation)
Consolidation des plans d'action annuels	Comité de coordination du PSEF ²³ , avec les renforcements de capacités nécessaires et l'appui d'une assistance technique
Exécution matérielle des activités (préparation de DAO, de TDRs, de dépenses, mise en place des activités)	- Directions concernées, centrales et régionales, avec l'appui le cas échéant d'une assistance technique (financements nationaux et financement PME); - Structures d'exécution des projets (financement PTF), PTF (si gestion directe)
Suivi de l'exécution matérielle (suivi des chronogrammes, relance, coordination, rapportage trimestriel)	Les SG et les gouverneurs, avec l'appui éventuel d'une assistance technique
Exécution financière (sur Budget général ou FC) et rapportage	DRFM, et tous niveaux déconcentrés
Exécution financière (sur projets)	Structure des projets
Pilotage de l'exécution financière et rapportage	Comité du fonds commun Financements des projets : Rapport consolidé trimestriel : comité de coordination, sur la base des rapports des PTF en gestion directe, des structures des projets, des directions régionales et centrales
Coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PSEF	Comité de pilotage (interministériel) ²⁴ ,
Dialogue politique et animation des revues sectorielles	Cadre partenarial ²⁶
Suivi des recommandations des revues ²⁵	Secrétaires généraux des ministères sectoriels

20 Les Directions générales des ministères en charges de l'éducation et de la formation

21 Les directions nationales

22 Il s'agit des DREN, des DREMS, des DRFPE et des DRJ

23 Le comité de coordination est une structure qui sera composée des DEP des ministères en charge de l'éducation et de la formation

24 Min. des finances et du budget, min. du plan, Ministère de l'intérieur, Ministère de la fonction publique et du travail, MEN/A/PLN, MES/RS, MFPT, MEJ, + chef de file des PTF

- Elaboration et approbation des plans d'action annuels :

La préparation du plan d'action annuel budgétisé se fera suivant les étapes ci-dessous :

- (i) élaboration d'un plan d'action régional (concertation et consolidation des plans d'action élaborés par les différentes directions régionales des ministères en charge de l'éducation et de la formation) ;
- (ii) concertation avec les acteurs régionaux et identification des sources de financement locales (mairies, ONGs, CGDES etc.) ;
- (iii) transmission des plans d'action régionaux au comité technique de coordination du PSEF ;
- (iv) consolidation et mise en cohérence par le comité technique de coordination (élaboration du plan d'action du secteur cohérent avec les objectifs du secteur et les priorités du plan d'action triennal) ;
- (v) discussion et approbation du plan d'action annuel au cours de la revue à mi-parcours ;
- (vi) révision par le comité technique de coordination du plan d'action annuel en fonction des recommandations de la revue sectorielle ;
- (vii) soumission du plan d'action annuel à l'approbation du comité de pilotage du PSEF ;
- (viii) élaboration par les DEP et les DRFM des projets de budgets par ministère sur la base du plan d'action annuel et transmission à la direction du budget du ministère des Finances ;
- (ix) après l'adoption du budget de l'Etat, le comité de coordination décline le plan d'action annuel en plans d'action régionaux et les transmet pour exécution aux régions.
- (x) le suivi et la relance pour la préparation des plans d'action annuels relèvent de la compétence des SG des ministères pour les administrations du niveau central des directeurs régionaux pour les plans régionaux.

- suivi de l'exécution matérielle

Le respect du calendrier d'exécution des activités inscrites dans le plan d'action fera l'objet d'un suivi rapproché par des unités dédiées qui vont être installées, à cet effet, auprès des secrétaires généraux des ministères et auprès des gouverneurs de régions. Ces unités vont assurer le suivi quotidien de la mise en œuvre des activités suivant le chronogramme approuvé. Un cahier de charges précis sera élaboré et mis à la disposition de ces structures. Elles instruiront, le cas échéant, les lettres de relance aux administrations concernées en cas de retard et initieront toutes réunions ou actions de nature à accélérer la mise en œuvre du plan d'action.

Chaque administration (Unités de gestion des projets, directions centrales et régionales) élaborera un bilan trimestriel de l'exécution de son plan d'action. Le comité de coordination assurera la consolidation de ces rapports pour produire un bilan trimestriel de l'exécution du plan d'action annuel du secteur.

4.3.3. Les instances de coordination et de pilotage du PSEF

Un dispositif de pilotage et de mise en œuvre du PSEF sera mis en place avec les instances ci-après :

²⁵ Les recommandations des revues sectorielles seront systématiquement déclinées dans un plan d'action qui identifie l'ensemble des activités nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation, le responsable de la mise en œuvre et le calendrier d'exécution de l'activité. L'état de la mise en œuvre des recommandations constituera un point à l'ordre du jour de toutes les réunions du cadre partenarial

²⁶ Il existe actuellement un cadre partenarial qui a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du PDDE, il sera revu pour intégrer non seulement les représentants des autres ministères mais aussi ceux de la société civile et aussi le rôle du chef de file.

Au niveau national :

- un comité national de pilotage composé des Ministres du Plan de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, des Finances, de la Fonction Publique et du Travail, des quatre ministres en charge de l'Education , du Chef de file des PTFS du secteur et un représentant de la Primature;

- un comité technique de coordination composé des quatre secrétaires généraux des ministères en charge de l'éducation et des quatre directeurs des études et de la programmation et un représentant de la Primature ;

- quatre unités de Suivi de l'Exécution du Programme composée des Directeurs des études et de la programmation, des Directeurs des ressources financières et matérielles, des Directeurs des statistiques ;

Au niveau régional :

- Le Conseil régional de l'Education composé du Gouverneur, des Préfets, des représentants des communes, des représentants des ministères en charge de l'éducation, l'Association régionale des parents d'élèves, les PTFs intervenant au niveau local et les représentants des organisations de la société civile active en éducation ;

- Le comité technique régional de coordination qui comprend les directeurs régionaux de l'éducation, les recteurs des universités, les inspecteurs départementaux ;

- les unités régionales de Suivi de l'Exécution du Programme composées des Directeurs régionaux, et des responsables des divisions chargés des ressources financières et matérielles, de la programmation et des statistiques ;

Les textes juridiques portant missions et attributions des différents organes seront rédigés dans le manuel d'exécution du PSEF.

4.3.4. Les mécanismes de suivi et d'évaluation du PSEF

Un Groupe local des partenaires de l'Education sera mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation du programme. Il sera composé des représentants des ministères en charge de l'éducation, des partenaires techniques et financiers du secteur et des organisations de la société civile active en éducation. Le dispositif du suivi-évaluation comprendra entre autres :

- des réunions mensuelles du groupe local autour des activités du programme ;
- des groupes thématiques autour de sujets d'intérêt commun
- des études et audits autour de sujets identifiés
- des missions terrain de supervision des activités du programme
- des revues annuelles du programme

Les termes de références de ces différentes activités seront élaborés ultérieurement.

Le groupe local des partenaires de l'éducation aura des représentations décentralisées.

L'évaluation de l'avancement du PSEF fera l'objet de rapports de suivi technique et financier annuels qui devront comprendre, entre autres, l'actualisation de la matrice d'indicateurs. Le Comité technique de coordination du programme sera chargé de l'élaboration des rapports d'exécution technique et financière.

Les ministères en charge de l'éducation conduiront des évaluations ad hoc des apprentissages des élèves sur la base de tests standardisés. Les résultats de ces évaluations seront diffusés auprès des personnels d'encadrement pédagogique. Le renforcement de l'évaluation se construira à partir des pratiques régulières d'évaluation employées dans les écoles et dans les départements. Les

services d'évaluations verront leurs capacités renforcées à travers la poursuite des formations du personnel dans le domaine de l'évaluation et du suivi des acquisitions des élèves.

Une évaluation externe plus fouillée de la mise en œuvre du programme aura lieu à la fin de l'année 2016. Ce travail permettra d'évaluer notamment les activités expérimentales sur les délégations de maîtrise d'ouvrage du programme de constructions scolaires, l'effectivité des mesures de remédiations relatives à l'allocation des ressources humaines (politique d'intégration des enseignants contractuels et de redéploiement des enseignants), financières (dotation budgétaire aux communes et écoles) et matérielles (mise à disposition à temps des intrants pédagogiques et équité dans les dotations par école).

Les indicateurs de suivi et d'évaluation du PSEF figurent en annexe.

4.4. Thèmes transversaux

4.4.1. Equité

L'équité sera traitée ici sous une triple dimension (i) offre éducative, (ii) genre et (iii) enfants à besoins spécifiques. L'objectif du gouvernement est d'offrir à tous les enfants nigériens une éducation de qualité quel que soit leur milieu de provenance, leur sexe ou leur handicap.

A- Etat des lieux

Les analyses menées au cours de ces dernières années montrent que le système éducatif du Niger est très inéquitable. Ces inégalités apparaissent entre les milieux (rural ou urbain), les régions, les sexes des enfants et leur situation physique ou mentale (enfants sans ou avec handicaps).

Il y a des disparités importantes en termes d'offre scolaire dans tous les cycles scolaires entre le milieu rural qui regroupe plus des $\frac{3}{4}$ de la population du pays et le milieu urbain. A titre d'exemple, 57% des établissements du préscolaire publics sont situés dans des zones urbaines et ils scolarisent 76% des enfants de ce niveau, les enfants scolarisés en milieu urbain représentent près de 24% des enfants scolarisés en cycle de base 1 alors qu'ils ne représentent que 17% des enfants en âge d'être scolarisés dans ce niveau, les urbains représentent 56% des enfants scolarisés en cycle de base 2 et 70% des effectifs du moyen, l'EFTP quant à elle apparaît comme une formation destinée au milieu urbain, les ruraux ne représentant que 13% des effectifs.

Un autre aspect de ces disparités concerne l'accès en CI, ce taux est de 108% en milieu urbain alors qu'il n'est que de 71% en milieu rural. Les écarts sont aussi importants pour ce qui est de l'achèvement du cycle de base 1, 47,5% pour les ruraux contre plus de 87% pour les urbains. Les écarts dans la réussite aux examens de fin du cycle de base 1 entre les milieux sont de 8 points d'écart en faveur des citadins. Les résultats des évaluations montrent que les élèves des classes de CP, CE2 et de CM2 situées en zones urbaines ont des acquisitions supérieures à celles de leurs homologues des écoles rurales.

Les disparités régionales sont elles aussi importantes, Niamey est la région la mieux couverte, quelque soit le niveau concerné (41 % des enfants au préscolaire, un TBS au cycle de base 1 de 114%, etc.), des régions comme Diffa (TBS : 60%), Maradi et Tahoua enregistrent des écarts extrêmement importants avec les autres régions. Pour ce qui est de l'achèvement du cycle primaire, les écarts peuvent aller parfois jusqu'à plus de 40 points (Niamey 88% et Diffa environ 35%). Les écarts dans la réussite aux examens sont très prononcés entre les régions (34 points d'écart entre Zinder et Maradi en défaveur de cette dernière).

Si l'on examine les dotations en moyens il apparaît que les zones urbaines sont mieux dotées en enseignants qualifiés, en enseignants (le REM enregistre 4 points d'écart en faveur du milieu urbain) en salles de classes en dur, en tables bancs (78% du déficit en places assises est en milieu rural) et en manuels scolaires. Des disparités dans les allocations existent également entre les régions.

Pour ce qui est de l'équité entre genres, les disparités sont plus prononcées au fur et à mesure qu'on évolue dans le système. En effet, les filles représentent 47% des enfants scolarisés dans le préscolaire, 42% au niveau du cycle de base 1, 39% au cycle de base 2, 27% au moyen et 25% dans l'enseignement supérieur. L'EFPT semble être le niveau où l'équité genre dans les effectifs est la meilleure avec 48% des effectifs filles bien que celles-ci se concentrent dans les filières relevant du tertiaire.

Un autre aspect de cette question peut être examiné sous l'angle de la couverture scolaire, de l'achèvement au cycle de base 1 et sous l'angle de la qualité. Les écarts sont plus prononcés sur les deux premiers éléments d'analyse et ils sont minimes voire inexistant sur les acquis scolaires. En effet, le taux brut de scolarisation est de 70% pour les filles alors qu'il est de 87% pour les Garçons, le TAP pour les garçons est de près de 64% alors qu'il est à moins de 48% pour les filles. Pourtant, les écarts dans la réussite aux examens sont moins prononcés entre les filles et les garçons (moins de 2 points d'écart en faveur des garçons) et les résultats des évaluations montrent que les filles apprennent généralement aussi bien que les garçons, ne serait-ce qu'en français.

Si l'on examine cette question sous d'autres aspects, il apparaît que les inégalités genre sont différentes d'une région à une autre. Les régions de Maradi et Tahoua sont celles qui enregistrent le plus de disparités dans l'accès (indice de parité de 0,8).

Des études complémentaires menées au cours des dernières années font état d'un certains nombre de freins à la scolarisation des filles. Il s'agit notamment de :

« (i) la vulnérabilité des ménages et les coûts d'opportunités liés à la scolarisation des filles; (ii) les us et pratiques culturelles défavorables à la promotion de la femme (mariage précoce et forcé, excision, enlèvements, déplacements des nomades, spécificités liées aux habitats dispersés, influences des courants irrédentistes; (iii) la méconnaissance et l'interprétation défavorable des textes sacrés; (iv) l'existence de stéréotypes sexistes discriminatoires (cohabitation des filles et garçons non admise à partir de 7 ans dans certaines régions, disciplines spécifiquement masculines ou féminines par exemple les disciplines scientifiques et techniques réservées aux garçons, illustrations des manuels scolaires et contenus des programmes qui véhiculent des stéréotypes sexistes, etc.), (v) l'analphabétisme en général et celui des femmes en particulier et (v) l'inexistence d'un cadre fédérateur de pilotage du système éducatif²⁷ ».

Pour ce qui est de l'éducation des enfants à besoins spécifiques, le diagnostic montre que l'offre d'éducation pour ces enfants est encore très limitée et qu'elle n'est pas équitable dans sa répartition. Des études ont cependant été menées au cours de ces dernières années pour permettre une meilleure connaissance de la demande potentielle pour ce type d'éducation et des activités expérimentales d'éducation inclusive ont été menées dans le pays.

²⁷ Extrait de la politique nationale de scolarisation des filles

B- Orientations stratégiques du PSEF

Les orientations stratégiques pour rendre le système éducatif nigérian plus équitable se déclinent ainsi :

1- La stratégie choisie pour la décennie afin d'améliorer l'équité dans l'allocation des moyens, aussi bien entre les régions qu'entre les milieux, portera sur les mesures suivantes:

- l'identification d'une clé de répartition des nouvelles constructions scolaires et de recrutement des enseignants qui tiennent compte des disparités entre régions et entre zones rurales et urbaines ;
- la révision des normes de la carte scolaire, l'adoption des textes réglementaires et la mise en œuvre effective des critères de la carte scolaire, notamment pour l'implantation et l'organisation des écoles (écoles complètes à fonctionnement simple, écoles multigrades à deux niveaux, multigrades à trois niveaux, et/ou à 6 niveaux selon la densité de la population, écoles pour nomades) ;
- l'intégration d'un module sur la gestion des classes multigrades à partir de la rentrée scolaire 2013-2014 dans les ENI ;
- l'organisation de sessions de formation continue pour les enseignants ayant en charge des classes multigrades ;
- la sensibilisation des autorités administratives et politiques régionales et locales sur la nécessité du respect des normes de la carte scolaire;
- le redéploiement des enseignants en surplus en zones urbaines vers les zones rurales en déficit d'enseignants. Cette mesure se fera sur la base de critères de redéploiement concertés avec les syndicats des enseignants et tenant compte aussi bien de la qualification des enseignants, que de leur sexe²⁸ et de leur catégorie (fonctionnaires et contractuels)²⁹ ;
- l'amélioration du mécanisme de la prime de zone difficile.

2- Les objectifs de la stratégie nationale pour la scolarisation des filles sont (i) *l'accélération de l'accès et du maintien des filles dans tous les cycles de l'éducation et de la formation*, (ii) *l'augmentation de la demande sociale en éducation et formation des filles* (iii) *l'amélioration du cadre institutionnel de l'éducation et de la formation des filles*.

Ces objectifs seront poursuivis au travers des politiques d'amélioration de l'accès et de la qualité (développées par niveau plus haut) mais aussi au travers de mesures spécifiques décrites ci-dessous. Ces mesures peuvent être regroupées en cinq catégories déclinées comme suit :

- *Mesures pour l'amélioration de l'environnement scolaire* : Il s'agit ici de l'ensemble des activités de construction des salles de classe pour le remplacement des classes en matériaux précaires, la construction de latrines séparées pour les filles tenant compte dans leur conception des habitudes locales, de la disponibilité de l'eau dans les écoles, des équipements en table bancs et de l'affectation équitable des enseignantes (primes spécifiques pour enseignantes affectées en zones rurales) ;
- *Mesures discriminatoires en faveur des filles* : il s'agit ici de la révision des critères d'allocation des bourses dans l'enseignement moyen, l'EFPT et le supérieur pour accorder la priorité dans l'attribution des bourses aux filles et notamment à celles qui s'orientent vers les filières scientifiques ou industrielles, de l'attribution d'allocations scolaires aux

²⁸ La présence d'enseignantes est un facteur d'amélioration de la fréquentation scolaire des filles en milieu rural, mais aujourd'hui la proportion de femmes dans les effectifs est plus importante en zone urbaine (78%) qu'en zone rurale (34%).

²⁹ Des mesures montrent que la présence d'au moins un enseignant fonctionnaire dans une école améliore les résultats des élèves, or beaucoup d'écoles rurales n'en n'ont aucun.

meilleures élèves filles provenant de familles pauvres et de l'octroi de frais d'études et d'allocations scolaires aux filles en situation de vulnérabilité au cycle de base 2. Le MEN/A/PLN a déjà l'expérience du versement de ces allocations, soit en espèces, soit en rations alimentaires sèches, que ces versements soient opérés par l'administration, soit qu'elles le soient via des ONG ou via le PAM. Au cycle de base 1, ces mesures sont ciblées sur les filles des deux dernières classes (CM1 et CM2), plus sujettes à l'abandon ;

- *Mesures incitatives pour favoriser l'accès et le maintien des filles au cycle de base 1 et 2*: des projets communaux en concertation avec les CGDES, les leaders locaux, les AME et le personnel déconcentré de l'éducation nationale (Service SCOFI, Inspecteurs départementaux, etc.) permettront d'identifier les causes spécifiques du non accès des filles à l'école et de l'abandon précoce et d'y apporter des remèdes. Le MEN/A/PLN appuiera le financement de ces projets, qui nécessiteront la mobilisation de l'ensemble des secteurs (hydraulique, développement rural, etc.). Des formules de type centres d'accueils communautaires pour jeunes filles au cycle de base 2 et placement des filles dans des familles d'accueil seront étudiées et expérimentées dans le cadre de ce programme
- *Mesures pour l'élimination des stéréotypes sexistes*. La rédaction des nouveaux curricula en cours ou celle prévue dans le cadre du PSEF fera l'objet de vigilance pour éviter tous les stéréotypes sexistes ;
- *Mesures de sensibilisation et de communication sur la scolarisation des filles* : une première mesure vise la sensibilisation des enseignants et se fera à travers l'intégration de nouveaux modules sur le genre dans le programme des ENI, d'autres mesures porteront sur l'organisation de campagnes de sensibilisation dans les zones à forte résistance par les chefs religieux, traditionnels et les leaders d'opinion, mais aussi vis à vis des populations et des acteurs au travers de messages radiotélévisés.

3- Pour ce qui est de l'éducation des enfants à besoins spécifiques, la stratégie a deux dimensions. Une première dimension concerne l'amélioration de l'offre existante et une seconde porte sur la préparation des conditions nécessaires au développement d'une offre appropriée.

L'amélioration de l'offre existante et de sa qualité passera par les activités suivantes :

- le renforcement de la qualité de l'éducation dans les écoles spécialisées existantes et l'amélioration de l'accès des sortants de ces écoles au cycle de base 2;
- l'augmentation progressive et équitable de l'ouverture de classes intégratrices ;
- le recrutement sur une base volontaire des enseignants pour les classes intégratrices et l'allocation de primes spéciales ;
- l'amélioration de la formation des enseignants sur la prise en charge des enfants avec handicap moteur ;
- la systématisation de la construction des classes avec rampes d'accès pour favoriser l'accès des enfants avec handicaps moteurs ;
- l'intégration dans le module de construction des latrines d'un box adapté aux besoins des handicapés moteurs ;
- la sensibilisation des parents, des directeurs d'écoles et des enseignants sur l'éducation inclusive ;

Quant à la préparation de l'expansion de l'offre, les activités porteront sur :

- l'identification des mécanismes et des conditions pour la mise en place d'une offre de scolarisation soutenable et adaptée aux besoins d'expansion de ce segment ;

- le développement des contenus de la formation initiale des enseignants en tenant compte notamment des aspects psychologiques de la question et les techniques de dépistage des handicaps courants;
- l'identification des mécanismes d'incitation pour les enseignants ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour l'accroissement de l'offre d'éducation inclusive tenant compte des contraintes humaines (enseignants), financières du pays et de la cartographie des handicaps déjà réalisée par le MEN/A/PLN;
- l'identification des mécanismes de financement de l'éducation inclusive tenant compte des différents acteurs (gouvernement, société civile et parents d'élèves).

4.4.2. Prévention des risques de catastrophes, d'urgence ou de conflits

Contexte. A l'instar des autres pays du Sahel, le Niger est caractérisé par la récurrence de crises :

- d'ordre naturel: sécheresses successives, inondations, épidémies, etc. En 2012, la crise alimentaire et nutritionnelle a touché 6.4 millions de personnes (38% de la population) tandis que les inondations ont affecté 520 000 personnes ;
- liées à des facteurs anthropiques : (i) arrivée de près de 52000 réfugiés maliens en 2013, (ii) retour de 260 000 réfugiés nigériens de Lybie en 2012, (iii) insécurité au nord du Niger et dans les pays voisins (Mali et Nigeria).

Malheureusement, les dispositifs nationaux existants ne prennent en compte ni les effets des crises sur le système éducatif, ni le rôle que celui-ci peut jouer dans la prévention et la préparation face aux crises. Le système éducatif, lui non plus, n'a pas encore intégré à sa juste mesure les défis liés aux différentes crises que connaît le pays. Jusqu'à présent, les activités liées à l'éducation en situations d'urgence se sont limitées à des interventions de réponses (le plus souvent minimales) une fois la crise survenue.

Orientations du PSEF.

L'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des risques constitue une priorité pour les ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation. La réalisation d'une étude sur la vulnérabilité du système éducatif aux conflits et catastrophes naturelles est un préalable à la définition de cette stratégie.

Cette étude permettra d'analyser les risques liés aux aléas auxquels est confronté le Niger, y compris leurs effets potentiels (aussi bien directs qu'indirects) sur le fonctionnement du système éducatif. Cette analyse prendra également en considération l'état de performance du système en mettant plus particulièrement en évidence les aspects liés aux inégalités tels que les disparités des profils de scolarisation en fonction des régions, du milieu de résidence, du genre et du niveau de vie et les disparités au niveau de l'offre éducative dans la mesure où ces questions peuvent être liées au phénomène des crises récurrentes affectant le pays. Enfin, l'analyse permettra d'examiner les forces et les faiblesses du système dans sa capacité à prendre en compte ces risques et à organiser une stratégie pour la réduction de leurs effets sur le déroulement de la scolarisation des enfants nigériens.

Les résultats de cette étude permettront au gouvernement d'identifier les stratégies pertinentes pour prévenir et atténuer les risques de catastrophes et de conflits sur le système éducatif.

Sans vouloir anticiper sur les options et les mesures qui seront retenues dans la dite politique, qui sera intégrée dans le PSEF, mais sans risque non plus de se tromper sur leur pertinence dans le contexte nigérien, les mesures suivantes ont été identifiées et seront mises en œuvre au cours de

la première phase de ce programme. Elles seront complétées si nécessaire après l'adoption de la stratégie nationale.

Ces mesures ont pour objectif de renforcer le système éducatif nigérien face aux risques de catastrophes et de conflits. Elles se déclinent ainsi:

Le renforcement des capacités institutionnelles, aux niveaux central, régional et départemental, sur la problématique de l'éducation en situations d'urgence:

Cette stratégie se décline ainsi :

- renforcement du rôle du gouvernement au niveau central et déconcentré dans la coordination de l'éducation en situations d'urgence et les interventions des organisations humanitaires du secteur de l'éducation ;
- amélioration de la préparation et de la réponse à l'urgence au niveau des régions par les services des Ministères en charge de l'Education et de la formation ainsi que les autorités administratives à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action dans les zones affectées par des crises récurrentes ou des risques de catastrophes et de conflits ;
- prise en compte et opérationnalisation de l'intégration de la problématique de la réduction des risques de catastrophes et de conflits de manière transversale dans tous les programmes des Ministères.

L'intégration systématique de mesures liées à l'accroissement de l'accès dans les PAAB³⁰

Les ministères vont intégrer systématiquement dans leurs plans d'action annuels les mesures nécessaires pour adapter l'offre éducative aux besoins nouveaux induits par la survenue d'une crise ou d'une catastrophe naturelle. Il s'agira de :

- réparer immédiatement les dégâts sur les infrastructures et les équipements scolaires affectés par les crises ou mettre en place de nouvelles infrastructures temporaires ou semi-permanentes afin d'assurer la continuité de l'éducation ;
- créer des écoles dans les nouveaux villages apparus du fait de la fuite des populations des zones devenues infertiles vers les zones plus fertiles à l'agriculture ;
- renforcer le contrôle de qualité des constructions ;
- permettre aux enfants des zones fragiles d'être mieux nourris et soignés pendant la crise et de continuer sans heurts leur éducation ;
- renforcer les dispositions d'accueil des élèves déplacés suite aux catastrophes et conflits ;
- adapter le calendrier et les horaires scolaires en fonction des aléas du milieu pour éviter l'absentéisme et les abandons massifs en périodes difficiles ;
- faciliter l'accès à l'éducation pour les déplacés et les réfugiés par l'exemption des frais d'examens et de CDGES ainsi que de l'obligation de fournir des pièces d'état civil lors des inscriptions à l'école et aux examens.

³⁰ Plan d'action annuel budgétisé (PAAB)

L'intégration systématique de mesures pour l'amélioration de la qualité dans les PAAB.

Comme pour l'offre, les questions de qualité doivent être prises en compte. Il s'agira, notamment de:

- remplacer immédiatement les équipements, les mobiliers et les matériels scolaires perdus ou endommagés par les crises ;
- programmer des cours de rattrapage pour permettre l'exécution du programme dans son ensemble si des retards ont été accusés du fait d'une crise ;
- développer un module sur la réduction des risques de catastrophes et de conflits et l'intégrer dans le curriculum dans le domaine « Développement personnel » ;
- Introduire la réduction des risques de catastrophes et de conflits dans la gestion scolaire, à travers la production d'outils de dialogue et de guides d'activités ;
- développer un module sur la réduction des risques de catastrophes et de conflits et l'intégrer dans la formation initiale et continue des enseignants et des encadreurs, dans le domaine « compétences de vie courante » ;
- former les enseignants et les encadreurs pour le soutien psychosocial aux élèves affectés par les crises ;
- Assurer une formation minimale pour les enseignants volontaires recrutés par les communautés lors de crises,

L'intégration de mesures liées à la gestion et au pilotage dans les PAAB

Il s'agira de :

- développer et mettre en œuvre des plans de préparation et de réponse à l'urgence pour le secteur éducation dans les régions affectées ou à risque de crises ;
- développer des indicateurs de suivi spécifiques aux risques et les incorporer dans le système d'information pour la gestion de l'éducation.

4.4.3. Gestion des flux

La gestion des flux d'élèves dans le système éducatif du Niger constitue un enjeu de taille dans la perspective de l'amélioration de l'achèvement au cycle de base et d'un élargissement progressif et maîtrisé du cycle de base 2 (enseignement de base élargi : 10 années de scolarité). La politique volontariste de la promotion de l'enseignement de base va entraîner des conséquences sur la formation technique et professionnelle et sur la partie haute du système. Les travaux de simulation ont permis de mesurer ces conséquences. Le Gouvernement envisage de prendre les mesures lui permettant de maîtriser les diverses transitions comme il l'a toujours fait pour les entrées dans les différents niveaux.

1- Le cycle de base 1 & 2 :

La politique visant l'amélioration de l'achèvement à la 6^{ème} année du cycle de base 1 aura pour effet l'augmentation de près de 29% des effectifs du CM2 entre 2012 et 2016 et de près de 148% d'augmentation si on considère l'horizon 2024.

Près de 65% des nouveaux entrants au CM2 accèdent aujourd'hui à la 6^{ème}. La forte augmentation des effectifs prévue pour le CM2 et les besoins encore importants du cycle de base 1, font que seuls 50% de ces enfants pourront accéder à la 6^{ème} à partir de 2016. Cette apparente réduction des transitions va de pair avec un accroissement du nombre de nouveaux entrants de 106% (dou-

blement) à l'horizon 2024. Une partie des enfants n'ayant pas pu accéder à la 6ème faute de place recevra une formation dans des centres de formation professionnelle. Le modèle de simulation a montré que des hypothèses alternatives, dans lesquelles cette régulation serait desserrée, n'étaient pas soutenables.

La maîtrise de ces orientations milite pour le maintien d'un mécanisme de certification et d'orientation à la fin du CM2 en attendant la fin des investissements massifs dans le cycle de base 1 qui interviendra au delà de cet horizon de programmation.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des effectifs de l'enseignement de base (cycle 1 & 2) et les transitions.

Cycle	2010	2014	2015	2016	2024
Nouveaux entrants au CP	463 160	512 746	534 261	551 357	709 367
Nouveaux entrants CM2	161 265	251 209	270 598	290 970	518 340
Taux de transition effectif à la 6^{ème}	65%	55%	53%	50%	50%
Nouveaux entrants 6 ^{ème}	100 064	132 693	136 387	139 614	248 711

Source : Modèle de simulation version 27 mars 2013

L'examen concours organisé à la fin du CM2 permet au gouvernement d'avoir la maîtrise totale des effectifs qui seront accueillis en 6ème et de ceux qui seront orientés vers les centres de formation professionnelle jusqu'au parachèvement de la réforme de l'enseignement de base (après 2024).

Cet examen sera reformé en 2014. Cette réforme tiendra compte de la nécessité pour le Ministère d'avoir la maîtrise totale de l'orientation des effectifs vers les établissements publics (cycle de base 2, EFPT, Jeunesse-sport-culture).

Les ministères sectoriels concernés engagent dès à présent une réflexion sur le traitement réservé aux enfants qui ne pourront pas réussir l'examen de fin de l'enseignement de base (BEPC), pour éviter que la 3^{ème} ne devienne à l'avenir un véritable goulot d'étranglement. Il va de soi que dans le contexte du Niger cet ordre d'enseignement est appelé à devenir le cycle terminal pour la majorité des enfants. Une des options à l'étude et de faire de la 3^{ème} un niveau où le redoublement est interdit.

2- Le niveau post enseignement de base

La réforme de l'enseignement de base a un effet important sur le nombre d'enfants qui voudront poursuivre leur scolarité au niveau moyen. Le Gouvernement ne pouvant pas prendre en charge au cours des années à venir cet afflux massif d'élèves va mettre en place une politique de gestion des flux au niveau du post enseignement de base qui va lui permettre d'accueillir un nombre soutenable d'élèves. L'amélioration de la qualité des apprentissages constitue la priorité, afin de préparer les élèves à un enseignement supérieur répondant aux standards internationaux de qualité.

L'importance des effectifs qui achèvent le cursus de base entrainera la réduction des taux de transition entre le cycle de base 2 et l'enseignement moyen. En effet le taux de transition de 50% enregistré en 2010 ne sera plus que de 45 % en 2016 et de 40% en 2024.

Ceci ira cependant de pair avec une augmentation des effectifs des nouveaux entrants en seconde de près de 43% à l'horizon 2016. Ces augmentations seront rendues possibles par l'augmentation des capacités d'accueil des lycées par la construction d'un petit nombre de salles de classe et par la rationalisation de l'utilisation des enseignants.

Une partie des effectifs qui ont terminé l'enseignement de base 1 se verra orientée vers l'enseignement technique et la formation professionnelle qui connaîtra un accroissement des effectifs des nouveaux entrants de 89% à l'horizon 2016 et de 228% à l'horizon 2024. Plus des 2/3 de ces enfants accueillis dans l'EFPT suivront des formations d'apprentissage traditionnel. Le développement des conditions d'accueil de l'EFPT formelle nécessite un long temps de préparation.

Globalement, les sortants du cycle de base 1 seront insérés dans les formations post fondamental à hauteur de 28% d'entre eux à l'horizon 2024.

Pour ce qui est des sortants du cycle de base 2, moins de 20% d'entre eux pourront accéder à l'EFPT 2 dont près de la moitié dans des formations traditionnelles appuyées.

Le tableau, ci-dessous, présente le mécanisme de gestion décrit plus haut.

Cycle	2010	2014	2015	2016	2024
Nouveaux entrants en 3 ^{ème}	24 010	47 905	51 208	54 436	161 621
Taux de transition vers le moyen	50%	47%	46%	45%	40%
Nouveaux entrants en seconde (enseignement moyen)	13 852	17 810	18 799	19 789	27 704
Nouveaux entrants en EFPT 2	5 845	14 599	15 862	17 113	22 730
Taux de transition vers l'EFPT 2	24%	30%	31%	31%	14%

Source : Modèle de simulation version 27 mars 2013

Pour gérer ces effectifs, le Gouvernement dispose d'un examen, le BEPC, qui aura de plus en plus une double vocation: (i) la certification des compétences de base acquises à la fin de l'enseignement de base élargi et (ii) l'orientation des élèves qui vont poursuivre des études post enseignement de base. Une attention particulière sera accordée à l'orientation vers les filières scientifiques de l'enseignement moyen.

3- Le supérieur

Pour ce qui est de la transition vers le supérieur, le Gouvernement envisage, malgré l'augmentation anticipée des effectifs qui atteignent l'année terminale du cursus moyen, de maintenir à un niveau soutenable les effectifs des nouveaux entrants au supérieur public. La croissance

globale des effectifs du public est anticipée à environ 87% (22.000 étudiants en 2024 au lieu des 12.000 actuellement inscrits).

Il va, cependant, favoriser le développement de l'enseignement supérieur privé et l'enseignement à distance.

Le tableau, ci-dessous, présente les effectifs qui atteindront la dernière année du secondaire et qui feront pression sur l'accès au supérieur.

Cycle	2010	2014	2015	2016	2024
entrants en terminale	6 475	9 942	10 814	11 721	20 196
Effectifs en Bac professionnel	289	838	943	1 051	1 760

Source : Modèle de simulation version mars 2013

L'examen d'Etat sera maintenu pour permettre une orientation des élèves en fonction des priorités du développement du pays et des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur public.

5. Modalités de mise en œuvre des principales politiques

5.1. Gestion des enseignants

5.1.1. Etat des lieux

Des besoins en enseignants en constante augmentation

Le nombre d'enseignants est passé d'environ 11.000 en 1999 à plus de 45.000 au cycle de base 1 en 2011. Les besoins pour l'expansion de ce cycle pour la décennie font que ce nombre sera porté 77 000 si l'on maintient le ratio actuel de 45 élèves par enseignant.

Pour l'enseignement de base 2 l'évolution du nombre d'enseignants au cours de la décennie a été également importante pour accompagner la multiplication par 2,6 des effectifs scolarisés. Le nombre d'enseignants passerait de près de 10 000 à 25 000 à l'horizon 2024 si l'on maintenait le taux de transition à 65% et le ratio moyen élèves/division pédagogique de 50. L'option retenue est plutôt de ramener cette transition à 50% et le ratio nombre d'élèves par division pédagogique à 45. Ces options de politique feront passer le nombre d'enseignants du cycle de base 2 à plus de 20 000 à l'horizon 2024, soit un doublement des effectifs.

Des enseignants contractuels majoritaires dans le système

Le Gouvernement du Niger a entamé depuis 1998-99 une politique de massification de l'enseignement primaire avec pour conséquence l'accroissement du nombre des enseignants qui a presque quadruplé depuis cette date.

Ces recrutements massifs ont quasi exclusivement concerné une nouvelle catégorie d'enseignants, non fonctionnaires, appelée au début volontaires et par la suite enseignants contractuels de l'éducation (près de 3 000 recrutements par an en moyenne depuis 2000).

Le nombre de fonctionnaires a significativement diminué sur la période, passant d'environ 11 000 au début de la période à près de 6000 actuellement³¹. En proportion, les évolutions sont considérables puisque, si en 1998-99 la quasi-totalité des enseignants du cycle de base 1 appartenait à la catégorie des fonctionnaires, cette catégorie ne représente plus en 2009-10 que 14 %³² des personnels enseignants dans ce cycle. Les enseignants fonctionnaires sont en grande majorité des instituteurs adjoints (82% en 2010).

La situation au cycle de base 2 et au moyen est presque identique à celle du cycle de base 1, les fonctionnaires ne représentent qu'environ 24% du corps enseignant dans le cycle de base 2 et environ 27% au moyen. Les enseignants fonctionnaires de ces cycles sont des titulaires de DAP-CEG, de licence, de maîtrise ou de CAPES. Les premiers sont majoritaires dans le cycle de base 2 et les autres dans le moyen.

Différents niveaux de qualifications chez les enseignants contractuels :

Le recours accru au recrutement des enseignants contractuels et les solutions alternatives mises en place ont entraîné une diversité importante dans les qualifications des enseignants. C'est ainsi que les contractuels du cycle de base 1 sont en très grande majorité titulaires du BEPC ou du Baccalauréat. Certains sont diplômés des écoles normales d'instituteurs et d'autres non. Parmi ceux qui n'ont pas reçu une formation initiale, certains ont suivi des stages de mise à niveau et d'autres non. Il y a donc dans le système les catégories suivantes :

- (i) contractuels bac+ formation initiale d'un an à l'ENI ;
- (ii) contractuels bac + formation complémentaire (45 ou 15 jours) ;
- (iii) contractuels bac (sans formation initiale et sans formation complémentaire) ;
- (iv) contractuels BEPC+ formation initiale d'un an à l'ENI ;
- (v) contractuels BEPC+ formation initiale de deux ans à l'ENI ;
- (vi) contractuels BEPC + formation complémentaire (45 ou 15 jours) ;
- (vii) contractuels BEPC (sans formation initiale et sans formation complémentaire)

Cependant, avec la redynamisation des ENI et l'augmentation de leur capacité d'accueil, les contractuels recrutés ces dernières années sont pour la plupart diplômés de ces écoles et sont en grande majorité titulaires du diplôme d'instituteur adjoint.

Pour ce qui est des contractuels du cycle de base 2 et du moyen la situation est plus complexe du fait de la fermeture des filières « enseignants » à l'ENS depuis le début des années 90. Les trois quarts des enseignants n'ont pas reçu une formation initiale professionnelle, mais tous sont titulaires de l'un ou l'autre des diplômes suivants :

- (i) enseignants titulaires d'un diplôme bac + 5 ou plus;
- (ii) enseignants titulaires d'un diplôme bac + 3 ou bac + 4 au plus ;
- (iii) enseignants titulaires d'un diplôme bac + 2 au moins;

Les deux premières catégories sont majoritaires dans le moyen et la dernière au cycle de base 2.

³¹ Ceci est dû en grande partie à une attrition naturelle (décès, démissions, retraites) que le gouvernement a compensée par des recrutements de contractuels

³² La moyenne des pays d'Afrique comparables se situe à 56,3%

L'ENS a ré-ouvert sa filière enseignants depuis deux ans pour satisfaire les besoins importants d'enseignants qualifiés. Cette réouverture va permettre d'améliorer la qualification des enseignants et de constituer un vivier de personnel formé pour le cycle de base 2 et le moyen.

Des niveaux de rémunération élevés en valeur relative

Une autre caractéristique des enseignants nigériens est le niveau relativement élevé de leur rémunération³³ quelque soit le niveau d'enseignement.

Dans l'enseignement de Base 1, les personnels enseignants se décomposent principalement en deux catégories, les enseignants fonctionnaires et les enseignants contractuels. On distingue également les instituteurs des instituteurs-adjoints, une différence de salaire est attachée à cette distinction pour les fonctionnaires uniquement.

La rémunération de ces différentes catégories est assez différenciée : le coût d'un contractuel est estimé à 4,6 unités de PIB par habitant sans les cotisations sociales et patronales et à 5,4 fois le PIB par habitant lorsque celles-ci sont incluses.

Pour ce qui est des fonctionnaires, le niveau de rémunération moyen annuel s'établit à 13,2 fois le PIB par habitant, pour un instituteur³⁴ et 11,2 pour un instituteur adjoint. Le coût des fonctionnaires est donc sensiblement plus élevé que celui des contractuels.

Compte tenu de la distribution des personnels dans les différentes catégories, l'estimation du salaire moyen des enseignants du cycle de Base 1 s'établit à 6,4 unités de PIB par habitant³⁵. Le coût salarial des enseignants contractuels a augmenté de façon très significative au cours des cinq dernières années (plus de 50 %).

Au niveau du cycle de Base 2, la situation est assez similaire à celle observée dans le cycle de Base 1 avec le recrutement quasi exclusif d'enseignants contractuels. Les fonctionnaires, les DAP-CEG obtiennent 14,3 fois le PIB par habitant et les CAPES 16,3 fois le PIB par habitant. Les contractuels ont quant à eux un niveau de rémunération moyen de l'ordre de 7,6 fois le PIB par habitant.

Sur la base de la composition du corps enseignant et du salaire moyen de chacune des catégories, le coût unitaire salarial moyen des enseignants est estimé à 9 fois le PIB/habitant au niveau du cycle de base 2.

La situation est relativement comparable dans l'enseignement moyen si ce n'est que les enseignants titulaires du CAPES sont très prédominants au sein des enseignants fonctionnaires. Le niveau moyen de salaire de ces enseignants est estimé à 9,6 fois le PIB/tête.

Les barèmes actuels des fonctionnaires ne sont donc pas compatibles (d'un point de vue financier) avec les besoins très élevés de nouveaux enseignants pour l'atteinte de la SPU.

³³ Cette qualification s'appuie sur une comparaison entre le niveau du salaire et le PIB par habitant

³⁴ La moyenne dans les pays d'Afrique comparables pour le salaire moyen annuel d'un instituteur fonctionnaire se situe à 5,5 fois le PIB par habitant.

³⁵ Ce chiffre est de 4,1 pour la moyenne dans les pays d'Afrique comparables.

Faible équité dans le recrutement et l'allocation du personnel enseignant.

La répartition géographique des enseignants dans les écoles est très inéquitable, elle ne dépend pas seulement de l'effectif d'enfants inscrits dans chaque école. L'aléa³⁶ dans la distribution des enseignants a vu sa valeur se dégrader depuis quelques années, 0,78 environ, aujourd'hui, contre 0,85 en 2003. Ce qui signifie qu'environ 22 % des affectations ne sont pas liées au nombre d'élèves. Cette répartition inéquitable fait que certaines écoles sont en sureffectif d'enseignants, tandis que d'autres n'offrent pas des conditions d'encadrement acceptables, dans un contexte général où les besoins en enseignants vont croissant.

Les écoles urbaines apparaissent mieux dotées que les écoles rurales; et, si Niamey est avantagé, on note un retard de dotation dans les régions de Tahoua et Maradi.

De même, l'allocation des enseignants fonctionnaires n'est pas équitable, l'analyse montre que c'est la ville de Niamey qui bénéficie le plus de ces affectations.

Pour ce qui est de l'enseignement du cycle de base 2, l'aléa dans l'allocation de la gestion des enseignants est estimé à 24%.

Ces données montrent qu'il y a véritablement un déficit important dans la gestion des ressources humaines du secteur pour ce qui est de l'allocation du personnel. Les DRH des ministères sectoriels n'ont de fait que la maîtrise de l'affectation des agents, tandis que le recrutement, la liquidation et le paiement de la solde, la gestion des carrières relevant d'autres ministères.

Effets des caractéristiques des enseignants sur les résultats des élèves :

Les analyses menées par le RESEN en 2010 montrent que :

- (i) le statut contractuel de l'enseignant a un effet négatif lorsque l'établissement ne dispose que de contractuels et un effet plutôt positif lorsque l'enseignement est assuré par moins de 50% d'enseignants contractuels. L'effet est relativement modeste en dehors de la situation où l'école ne fonctionne qu'avec des contractuels. Au cycle de Base 2, aucun effet n'est enregistré selon que les enseignants sont fonctionnaires ou bien contractuels.
- (ii) Concernant les statuts d'instituteur (Bac + 1) et d'instituteur adjoint (BEPC + 2), ces mêmes analyses montrent, sur la base de la probabilité des élèves de réussir au CFEPD, qu'en moyenne les instituteurs ne sont pas vraiment plus efficaces que leurs collègues instituteurs adjoints.
- (iii) Le genre des enseignants a plutôt un effet significatif sur la réussite des enfants au CFEPD (les résultats indiquent que les enseignants seraient, toutes choses égales par ailleurs, plutôt plus efficaces que leurs homologues femmes).

Il ressort de cette analyse qu'il est important de continuer à avoir une proportion d'enseignants fonctionnaires dans le système à condition qu'ils soient bien répartis dans les différents établissements scolaires, mais qu'il n'y a pas de différence notable entre les résultats aux examens des enfants encadrés par un instituteur et ceux qui le sont par un instituteur adjoint.

³⁶ Il représente le complémentaire du coefficient de détermination R^2 qui représente l'écart entre la distribution nationale des enseignants aux écoles par rapport à une distribution égalitaire où des écoles avec le même nombre d'élèves ont le même nombre d'enseignants.

5.1.2. La politique de recrutement et de gestion des enseignants du PSEF

Nous avons vu plus haut que la majorité des enseignants sont des enseignants contractuels. L'une des raisons qui explique cette situation est le niveau élevé des salaires des enseignants fonctionnaires au Niger comparativement aux autres pays de la sous-région.

Les orientations stratégiques en matière de gestion des enseignants se déclinent autour d'un certain nombre de certitudes développées plus haut. :

(i) le recrutement d'instituteurs fonctionnaires ou d'instituteurs adjoints fonctionnaires ne sera pas la voie pour l'atteinte de taux de scolarité acceptables. Le niveau de salaire de l'instituteur limite la possibilité d'en recruter le nombre suffisant pour que chaque petit nigérien soit scolarisé avec un maître pour 46 ou même pour 50 élèves. Les objectifs de recrutement d'enseignants fonctionnaires devront rester à des niveaux raisonnables qui permettent de pourvoir au remplacement des départs et de fournir une perspective de carrière pour les enseignants contractuels performants. C'est d'ailleurs la ligne de conduite du gouvernement nigérien depuis plus de dix ans.

(ii) les contractuels seront recrutés uniquement parmi les sortants diplômés des ENI.

(iii) le succès d'une politique de gestion des enseignants et son équité dépendent de l'amélioration de la gestion de l'ensemble des personnels de l'éducation, et en particulier de l'assainissement des modes d'affectation des enseignants et du suivi de leurs affectations. En effet, on peut observer aujourd'hui la présence d'enseignants en surnombre dans certaines écoles, ce qui constitue un emploi inapproprié et peu économe de cette ressource.

La mise en place d'une politique de valorisation de la fonction enseignante est un élément central du succès de la politique du PSEF.

Les travaux de simulation financière effectués ont dégagé un scénario qui identifie le nombre d'enseignants contractuels devant être recrutés par niveau et le nombre de contractuels pouvant être intégrés dans la fonction publique, en fonction des disponibilités financières du budget, au cours de la mise en œuvre du PSEF.

		2014	2015	2016	2017 et +	Total en 2024
Recrutement des enseignants contractuels	Contractuels du cycle de base 1	1437	2840	2935	29 836	59 048
	Contractuels pour le cycle de base 2	55	47	477	13 267	13 845
	Contractuels pour le moyen	15	16	100	829	960
Intégration à la fonction publique des enseignants contractuels	Instituteurs adjoints	1904	1908	1912	15 432	21 156
	Instituteurs	96	92	88	568	844
	Professeurs pour le cycle de base 2 (DAP-CEG)	300	300	300	4 000	4 900
	Professeurs pour le moyen (CAPES)	100	100	100	1 250	1 550

Activités pour l'amélioration des aspects de la GRH relevant des ministères sectoriels.

- Les activités destinées à améliorer la gestion des enseignants se feront sur la base d'une évaluation des connaissances académiques des enseignants accompagnée d'un recensement physique et d'une collecte de l'ensemble des données par enseignant. La conception et l'organisation de cette activité se feront en concertation avec les syndicats et les APE. Elles permettront aux DRH des Ministères en charge de l'éducation de développer des bases de données sur les enseignants. Ces bases de données permettront de contrôler l'adéquation entre les affectations et les besoins des écoles et de mieux programmer les formations qualifiantes. Les activités en cours au MEN/A/PL N avec l'appui de l'UNICEF sur les normes de qualité et d'équité pour les écoles serviront aux structures d'encadrement de mieux identifier leurs besoins réels en enseignants.

- L'élaboration de procédures pour l'affectation des nouveaux enseignants fonctionnaires et la mutation des enseignants en cours de carrière garantira (i) un rattrapage progressif des inégalités de répartition dans les écoles et entre inspections, départements et régions (ii) la transparence de l'allocation des ressources humaines (iii) le respect d'un calendrier des affectations permettant le démarrage effectif de la rentrée scolaire à la date fixée et (iv) l'interdiction des affectations en cours d'année scolaire.

- Le redéploiement d'effectifs enseignants en surnombre au sein d'espaces géographiques limités sera réalisé par les inspections locales, les inspections et les directions régionales, appuyées au besoin par des formations à la planification locale.

- La poursuite de la régionalisation des recrutements des contractuels sur la base d'autorisations d'ouvertures de postes budgétaires par les Ministères en charge de l'éducation, sur la base des autorisations du MEF. Ces postes sont répartis au profit de chaque direction régionale sur la base d'une clef de répartition permettant de rattraper les disparités. Tout changement de région d'affectation devra dorénavant faire l'objet d'une ouverture de poste dans la nouvelle région d'affectation pour éviter les affectations ne répondant pas à un besoin, comme c'est le cas actuellement, dans certaines zones urbaines, Niamey par exemple. Dans un second temps, ce mécanisme sera étendu aux directions départementales. Cette pratique permet de bloquer le paiement de la solde lorsque l'enseignant quitte sa région (et bientôt son département) de recrutement et limite donc les possibilités d'affectations de complaisance.

Activités pour la formation des enseignants

- L'évaluation des connaissances académiques des enseignants précitée permettra au Ministère de l'éducation d'adapter les contenus et les durées des formations offertes aux différentes catégories d'enseignants à leurs besoins réels. Les résultats de ce type d'enquête mènent éventuellement à une révision importante des dispositifs de formation continue ou initiale et à la définition de plans de formation continue plus adaptés aux besoins.

Un test de ce type est prévu, il sera construit avec l'appui d'une expertise technique extérieure. Les résultats de ces tests permettront de mieux organiser (i) le déploiement géographique des ENI et (ii) la mise à niveau, déjà entreprise, des enseignants contractuels sans formation initiale.

- Etablir et mettre en place une formation en alternance pour permettre au 12 000 contractuels de l'enseignement de base 1, sans formation initiale, de pouvoir obtenir des diplômes d'instituteurs adjoints. Un schéma de formation est en cours de développement et s'articule autour de : (i) l'adaptation des plans de formation, des modules et supports pédagogiques existants, (ii) la mise

en place de formation intensive des enseignants (45 jours) en adéquation avec les besoins recensés et (iii) la validation des acquis de l'expérience.

- L'organisation systématique par les ENI d'un test de langue se référant au « *Cadre Européen Commun de Référence pour l'enseignement des langues* » au début de chaque année scolaire afin de déterminer le niveau de maîtrise de la langue d'enseignement par les nouveaux élèves maîtres. Ceux qui auront besoin d'une mise à niveau dans le domaine de la langue seront placés dans des classes distinctes et recevront les compléments linguistiques nécessaires.

- Mise en place d'une formation continue adaptée aux besoins des enseignants du cycle de base 2, une attention particulière sera accordée aux enseignants des disciplines scientifiques.

Activités de préparation de l'enseignement de base élargi

La première phase de ce programme devra permettre au MEN/A/PLN de mener une réflexion approfondie sur le cycle de base 2 et notamment sur le ou les profils des enseignants qui permettront au pays d'offrir à l'avenir à tous les enfants nigériens une éducation de base complète de qualité. Cette réflexion tiendra compte des travaux menés au préalable sur les contenus et les finalités du cycle de base 2 dans sa nouvelle conception de cycle naturellement complémentaire de l'école primaire.

La définition du profil de ces enseignants entrainera des travaux de préparation pour la mise en place d'une offre de formation initiale adaptée à ce nouveau besoin.

Activités pour la valorisation de la fonction enseignante

Les objectifs assignés au secteur ne peuvent être atteints que si l'on dispose d'enseignants motivés. C'est dans cette perspective que le gouvernement envisage de mettre en place en sus des activités déjà décrites et qui visent toutes cet objectif :

- l'intégration à la fonction publique des enseignants contractuels performants selon les disponibilités offertes par les ressources publiques ;
- la mise en place d'une formation diplômante des enseignants contractuels non diplômés des ENI ;
- la mise en place d'un dispositif de formation continue adapté aux besoins des enseignants ;
- l'amélioration de la formation initiale des enseignants pour mieux les outiller pour l'exercice de leur métier ;
- la mise en place d'un système de gestion équitable des enseignants ;
- les mesures pour l'amélioration de l'encadrement pédagogique de proximité pour appuyer les enseignants dans l'exercice de leur devoir ;
- la reconnaissance du mérite et sa prise en compte systématique dans les décisions de promotion.

D'autres mesures décidées dans le PSEF permettront d'améliorer les conditions dans lesquelles les enseignants exercent leur métier. Il s'agit de :

- la construction de salles de classes en dur ;
- l'équipement des salles de classes ;
- l'acquisition et la distribution de manuels et guides aux élèves et aux enseignants.

De même, le MEN/A/PLN envisage de mettre en place d'autres activités qui ont pour objectif de sensibiliser sur l'importance du métier de l'enseignant pour la société. Il s'agit de :

- l'implication systématique des enseignants (à travers leurs syndicats) dans le suivi et le contrôle de la gestion de l'éducation au niveau local, dans l'élaboration des politiques, stratégies et programmes d'éducation ;
- l'organisation annuelle par les maires de cérémonies de remise de distinctions aux enseignants qui se sont illustrés dans l'exercice de leur métier ; et prise en compte de ces distinctions par les autorités dans les décisions d'affectation et de promotion ;
- l'envoi de lettres de félicitations des Ministres aux enseignants qui se sont distingués au cours d'une année et publication de ces lettres dans les journaux (avec photo pour le 10 meilleurs au plan national), à la radio et à la télévision, à l'occasion de la journée de l'excellence.
- la prise en compte effective des notes pédagogiques et des distinctions dans les promotions et dans le choix des enseignants devant bénéficier de décoration ou de voyages d'études.

5.2. Constructions scolaires

Orientations générales et enjeux

Le programme de constructions scolaires va accompagner le développement du système éducatif dans son ensemble, avec un accent particulier sur deux défis :

- l'expansion de la couverture scolaire au cycle de base 1 (avec un TBS de 80% en 2012, d'importants efforts seront encore nécessaires pour l'atteinte de la scolarisation universelle), et dans une moindre mesure au cycle de base 2 ;
- la résorption progressive des classes paillottes, qui constituent respectivement en 2012 43% et 5% des lieux d'enseignement des enfants nigériens aux cycles de base 1 et 2. Si la construction de classes paillotes pendant la décennie 2000 a été un des facteurs d'expansion forte du système éducatif, leur présence aujourd'hui massive pose de sérieux problèmes d'environnement physique d'apprentissage³⁷ et une diminution du temps effectif de travail des élèves³⁸.

L'exécution du programme de constructions scolaires du PDDE a mis en lumière d'importantes difficultés d'ordre réglementaire et de respect des procédures (lenteur dans les passations de marché, des décaissements et des paiements sur ressources publiques), gestionnaire et technique (capacités de réalisation et niveaux de qualifications du secteur du BTP), fonctions de supervision et contrôle insuffisantes entraînant une faible qualité des bâtiments construits.

L'objectif du PSEF est d'opérer une montée en puissance de la programmation des constructions scolaires pour sa première phase (doublement des réalisations relativement aux capacités

³⁷ A défaut de sol maçonné, il est difficile d'installer des tables ou tablettes fixes nécessaires au moins pour les premiers stades de l'apprentissage de l'écriture. Les salles en paillotte accueillent également les tableaux, qui restent de petites dimensions et sur chevalets, l'éclairage est souvent parcimonieux et fréquemment des poteaux de bois empêchent beaucoup d'enfants de voir correctement le tableau.

³⁸ Les paillottes sont éphémères, il est fréquent (i) qu'elles n'aient pas été restaurées à temps pour la rentrée scolaire (ii) qu'elles disparaissent à l'occasion d'évènements climatiques non exceptionnels, vents ou fortes pluies.

moyennes constatées pendant le PDDE). A partir de 2017, le rythme des constructions devrait s'accroître fortement afin d'accompagner le développement du système éducatif.

Le tableau ci-dessous illustre ces ambitions

Besoin de salles de classe	2014	2015	2016	Moyenne 2017-2024
Précolaire				
Public - Salles de classe en dur	99	100	99	59
<i>Communautaire</i>	59	72	86	298
Base 1 - Salles de classe en dur	1387	2292	2413	5182
Base 2 - Salles de classe en dur	307	293	275	1057
Moyen - Salles de classe en dur	55	45	45	45
Total (hors communautaire)	1848	2730	2832	6343
Total avec communautaire	1907	2802	2918	6641

NB : ces chiffres consolident les besoins d'expansion du système ainsi qu'une partie du programme de résorption des paillotes.

Une stratégie en trois directions permettra d'atteindre ces ambitions:

- Un travail sur la levée des principaux goulots d'étranglement identifiés pendant l'exécution du PDDE ;
- Une programmation équilibrée et une diversification des procédés d'exécution. Deux nouveaux modes de réalisations ont d'ores et déjà été identifiés: la maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de partenaires avec une expérience éprouvée comme la NIGETIP, certaines ONG et la maîtrise d'ouvrage déléguée aux collectivités territoriales, ce volet ne visant dans la première phase du PSEF qu'une première expérimentation auprès des communes urbaines. La réalisation directe par le MEN/A/PLN (maîtrise d'ouvrage dite « assumée » par les DREN) qui été le principal procédé utilisé par le passé continuera à être utilisé par le PSEF.
- Une programmation en « paquet minimum » (incluant salles, latrines et point d'eau) et reposant sur le recours à différents types de salles de classe. Le paquet minimum permettra d'éviter la livraison d'équipements incomplets nécessitant de nouvelles programmations de petits chantiers pour devenir satisfaisants. Le recours à des types différenciés de salles permettra l'expérimentation de modèles alternatifs, éventuellement moins coûteux, plus confortables ou plus simples à réaliser.

Une réflexion et des mesures ciblant les principaux goulots d'étranglement

Au niveau règlementaire

Les difficultés identifiées pendant l'exécution du PDDE ne relèvent pas des seuls ministères concernés par l'éducation et la formation puisqu'elles se rapportent aux procédures de passation des marchés et aux règles des finances publiques (la libération tardive des crédits et le retard dans le paiement des décomptes entravent la bonne exécution des chantiers).

Le gouvernement nigérien engage actuellement une réforme de la passation de marchés (allègement des procédures et création d'une direction des marchés dans chaque ministère sectoriel). Cette réforme pourrait permettre des procédures alternatives au recours systématique à des appels d'offre ouverts au niveau national pour tous les marchés de constructions scolaires (salles de classe, équipements, surveillance et contrôle), qui nécessitent un agrément national de la part des entreprises soumissionnaires. On note que l'effort accompli en 2012 et 2013 par le MEN/A/PLN,

avec la préparation d'un plan de passation de marché annuel a déjà permis une amélioration de l'exécution du budget du Ministère.

Concernant les procédures des finances publiques, l'objectif premier est la déconcentration des budgets pour les rapprocher des principaux bénéficiaires. Des mécanismes allégés de mise à disposition de fonds seront étudiés et mis en place de façon à leur garantir un minimum de moyens de fonctionnement. Pour les constructions scolaires, il est en effet impératif de pouvoir garantir des délais de paiement des décomptes qui ne pénalisent pas les entreprises. On remarque par ailleurs que l'instauration de plans d'engagement exigés depuis 2012 par le MEF a permis d'éviter les incohérences qui existaient par le passé entre la programmation des départements et les ouvertures de crédits. Enfin, la décentralisation en cours du système informatisé de gestion des finances publiques (pour laquelle le MEN/A/PLN est un département pilote) permettra de raccourcir les délais d'engagement des dépenses.

Depuis 2009, le MEN/A/PLN pratique la délégation des crédits vers les trésoreries régionales au bénéfice des DREN pour les passations de marchés.

Au niveau de la gestion

Un programme de renforcement des capacités de gestion financière du secteur au niveau central et dans les directions régionales figure dans le PSEF. Ces activités, qui visent à un renforcement de la maîtrise des procédures budgétaires et de la dépense courante, sont décrites en détail dans la partie « renforcement des capacités » du PSEF.

Au niveau technique

Les difficultés constatées lors la mise en œuvre du PDDE concernant (i) la faible capacité financière et technique des entreprises du BTP et (ii) le manque récurrent de main d'œuvre qualifiée et la pénurie de certains matériaux, dépassent largement le domaine de compétences du MEN/A/PLN. Les mesures de remédiation doivent s'appuyer sur une action concertée du gouvernement en matière (i) d'implication de l'ensemble des acteurs du BTP, (ii) de formation d'une main d'œuvre qualifiée et (iii) d'approvisionnement en matériaux au niveau national.

En matière de contrôle et de supervision, la taille du vivier des bureaux d'études au niveau national n'est pas identifiée comme une contrainte, mais le non-respect des obligations des prestataires, notamment dans certaines zones éloignées, a pu être constaté. Le renforcement des capacités de supervision de la DIE et des DREN (cf. ci-dessous) permettra de remédier à ces situations.

– Une programmation équilibrée entre trois modes de réalisation

Les principes généraux de la programmation des constructions

La programmation s'opère classiquement de manière ascendante depuis les échelons déconcentrés de l'administration jusqu'à la DEP. Cette programmation tiendra compte :

- des besoins spécifiques des zones déshéritées, nomades et à habitat dispersé (ERA à classe unique), pour des questions évidentes d'équité et de prise en compte des disparités ;
- des besoins d'expansion et de remplacement des classes paillotes dans les différents niveaux du système : préscolaire et éducation de base élargie pour le MEN/A/PLN et cycle moyen pour le MEM/S/RS.

La DEP du MEN/A/PLN va définir des clés de répartition claires pour les niveaux la concernant, et un mécanisme de concertation sera identifié entre les DEP des différents ministères de l'éducation et de la formation afin de mettre en cohérence leurs différents programmes de construction.

Concernant le choix des sites, ce sont les DREN et les inspecteurs qui sont *in fine* responsables du choix des sites, en adéquation avec la carte scolaire qui suit actuellement un processus profond de révision. La DEP du MEN/A/PLN contrôlera par ailleurs le respect de critères de sélection des sites³⁹.

Les mécanismes de concertation entre les différents partenaires au niveau local (collectivités territoriales, communautés et administration déconcentrée) seront renforcés en parallèle.

Les différents modes de réalisation envisagés

Afin de mettre en œuvre l'ambitieux programme de constructions scolaires du PSEF, les autorités vont s'appuyer sur :

- La gestion directe ou maîtrise d'ouvrage assumée par les DREN : cette modalité est actuellement utilisée dans le cadre de financements en cours, et représenterait de 35 à 40% du programme de constructions pour la première phase.
- La délégation de la maîtrise d'ouvrage :
 - o à des agences d'exécution aux capacités éprouvées : NIGETIP et ONG, pour 25% chacune du programme de construction. Les marchés importants à réaliser en zone urbaine seraient principalement du ressort de la NIGETIP, alors que les chantiers en zone rurale, y compris dans des zones difficiles d'accès, seraient confiés aux ONG selon leurs aires habituelles d'intervention;
 - o aux collectivités territoriales : dans une première phase, seules les communes urbaines seraient concernées⁴⁰, pour une fourchette de 10 à 15% du programme.

Le MEN/A/PLN signera des conventions avec ces différentes instances à travers les DREN.

Quelle que soit la modalité d'exécution retenue, la DIE/MEN/A/PLN assume la coordination générale, le suivi et le contrôle de la maîtrise d'ouvrage du programme de construction. Elle est également responsable de la préparation technique des dossiers (études architecturales, préparation des DAO, supervision des travaux) ; la DIE prépare également les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les DREN sont en charge de la mise en œuvre directe des programmations : choix des sites, adaptation des DAO fournis par la DIE, supervision à l'échelle régionale et en tant que maîtrise d'ouvrage assumée, la passation des marchés (recrutement des co-contractants à travers la commission régionale de passation de marchés).

Les entreprises et les bureaux d'études recrutés (dans les régions) assurent quant à eux l'exécution des travaux et les tâches de contrôle et de supervision. Dans le cas de la maîtrise d'ouvrage déléguée, ce sont les agences d'exécution qui gèrent directement les marchés signés avec les bureaux d'études et entreprises pour l'exécution des travaux qui leur seront confiés.

³⁹ Ces critères vont prendre en compte des facteurs tels que : l'absence d'école dans la localité, la forte croissance des effectifs, le nombre de salles de classe en paillote, les écoles à cycles incomplets en fonction de leur ancienneté, etc.

⁴⁰ Le Niger compte 214 communes rurales, 37 communes urbaines et 4 villes.

Quelle que soit la modalité retenue, la mise en œuvre de la programmation s'opère à un niveau régional, ce qui rapproche les activités des bénéficiaires finaux.

Les DREN, en tant que maîtrise d'ouvrage assumée, peuvent désormais recourir à des entreprises ayant un agrément régional et non plus national, ce qui élargit la palette des fournisseurs.

Les MOD, auxquelles est confiée la majeure partie du programme de constructions scolaires, ne sont pas contraintes par les règles de passation de marchés auxquelles sont soumises les DREN. Il leur est donc possible de sélectionner les entreprises sur une base locale déjà connue, de lancer des chantiers dans des délais raisonnables, de pouvoir honorer les paiements des décomptes aux entreprises, etc. Cela permet également de faire travailler simultanément de petites et très petites entreprises sur des lots de petite taille, et de mobiliser au maximum les capacités d'intervention du secteur des BTP.

Si l'expérience de MOD auprès des communes urbaines est concluante, alors une extension pourra être envisagée dans les phases ultérieures du PSEF, sous différentes formes : prise en charge d'un nombre croissant de constructions par les communes urbaines en tant que MOD, expérimentation d'une exécution directe par les communes urbaines⁴¹ et expérimentation de la MOD auprès d'un échantillon de communes rurales.

Dans ce dispositif, la DIE, et plus encore les DREN, ont un rôle extrêmement important à jouer. Il est, en conséquence, prévu de renforcer leurs capacités.

Actuellement, cinq ingénieurs sont en charge à la DIE de la supervision de cinq zones⁴² qui couvrent l'ensemble du territoire national. Il est envisagé de renforcer cette supervision dans la perspective de la délégation de certains travaux de constructions aux communes rurales et de l'expérimentation de nouvelles alternatives à la classe en paillette.

Les capacités des DREN seront renforcées par la constitution d'une équipe constituée d'un ingénieur en génie civil et de deux techniciens en BTP. Les techniciens seront mobiles afin de superviser les chantiers aux moments clés de leur avancement, d'appuyer les communes et les DREN dans la préparation des marchés et dans le suivi. Par ailleurs, ces équipes pourront également exercer un contrôle sur la bonne mobilisation et la qualité des tâches de suivi et de contrôle par les bureaux d'étude et de contrôle.

Enfin, s'il n'est pas prévu dans la première phase du PSEF d'impliquer les communautés en tant que MOD, leur participation par le biais des CGDES est anticipée à plusieurs niveaux :

- dans les instances de concertation pour le choix des sites;
- par leur association (i) au suivi et à la réception des travaux et du mobilier scolaire et (ii) à l'entretien et à la maintenance des infrastructures et équipements;
- par leur sensibilisation et mobilisation autour des questions d'effets environnementaux et sociaux des constructions.

Il est attendu que les instances en charge des constructions (DREN et MOD) forment et encadrent les CGDES sur ces différents points, selon des modalités à définir.

⁴¹ L'ordonnance No 2010-54 du 17 septembre 2010 portant code Général des Collectivités Territoriales (CT) a transféré aux collectivités territoriales (CT) la création et la gestion des infrastructures éducatives

⁴² Zone I : Régions de Tillabéri et Niamey ; Zone II : Région de Dosso ; Zone III : Régions de Tahoua et d'Agadez ; Zone IV : Région de Maradi et Zone V : Régions de Zinder et Diffa.

Au cours de la première phase du PSEF, des expérimentations encadrant les communautés en tant que MOD pourraient être élaborées en partenariat avec des ONG expérimentées en matière de constructions scolaires.

- Une programmation en « paquet minimum » qui exploite différents types de constructions scolaires

Pour les constructions nouvelles du PSEF, l'unité de programmation des constructions scolaires considérée est le « paquet minimum intégré » qui comprend un bloc de 2 ou 3 classes, les latrines (bloc de 2 ou 3 cabines - avec bloc séparé pour les filles - en fonction du nombre de salles de classe) et un point d'eau potable sous certaines conditions⁴³. Cette pratique constitue un progrès dans la mesure où ces éléments faisaient auparavant l'objet de programmations séparées ; à titre d'exemple, selon les dernières statistiques disponibles⁴⁴, seules 26% des écoles du cycle de base 1 sont dotées de latrines.

Les différents programmes de constructions scolaires ont par le passé expérimenté différents types de salle classe :

- Le modèle dit « en dur » qui utilise entièrement des matériaux pérennes et dont le coût unitaire se situe autour de 8,5 millions de FCFA pour le préscolaire et le cycle de base 1, et 10 millions de FCFA pour le cycle de base 2.
- Le modèle dit « semi-dur » ou « banco » : le coût de revient est estimé à 16 millions FCFA pour un bloc de 3 classes.
- Le modèle avec une structure métallique : la classe est constituée d'une plateforme surmontée d'un muret de 60 cm de hauteur le tout surmonté d'un toit en tôle. Le coût unitaire est estimé à environ 2 millions de FCFA, sur la base de la réalisation par une entreprise/tâcheron local.
- Le modèle dit à structure évolutive expérimenté par des projets (PAEB et UNICEF). Ce modèle consiste en un bloc en dur dont la partie centrale est une salle de classe entièrement finie et les parties latérales sont deux salles de classe inachevées mais qui peuvent bien entendu accueillir des élèves, que la commune est responsable de finir au rythme de ses capacités (le coût du bloc est d'environ 22 millions).

Tous les modèles alternatifs au modèle « en dur » présentés ci-dessus se sont révélés être des structures relativement durables, moins chères, et elles offrent des conditions d'accueil nettement plus favorables que les classes paillottes.

Ainsi leur utilisation est envisagée dans le programme de constructions scolaires en tenant compte des réalités de certaines régions du pays.

5.3. Renforcements des capacités

Contexte des évolutions institutionnelles.

Décentralisation et déconcentration.

Le Gouvernement a adopté, en mars 2012, une politique nationale de décentralisation (PND), qui

⁴³ Compte tenu des coûts élevés des forages et puits, un budget plafond sera arrêté.

⁴⁴ Annuaire statistique 2011-2012, MEN/A/PLN, version provisoire ; ce chiffre concerne tous les types de structures du cycle de base 1 (publiques, privées et communautaires).

succède à celle de 2010, laquelle a transféré aux collectivités territoriales (CT) la création et la gestion des infrastructures éducatives. La PND replace l'Etat dans ses attributions régaliennes et dans ses fonctions d'organisation et d'accompagnement du processus de décentralisation, tandis que les collectivités territoriales deviennent les espaces de mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.

La politique de la décentralisation mise en place par le MEN/A/PLN s'inscrit dans le cadre général de la politique du pays. Ce ministère a pris de l'avance dans l'accompagnement du mouvement de décentralisation, notamment pour ce qui concerne l'éducation de base. Les directions régionales de l'éducation assurent la maîtrise d'ouvrage des constructions de salles de classe, recrutent et affectent les enseignants. Les démembrements des directions régionales vont prochainement assurer, au niveau local, des fonctions importantes comme le suivi pédagogique rapproché, la gestion de la carte scolaire mais aussi la collaboration et la concertation avec les autorités communales qui auront à exercer la maîtrise d'ouvrage d'un nombre important de constructions de salles de classe.

Trois contraintes de nature à freiner la décentralisation sont soulignées par le PDES⁴⁵: la faible capacité des collectivités locales à assumer leurs nouvelles responsabilités, l'insuffisance des ressources et de mécanismes de financement adéquats en faveur des collectivités et la capacité réduite des services déconcentrés de l'Etat pour accompagner le processus.

La mise en place des politiques d'accès, de rétention et d'amélioration de la qualité reposant sur des réponses centralisées a atteint ses limites. Il est donc nécessaire de prendre en compte les besoins locaux spécifiques, de rapprocher les centres de décision de l'école, notamment par le renforcement des rôles, capacités et attributions des CGDES afin de rendre les services éducatifs plus efficaces.

De même, l'ampleur des défis auxquels fait face le système éducatif nécessite de multiplier les points d'exécution en vue d'améliorer les allocations des intrants. Le défi de la qualité impose lui aussi d'assurer autrement le suivi des processus éducatifs.

Les niveaux déconcentrés et décentralisés sont en effet identifiés comme les plus aptes, à terme, à mettre en œuvre les politiques, à exécuter les dépenses et à suivre dans de bonnes conditions une expansion forte des scolarités sur un territoire étendu.

L'objectif du PSEF est de renforcer les capacités des communes dans la gestion des compétences qui leur sont dévolues et d'améliorer le volume de ressources mises à leur disposition. Cela permettra d'assurer une plus grande implication des communes dans la gestion des écoles, une programmation plus ciblée des actions entreprises et une meilleure efficacité de l'école.

Le renforcement de la participation des communautés dans la gestion locale de l'éducation, en vue de rapprocher les bénéficiaires des prises de décisions, le choix de solutions locales aux besoins identifiés et le contrôle et suivi des performances en matière d'éducation, constituent des enjeux importants pour les années à venir.

Le développement de l'éducation impose un certain nombre de mesures de déconcentration du secteur. Il s'agira de :

- (i) construire les capacités des différents échelons de l'administration éducative, ce qui sera

⁴⁵ Programme de développement économique et social 2012-2015

la plus grande des priorités des actions de développement institutionnel du PSEF ;

(ii) déconcentrer les budgets pour les rapprocher des principaux bénéficiaires. En prévision de ce mouvement de déconcentration budgétaire, chaque échelon devra se voir réserver des dotations budgétaires. Le gouvernement étudiera et installera des mécanismes allégés de mise à disposition de fonds pour les moyens de fonctionnement des administrations déconcentrées. Le renforcement de la fonction financière de l'administration centrale et des directions régionales constituera le démarrage de cette réforme.

Un cadre organique complexe.

L'organigramme actuel du Ministère de l'Éducation et de ses structures déconcentrées est complexe, il ne favorise pas la fluidité des informations et des décisions. Le Ministère envisage des études techniques pour le faire évoluer à moyen terme. En attendant ces modifications, les activités de développement institutionnel s'adressent à des fonctions permanentes de l'administration sectorielle, qui existeront quel que soit le cadre organique retenu.

Les autorités choisissent cinq fonctions prioritaires pour bénéficier de renforcements de capacités. Ces cinq fonctions, essentielles pour la réussite de la politique sont :

- (i) la gestion budgétaire et financière ;
- (ii) la gestion des ressources humaines ;
- (iii) la supervision pédagogique ;
- (iv) l'information statistique, la planification et la programmation ;
- (v) la maîtrise d'ouvrage du génie civil.

5.3.1. La fonction financière

Les ministères en charge de l'éducation ont une maîtrise très limitée des questions financières. Ainsi, les taux d'exécution des budgets ne sont pas suffisamment élevés. Des actions sont en cours pour réformer le code des marchés publics du Niger. Les autorités sont en train de créer des directions des marchés publics dans chaque ministère. Cette réforme s'accompagnera du redéploiement ou du recrutement de spécialistes de passation des marchés dans chaque ministère.

D'ores et déjà et en vue d'améliorer les taux d'exécution des budgets, chaque ministère est tenu de préparer annuellement un plan de passation des marchés avec un chronogramme de mise en œuvre. Le Ministère des Finances encourage les départements ministériels à anticiper la préparation de leurs dossiers d'appel d'offres en vue de réduire au maximum les délais d'instruction par la DGCMP/MEF, souvent jugés trop longs. Par ailleurs, cette réforme prévoit d'alléger les procédures actuelles afin d'en rendre l'application plus simple et plus rapide, tout en garantissant la transparence.

De même, l'instauration de plans d'engagement exigés depuis 2012 par le MEF a permis d'éviter les incohérences qui existaient par le passé entre la programmation des départements et les ouvertures de crédits, qui ont été une source importante de retards dans l'exécution des marchés financés sur le budget de l'Etat.

La décentralisation en cours du système informatisé de gestion des finances publiques (Le MEN/A/PLN est un département pilote de cette réforme) permettra à terme de raccourcir les délais d'engagement des dépenses.

Le parachèvement de ces réformes permettra sans nul doute d'améliorer l'exécution financière des dépenses du secteur et d'améliorer par conséquent sa capacité d'absorption des ressources mises à sa disposition.

Les activités de renforcement des capacités de gestion financière du secteur à l'effet de renforcer la maîtrise des procédures budgétaires et de la dépense courante auront pour objectifs :

(i) pour ce qui est des ressources nationales :

- atteindre un taux d'exécution annuel des dépenses courantes de biens et services de 85 % en 2016 et 100 % en 2024 ;
- sécuriser dès 2014 l'exécution des dépenses de biens et services jugées critiques dans une liste de priorités établie en fin de chaque année ;
- obtenir à partir du budget 2014 une répartition des crédits délégués conforme à une clef proposée par les DEP et validée par le comité du pilotage du PSEF au plus tard un mois avant le démarrage de la préparation budgétaire.

(ii) pour ce qui est des ressources attendues du Partenariat Mondial pour l'Education et les autres ressources extérieures :

- connaissance par les services techniques des possibilités d'appui offertes par les différentes ressources extérieures ;
- emploi de plans annuels budgétisés, mettant en relation l'activité avec la dépense et avec la ressource comme base unique de l'exécution des fonds;
- absence de reports des activités techniques pour des raisons de défaut de production de termes de références (ces derniers pouvant, en cas de besoin, être rédigés avec l'appui de l'assistance technique).

Les activités de renforcements de capacités porteront sur :

(iii) L'amélioration de l'efficacité en matière de gestion financière :

- consigner dans un guide les procédures de préparation budgétaire et d'engagement des dépenses courantes de biens et services et le diffuser dans les services ; dans ce guide, standardiser les formulaires à utiliser et les dossiers types, sur ressources nationales comme sur ressources extérieures ;
- installer un suivi dans les directions et services dépensiers ;
- établir un calendrier pour les opérations récurrentes de préparation, comprenant la désignation des responsables de chaque action et un système de relance à chaque retard ;
- établir des chronogrammes pour les activités non régulières de préparation des dépenses courantes ;
- assurer la formation des cadres des services techniques à l'emploi de ces procédures et outils et à la gestion comptable ;

(iv) Simplification du mécanisme de paiement des contractuels. L'objectif est d'assurer le paiement à temps des salaires des enseignants et d'éviter les retards importants, enregistrés au début de chaque mois, qui sont occasionnés par les déplacements massifs d'enseignants pour percevoir leurs salaires. Les possibilités suivantes seront étudiées et les options retenues seront mises en œuvre au cours de la première phase du PSEF. Il s'agit de :

- le transfert de la responsabilité du paiement des salaires des contractuels aux communes ;
- le déploiement par les services du trésor d'agents payeurs au niveau des communes ;
- la bancarisation des salaires en utilisant les structures de banque ou de micro finance, quand elles existent ;
- l'utilisation des possibilités de transfert de fonds offertes par la téléphonie mobile.

(v) Passation des marchés. Les autorités institueront :

- un guide relatif aux activités de passation des marchés ;
- des plans annuels de passation des marchés ;
- un programme de formation sur la préparation des DAO, sur le dépouillement et l'évaluation des offres et sur le suivi de l'exécution des marchés.

5.3.2. La fonction gestion des ressources humaines

Les activités visent en priorité la rationalisation de l'utilisation du personnel enseignant. Ces activités auront pour objectifs :

(i) L'installation d'un processus récurrent de rapprochement entre les données de la DRH du MEN/A/PLN et celles des services de la solde et de la fonction publique. Le MEN/A/PLN réalisera en 2014 un recensement physique des enseignants du cycle de base 1 et 2 pour permettre le développement d'une base de données qui portera également sur les différents niveaux de qualification des enseignants. Chaque région disposera des données la concernant (module régional de la base). La région veillera à la réactualiser régulièrement alimentant ainsi la mise à jour permanente indispensable au niveau central. Les données de cette base seront confrontées annuellement à celles de la solde.

(ii) Les résultats de ce recensement permettront également au MEN/A/PLN en concertation avec les Ministères concernés (MEF et MFP) d'assainir la situation de la masse salariale de son personnel en transférant sur la masse salariale des Ministères concernés les salaires de toutes les personnes qui effectuent leurs services hors du MEN/A/PLN et qui continuent d'être théoriquement et financièrement rattachées à l'éducation.

(iii) Assainissement des affectations intra-sectorielles. Les personnels d'un cycle d'éducation donné (exemple Base 1&2) mis à la disposition d'un autre cycle (ETFP ou Enseignement supérieur) ne doivent plus continuer à émarger sur le budget du Ministère d'origine. Les ministres sectoriels installeront un groupe de travail composé des DRH, des Inspecteurs de services, et des contrôleurs financiers des ministères de l'éducation pour suivre le déroulement de cette opération.

(iv) Une application sera intégrée à la base de données du personnel pour gérer la mobilité des enseignants contractuels en fonction des postes budgétaires ouverts. Le poste budgétaire sera domicilié dans les DREN puis dans les DDEN d'affectation, de façon à rendre impossible le départ de ce lieu sans interruption du salaire. A plus long terme, le gouvernement envisage de transférer ces budgets à la commune de la structure d'accueil.

(v) L'exploitation des résultats de ce recensement permettra, également d'identifier le personnel en surplus dans toutes les administrations, mais aussi dans toutes les écoles. Les DRH des

ministères sectoriels rédigeront, au besoin avec l'appui d'une assistance technique ponctuelle, un manuel de procédures pour ces redéploiements, comprenant des critères. Il permettra de réaliser ce redéploiement des enseignants dans des conditions transparentes et équitables. Il en est, également, attendu l'assainissement des listes des enseignants contractuels en mettant fin aux emplois fictifs qui pourraient exister ;

(vi) Les DRH et les DEP élaboreront une clef pour la répartition des nouveaux enseignants vers les régions, basée sur des critères d'équité et d'efficacité et qui permettra de réduire les disparités actuelles. Une déclinaison de cette clef sera développée pour le niveau régional avec les mêmes objectifs. Des procédures, critères, conditions réglementaires de mise en œuvre, de contrôle, de sanction et la chaîne de responsabilité du niveau central aux écoles et établissements seront associés à cette clef pour réglementer les allocations d'enseignants. Les structures déconcentrées rédigeront des rapports annuels de suivi et d'évaluation qui feront apparaître le degré de respect des procédures et dispositions réglementaires arrêtées, la cohérence par rapport aux allocations demandées et le degré d'équité dans la répartition des personnels.

Une large diffusion des nouvelles procédures et de leurs objectifs dans les différents médias et à l'occasion des différentes rencontres avec tous les acteurs de l'éducation permettra de les rendre transparentes.

Les ministères sectoriels inviteront les syndicats, les parents d'élèves, les CGDES, d'autres organisations de la société civile à participer à la vérification ex-post de l'application effective des nouvelles dispositions de gestion et les progrès réalisés.

(vii) La mise en place des mesures garantissant l'affectation des enseignants vers les régions au plus tard en juillet de chaque année et par les régions vers les écoles au plus tard en août de chaque année, afin de garantir leur présence dès la rentrée dans les écoles. Les quotas de recrutement des enseignants contractuels seront publiés par les ministères au plus tard fin mai de chaque année et le recrutement par les régions interviendra au plus tard début juillet de chaque année.

(viii) L'élaboration et la formalisation, par un acte administratif, des critères d'intégration à la fonction publique des enseignants contractuels, prenant en compte leurs performances professionnelles et leur ancienneté, leur durée de service ou leur engagement à servir dans des zones difficiles.

D'autres mesures sont traitées dans la partie stratégie pour le personnel enseignant.

De même, des mesures visant la gestion du personnel administratif vont être mises en œuvre. Il s'agit de :

- (i) adéquation des profils avec les postes administratifs. Une étude a été réalisée sur l'adéquation entre les postes de travail et les profils. Un groupe de travail (DRH, SG) traduira les recommandations de cette étude en plan d'actions, avec l'appui éventuel d'une assistance technique de court terme. Ce plan d'actions vaudra pour la première période d'exécution du PSEF, il mentionnera l'ensemble des textes réglementaires à prendre, ainsi que les méthodes de suivi et de contrôle des actions.
- (ii) Mise en place de connexions Internet dans les administrations déconcentrées pour faciliter la communication entre les services et la mise à jour régulière des informations sur le personnel de l'éducation.

5.3.3. La fonction de supervision pédagogique

La fonction de supervision pédagogique va être très sollicitée, notamment pour la politique d'amélioration de la qualité. Pour le cycle de base 1, cette fonction appartient aux directeurs d'écoles, aux conseillers pédagogiques et aux inspecteurs.

Ces personnels d'encadrement seront formés :

- sur les choix opérés par la stratégie nationale ;
- sur les outils qui seront développés pour le suivi et le pilotage des classes et des écoles ;
- sur les techniques d'encadrement des enseignants, y compris les techniques de remédiation pédagogiques.

Les mesures spécifiques dans le PSEF portent sur :

- (i) l'élaboration d'un manuel et d'un guide pour les directeurs d'écoles pour qu'ils soient en mesure d'assurer le suivi des enseignants et leur apporter les appuis pédagogiques dont ils pourront avoir besoin ;
- (ii) la révision des normes pour les conseillers pédagogiques (144 enseignants par conseiller quelque soit le milieu) pour tenir compte de l'éloignement des écoles en milieu rural. L'objectif de cette révision et de s'assurer que chaque enseignant pourra bénéficier de 3 visites par an (on peut avoir recours au recrutement d'enseignants retraités pour renforcer les secteurs pédagogiques) ;
- (iii) le développement d'outils de gestion et de suivi à l'attention des inspecteurs chef de service pour leur permettre d'assurer un meilleur suivi de l'action des conseillers pédagogiques, des directeurs d'écoles et des enseignants relevant de leur circonscription.

Dans les circonscriptions scolaires présentant les résultats aux examens les plus faibles, Le MEN/A/PLN rédigera à l'attention de chaque échelon de la hiérarchie⁴⁶ de l'encadrement pédagogique des cahiers des charges pour l'amélioration de la qualité des apprentissages des élèves, comprenant des objectifs locaux. Ces objectifs seront formulés en termes de constats et d'analyses locales à effectuer, de mesures à prendre et de résultats⁴⁷ à atteindre. Ces cahiers de charges donneront aux structures locales concernées une priorité dans la répartition des moyens de fonctionnement. Chaque responsable d'un niveau sera tenu de produire un rapport trimestriel basé sur les données des rapports du niveau inférieur et des visites d'écoles et des classes. Ces rapports seront élaborés sur la base d'un canevas fixé par l'administration centrale pour chaque niveau.

La direction générale de la scolarisation exploitera les rapports trimestriels des directions régionales, elle identifiera en concertation avec les autres directions les mesures à mettre en place pour apporter les réponses appropriées aux problèmes signalés (manque d'enseignants, effectifs pléthoriques, déficit de formation, défaut de matériels de base, etc.). Une note trimestrielle sur la qualité sera produite à l'attention du Ministre qui donnera les instructions pour la prise en compte prioritaire des recommandations des rapports dans tous les domaines y compris dans le contenu de la formation continue.

⁴⁶ Les Directeurs régionaux, les directeurs départementaux, les inspections, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'écoles

⁴⁷ Pour éviter les effets pervers d'objectifs formulés en termes de résultats d'élèves, les taux d'abandon ou d'exclusion des écoles des zones concernées seront surveillés et intégrés à la batterie d'indicateurs de résultats à atteindre.

Les structures d'encadrement pédagogiques seront dotées en moyens matériels et de fonctionnement leur permettant de réaliser les tâches qui leur sont demandées.

5.3.4. Information statistique, coordination, planification, programmation et suivi

Les directions des études et de la programmation bénéficieront d'actions de renforcements de capacités, dans l'objectif de :

- étendre l'utilisation du SIGE à l'ensemble des régions du territoire national ;
- devenir techniquement autonome dans l'utilisation du SIGE et dans l'évolution de son emploi au fil des ans ;
- mettre en place une coordination structurée entre les différents ministères en charge de l'éducation permettant une planification globale de l'évolution du secteur ;
- réaliser en autonomie, à la demande des autorités ou des partenaires, des études particulières.

La DEP du Ministère de l'Éducation envisage d'implanter un système d'information reposant sur l'immatriculation des élèves. Ce système devient important dans la perspective de l'éducation de base élargie et de ses implications en termes de gestion des flux d'élèves et d'orientation des sortants de chaque niveau. Dans une première étape, la DEP mandatera des études de faisabilité, d'équipements et de coûts et explorera la question des procédures que le déploiement d'un système d'immatriculation imposera de faire évoluer.

Au niveau déconcentré, les capacités de programmation des DPE et des ICE seront renforcées, pour leur permettre plus d'aisance dans la préparation de leurs plans annuels d'actions budgétisés, qui, à terme, seront associés à quelques indicateurs de performance.

5.3.5. Maîtrise d'ouvrage du génie civil.

Le Ministère entend développer plusieurs types de maîtrise d'ouvrage (maîtrise d'ouvrage AGETIP, ONG, communes, etc.) pour faire face aux besoins croissants en salles de classe, en particulier pour l'enseignement de base. La maîtrise d'ouvrage communale des constructions scolaires, est appelée à devenir à terme le principal procédé d'exécution. Pour cela, le ministère entend mobiliser au profit des communes des appuis techniques (i) en passation de marchés et (ii) en suivi de chantiers, en contrôle des maîtrises d'œuvre et en réception **(pour plus de détail, voir la partie sur les infrastructures scolaires)**.

Ces appuis techniques supposent le déploiement de techniciens qui auront en charge l'appui aux communes dans les tâches techniques et l'installation des capacités souhaitées.

6. Financement du PSEF

Cette politique va nécessiter une forte mobilisation des ressources intérieures. La première raison au coût élevé de cette politique réside dans la forte pression démographique au Niger. Les autorités devront par conséquent gérer un développement soutenu des capacités d'accueil du système à tous les niveaux, ne serait-ce que pour maintenir les avancées enregistrées.

La seconde raison est liée au coût élevé des enseignants si on les compare à ceux des pays de la sous région. Les avancées importantes enregistrées au cours de la dernière décennie ont pu être

réalisées grâce au recours aux enseignants volontaires et à la création d'un corps d'enseignants contractuels. Le poids de ces derniers dans le système éducatif nigérien et les pressions exercées sur les pouvoirs publics ont amené ces derniers à faire de plus en plus de concessions pour éviter les grèves à répétition avec leur effet nuisible sur la qualité des apprentissages. On peut citer parmi ces concessions les augmentations successives des salaires de cette catégorie d'enseignants qui ont fait passer, en seulement quelques années, le salaire moyen annuel de l'enseignant contractuel de 3,4 unités de PIB par tête à plus de 5,4 unités de PIB par tête et l'engagement pris récemment par le Gouvernement d'intégrer annuellement dans la fonction publique une proportion de ces enseignants.

Les simulations montrent que l'objectif de scolarisation primaire universelle ne sera encore qu'approché à l'horizon 2024 tant pour des raisons financières que matérielles. Elles montrent également que le nombre d'enseignants à intégrer à la fonction publique ne pourra pas dépasser 2500 (tous niveaux confondus) si l'on veut avoir un gap sur les dépenses courantes raisonnable (3% des dépenses courantes non couvertes par les ressources intérieures mobilisables pour le secteur sur la période 2014-2016). Cette option a été retenue.

Sur la base d'une croissance moyenne sur la période de 6%, le Gouvernement mobilisera plus du quart de ses ressources intérieures au profit du secteur de l'éducation (en moyenne 28% à l'horizon 2015). Cela représentera un doublement du budget de fonctionnement du secteur à l'horizon 2016 et une multiplication par 4 de celui-ci à l'horizon 2024. Il restera cependant un gap de financement des dépenses courantes de plus de 1 milliards de FCFA par an sur la période 2014-2016.

L'estimation des dépenses courantes prend en compte l'intégration à la fonction publique de 2000 contractuels par an pour le Cycle de base 1, de 300 pour le Cycle de base 2, 100 pour le moyen et 100 pour l'EFPT pour absorber à terme, ceux, relativement peu nombreux, qui sont dans ce dernier niveau.

Le 6 mai 2013, le Gouvernement a décidé d'attribuer 24 milliards de FCFA supplémentaires à l'éducation, l'année 2013 devant être marquée par un effort particulier au profit du secteur. Ce supplément de budget n'a pas été pris en compte dans le modèle de simulation, établi avant son annonce. Il vient en réduction du besoin de financement non couvert (gap résiduel).

Les tableaux récapitulatifs suivants présentent les principaux paramètres et résultats de cette simulation.

Mobilisation des ressources intérieures pour l'éducation

	Base de projection	Année de démarrage du PSEF	Prévisions			Année cible
Année	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Population	14 683 947	16 655 651	17 188 632	17 738 668	18 892 107	22 822 256
Recettes fiscales (millions CFA)	385 600	756 700	873 800	937 015	1 077 069	1 562 227
Ressources domestiques destinées à l'éducation (millions CFA)	102 169	181 608	244 664	262 364	301 579	437 424
dont ressources pour dépenses courantes	98 731	174 649	235 003	251 698	288 614	415 552
dont ressources pour dépenses en capital	3 437	6 959	9 661	10 666	12 965	21 871

Le récapitulatif des dépenses courantes suivant l'hypothèse de référence se présente ainsi dans le modèle de simulation :

EVOLUTION DES DEPENSES

	2014	2015	2016	2020	2024
Dépenses courantes (en millions de FCFA)	206 271	229 104	244 637	283 492	426 731
Ressources domestiques destinées aux dépenses courantes (en millions de FCFA)	174 649	235 003	251 698	288 614	415 552
GAP sur les dépenses courantes (en millions de FCFA)	(31 622)	5 899	7 061	5 122	(11 179)
GAP moyen annuel (2014-2016)	(6 220)				
Gap moyen annuel (2014-2024)	1 237				

Sur la période 2014-2016, le PATB donne des indications plus précises.

Par rapport au calcul précédent fondé sur les prévisions du modèle en dépenses courantes, le PATB ajoute

- en dépenses : des activités de renforcements de capacités et les dépenses en capital
- en ressources : les appuis extérieurs et les ressources de l'Etat pour les dépenses en capital

L'équilibre financier se présente alors comme suit :

Dépenses totales du PSEF de 2014 à 2016, MFCFA

Récapitulatif	2014	2015	2016	Total
Préscolaire	4 023	11 875	4 681	20 578
Enseignement primaire : Cycle de Base 1	128 042	149 433	159 055	436 530
Cycle Base 2	38 310	39 504	40 120	117 934
Secondaire général Moyen	9 443	9 916	10 256	29 615
Enseignement pédagogique (ENI)	1 788	3 766	4 021	9 575
Non formel et alphabétisation (à la charge de l'Etat)	4 118	5 367	6 220	15 705
FTP	17 029	20 790	25 479	63 297
Sup	36 335	40 192	42 714	119 241
Gouvernance et renf des capacités (hors modèle)	1 431	1 024	763	3 217
Total PSEF	240 519	281 867	293 309	815 695

L'équilibre se présente ainsi :

	2014	2015	2016	Total	Total US\$
Coût du programme éducatif	240 519	281 867	293 309	815 695	1 631
Financement domestique	181 608	244 664	262 364	688 636	1 377
Appuis extérieurs hors PME et AFD	17 078	16 297	9 849	43 224	86
Besoin de financement	-41 833	-20 906	-21 096	-83 834	-168
%	-17,4%	-7,4%	-7,2%	-10,3%	
PME+AFD	16 667	16 667	16 667	50 000	100
Besoin de Financement résiduel	-25 166	-4 239	-4 429	-33 834	-68
%	-10,5%	-1,5%	-1,5%	-4,1%	

Il reste un besoin de financement résiduel après intervention du PME et de l'AFD. Cependant, les estimations des financements extérieurs hors GPE ne sont pas exhaustives du fait de la difficulté à mobiliser l'intégralité des informations. Enfin, ce gap reste à la portée du gouvernement, qui va entreprendre de mobiliser de nouveaux partenaires, comme c'est souvent le cas après l'endossement d'une politique sectorielle.

ANNEXE 1. INDICATEURS DE SUIVI DU PSEF

Les indicateurs présentés ici sont les indicateurs de suivi du PSEF. Ils permettent de retracer les évolutions du secteur éducatif dans son ensemble et de relier ces évolutions aux activités et aux réformes entreprises. Leur examen doit nourrir les débats des revues sectorielles annuelles.

Le choix des indicateurs présentés ici est un choix sous contraintes, en particulier lié aux possibilités des bases de données disponibles.

Un écart important entre un indicateur et la valeur cible doit être systématiquement interprété. La persistance d'un tel écart doit amener soit à la révision de la cible, soit à celle de la politique devant permettre de l'atteindre.

Il est toujours préférable d'interpréter plusieurs indicateurs à la fois, de façon à vérifier que l'évolution du système éducatif ne se traduit pas par des déséquilibres. Par exemple, l'augmentation d'un taux de scolarisation doit être concomitante à celle des recrutements et des constructions scolaires ; si ce n'est pas le cas, cela signifie que la qualité de l'accueil se dégrade et l'augmentation ne peut pas être jugée comme positive en elle-même.

L'examen des indicateurs doit être mené constamment par les revues et les résultats rapportés à ceux enregistrés aux revues précédentes. A défaut, les perspectives de compréhension de l'évolution du système et surtout d'ajustement des politiques seraient très amoindries.

Le programme financé par le PME dans les procédures de l'agence de supervision est assorti de sa propre matrice d'indicateurs, qui ne doit pas être confondue avec celle-ci, qui porte sur l'ensemble de la planification sectorielle à long terme.

Niveau	Indicateurs	Valeur 2010	Cibles		
			2016	2020	2024
Accès aux services éducatifs et de formation améliorés					
Préscolaire	- Taux brut de préscolarisation	5%	9%	12%	15%
	- Proportion d'enfants scolarisés dans les JEC	16,9%	35%	48%	60%
Cycle de base 1	- Taux brut d'admission global	98,7%	100,9%	100%	100%
	- Taux brut d'admission garçons	105,2%	100%	100%	100%
	- Taux brut d'admission filles	92,0%	100%	100%	100%
	- Taux brut de scolarisation	72,9%	82%	89%	98%
	- Taux brut de scolarisation garçons	81,9%	100%	100%	100%
	- Taux brut de scolarisation filles	63,9%	75.90%	83.90%	91.90%
	- Taux brut de scolarisation milieu rural	70,3%	82.30%	90.30%	98.30%
Cycle de base 2	- Taux de transition CM2-6ème	65%	50%	50%	50%
	- Taux brut de scolarisation	19,8%	27%	34%	42%
	- Taux brut de scolarisation filles	14,1%	23,7%	30.1%	36.5%
Alphabétisation et Education Non Formelle	- Nombre de centres d'alphabétisation ouverts	2 313	6 823	8 310	8 246
	- Nombre d'adultes inscrits dans les programmes d'alphabétisation	67 991	121 144	147 184	145 612
	- Proportion de femmes parmi les adultes inscrits dans les programmes d'alphabétisation	71.4%	65%	65%	65%
	- Nombre d'élèves inscrits dans les classes passerelles	1 723	5 381	6 075	7 926
	- Proportion de filles inscrites dans les classes passerelles	46%	50%	50%	50%
	- Nombre d'élèves inscrits dans les CEA	262	871	1 506	2 642
	- Proportion de filles inscrites dans les CEA	59,5%	65%	65%	65%
	- Nombre de centres socioéducatifs ouverts (MJS/C)	375	393	413	433
- Nombre de jeunes inscrits dans les centres socioéducatifs	18 750	19 650	20 650	21 650	
Enseignement moyen	- Taux de transition	50%	45%	43%	40%
	- Taux brut de scolarisation	3,9%	5,15%	5,5%	5,7%
	- Taux brut de scolarisation garçons	5,3%	5,6%	5,7%	5,9%
	- Taux brut de scolarisation filles	2,5%	3,8%	4,3%	5,3%
Enseignement supérieur	- Effectifs total des étudiants	19 850	37 500	43 750	50 000
	- Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	135	211	217	219
	- Proportion d'étudiants inscrits dans le privé	24,7%	29,1%	32,1%	35%
	- Proportion d'étudiantes	27%	31%	34%	40%

Enseignement technique et Formation Professionnelle	- Proportion des apprenants de l'EFPT par rapport à ceux de l'enseignement secondaire général	4,2%	15%	25%	40%
	- Effectifs nouveaux inscrits en EFPT niveau 1	12 672	26 309	33 550	41 597
	- Proportion nouveaux inscrits formation CAP Industriel	31,4%	36,3%	40,2%	42,9%
	- Proportion de filles inscrites en formation CAP industriel	5,5%	15%	30%	50%
	- Effectifs nouveaux inscrits en FIP	11 109	21 499	26 097	30 695
	- Effectifs nouveaux inscrits en EFPT niveau 2	5 845	17 113	23 489	22 730
	- Proportion de filles inscrites en formation BEP industriel	18,69% (*)	25%	40%	50%
	- Proportion de nouveaux inscrits en formation BEP dans le privé	48%	45%	42%	40%
	- Effectifs de nouveaux inscrits en seconde dans les lycées techniques	213	697	1 052	1 109
	- Proportion de filles parmi les nouveaux inscrits en seconde dans les lycées techniques	ND (**)	20%	30%	50%
	- Proportion des élèves inscrits dans les filières industrielles dans les lycées techniques	ND (**)	30%	40%	50%
	- Proportion de filles inscrites dans les filières industrielles	ND (**)	20%	35%	50%
	- Effectifs de nouveaux inscrits en seconde lycées professionnels	86	354	579	652
	- Proportion de filles parmi les nouveaux inscrits en seconde au lycée professionnel	ND (**)	20%	35%	50%
- Nombre de nouveaux inscrits dans l'apprentissage rénové	192	738	1 230	1 883	
Qualité de l'éducation et de la formation améliorés					
Préscolaire	- Proportion des élèves maîtrisant les compétences de base prescrites	80%	80%	80%	80%
Cycle de base 1	- Taux de redoublement	4,1%	3,4%	3,0%	3,0%
	- Taux de redoublement filles	4.4%	3.7%	3.0%	3.0%
	- Taux de redoublement garçons	4.5%	3.8%	3.1%	3.1%
	- Taux d'abandon	10.5%	8.8%	7.1%	5%
	- Taux d'abandon filles	11.4%	9.7%	9%	6%
	- Taux d'abandon garçons	9.9%	8.2%	6%	4%
	- Taux d'achèvement	49,3%	65,0%	71,3%	90%
	- Taux d'achèvement garçons	57,1%	69,1%	77,1%	85,1%
	- Taux d'achèvement filles	41,5%	59,5%	71,5%	83,5%
	- Proportion d'élèves du CP qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en lecture	48%	52%	65%	80%
	- Proportion d'élèves du CP qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en mathématiques	69%	73%	77%	80%
	- Proportion d'élèves du CM2 qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en lecture	27%	32%	40%	50%

	- Proportion d'élèves du CM2 qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en mathématiques	28%	33%	42%	60%
Cycle de base 2	- Taux de transition CM2 – 6ème	65%	50%	50%	50%
	- Taux de survie	35%	45%	60%	75%
	- Proportion de redoublant	19,8%	13,0%	10,0%	7,0%
	- Proportion de redoublant / filles	19,2%	15%	13%	8%
	- Taux d'achèvement global	8%	15%	23%	34%
	- Taux d'achèvement garçons	10,7%	15,7%	23,2%	34,5%
	- Taux d'achèvement filles	7,5%	9,3%	10,5%	11,7%
Alphabétisation et Education Non Formelle	- Taux de réussite au test de fin de campagne d'alphabétisation	52%	80%	80%	80%
	- Taux d'abandon	25%	15%	10%	10%
	- Proportion de femmes admises au test de fin de campagne d'alphabétisation	49%	79%	99%	100%
	- Taux de réussite au test de fin d'année dans les classes passerelles	86,2%	90%	92%	98%
	- Proportion des sortants des CEA ayant admis au test de fin de formation	66,8%	70%	80%	85%
Enseignement moyen	- Taux de transition	50%	45%	43%	40%
	- Taux de survie	54%	65%	73%	80%
	- Proportion de redoublant global	15,0%	10,7%	7,9%	5,0%
	- Proportion de redoublant / filles	15,7%	11,2%	8%	5,0%
	- Taux d'achèvement global	2,4%	3,6%	4,0%	4,8%
	- Taux d'achèvement garçons	3,4%	3,7%	4,2%	5%
	- Taux d'achèvement filles	1,4%	2,8%	3%	4,1%
	- Taux de réussite global au BAC	27,8%	41%	57%	72%
	- Taux de réussite au BAC littéraire	23,4%	34%	51%	65%
- Taux de réussite au BAC scientifique	31,7%	45%	62%	80%	
Enseignement supérieur	- Taux de réussite au BTS d'Etat	28,8%	51%	68%	80%
	- Taux de survie en 3 ^{ème} année d'études global	33,6%	52%	64%	76%
	- Taux de survie en 3 ^{ème} année d'études scientifiques hors médecine	24,1%	52%	60%	80%
	- Taux de réussite en licence	69%	81%	92%	100%
	- Nombre de doctorants	500	604	852	1010
	- Nombre de doctorants / filles	130	187	301	462
	- Nombre de publications scientifiques	149	313	405	625

Enseignement technique et Formation Professionnelle	- Taux de réussite au CAP	60%	75%	90%	100%
	- Taux de réussite filles au CAP	18%	50%	75%	100%
	- Taux de réussite au BEP	58%	73%	83%	90%
	- Taux de réussite filles au BEP	37%	52%	67%	80%
	- Taux de réussite au BAC technique	30,1%	50%	60%	80%
	- Taux de réussite filles au BAC technique	ND(**)	30%	60%	85%
	- Taux de réussite au BAC Pro	53,7%	60%	70%	90%
	- Taux de réussite filles au BAC Pro	ND(**)	40%	70%	95%
	- Proportion des sortants des FIP certifiés	ND(**)	100%	100%	100%
Gestion et pilotage du système éducatif améliorés					
Gouvernance et pilotage	- Part des ressources publiques allouées au secteur de l'éducation	26%	28%	28%	28%
	- Part du primaire dans le budget de l'éducation	57,8%	53,4%	51,8%	49,3%
	- Part de l'EFPT dans le budget de l'éducation	1,4%	8,8%	10,8%	8,5%
	- Dépenses courantes du primaire (hors salaires des enseignants en % des dépenses courantes du sous-secteur)	22,94%	26,11%	29,28%	33,68%
	- Taux d'exécution du budget du secteur (hors salaires)	60%	85%	90%	100%
	- Part de la masse salariale des non enseignants dans les établissements sur la masse salariale globale au cycle de base 2	18%	14,4%	12,2%	10%
	- Part de la masse salariale des non enseignants dans les établissements sur la masse salariale globale au cycle moyen	19,1%	17,4%	16,2%	15%
	- Nombre d'heures hebdomadaires effectives au cycle de base 2	15h	21h	21h	21h
	- Nombre d'heures hebdomadaires effectives au cycle moyen	14,5h	17h	18h	18h
	- Taux d'exécution du programme des infrastructures scolaires	17,3%	100%	100%	100%

ANNEXE 2 CADRE LOGIQUE DU PSEF

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources / Moyens de vérification	Hypothèses
Impact			
Acquisition accrue par la population de connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure et un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'alphabétisation de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête nationale INS 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique et sociale
Effets Spécifiques			
Effet 1 : Accès aux services éducatifs et de formation améliorés			
<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux services éducatifs et de formation améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux brut de pré scolarisation passe de 5% en 2010 à 9% en 2016 et 15% en 2024 • Proportion d'enfants scolarisés dans les Jardins d'Enfants Communautaires (JEC) passe de 16,9% en 2010 à 35% en 2016 et 60% en 2024 • Taux Brut de Scolarisation global au cycle de base 1 passe de 72,9% en 2010 à 82% en 2016 et 98% en 2024 • Taux Brut de Scolarisation filles au cycle de base 1 passe de 63,9% en 2010 à 75,9% en 2016 et 91,9% en 2024 • Taux Brut de Scolarisation en milieu rural au cycle de base 1 passe de 70,3% en 2010 à 82,3% en 2016 et 98,3% en 2024 • Taux de transition CM2-6ème passe de 65% en 2010 à 50% en 2016 • Taux Brut de Scolarisation global au cycle de base 2 passe de 17,8% en 2010 à 27% en 2016 et 42% en 2024 • Taux Brut de Scolarisation filles au cycle de base 2 passe de 14,1% en 2010 à 16,2% en 2016 et 31,1% en 2024 • Nombre d'adultes inscrits dans les programmes d'alphabétisation passe de 67 991 en 2010 à 121 144 en 2016 et à 145 612 en 2024 • Proportion de femmes parmi les adultes inscrits dans les programmes d'alphabétisation passe de 71,4% en 2010 à 65% en 2016 • Nombre d'élèves inscrits dans les classes passerelles passe de 1 723 en 2010 à 5 381 en 2016 et à 7 926 en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique du MEN/A/PLN 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge par l'Etat des pé-cules des animateurs des JEC • Stabilité dans les établissements • Disponibilité des ressources internes

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves inscrits dans les CEA passe de 262 en 2010 à 871 en 2016 et à 2 642 en 2024 • Nombre de jeunes inscrits dans les centres socioéducatifs (MJS/C) passe de 18 750 en 2010 à 19 650 en 2016 et à 21 650 en 2024 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de transition passe de 50% en 2010 à 45% en 2016 et 40% en 2024 • Taux Brut de Scolarisation global au cycle moyen passe de 3,9% en 2010 à 5,15% en 2016 et 5,1% en 2024 • Taux Brut de Scolarisation filles au cycle moyen passe de 2,5% en 2010 à 3,8% en 2016 et 5,3% en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique du MEMS/RS 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité dans les établissements
	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des apprenants de l'EFPT par rapport à ceux de l'enseignement secondaire général passe de 4,2% en 2010 à 15% en 2016 et à 40% en 2024 • Effectifs nouveaux inscrits en EFPT niveau 1 passent de 12 662 en 2010 à 26 309 en 2016 et 41 517 en 2024 • Effectifs nouveaux inscrits en EFPT niveau 2 passent de 5 845 en 2010 à 17 113 en 2016 et 22 730 en 2024 • Effectifs nouveaux inscrits en formation initiale professionnalisante (FIP) passent de 11 109 en 2010 à 21 499 en 2016 et 30 695 en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique du MFP/T 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du dispositif de régulation des flux
	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif total des étudiants passe de 19 850 en 2010 à 37 500 en 2016 et à 50 000 en 2024 • Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants passe de 135 en 2010 à 211 en 2016 et à 219 en 2024 • Proportion d'étudiants inscrits dans le privé passe de 24,7% en 2010 à 29,1% en 2016 et à 35% en 2024 • Proportion d'étudiantes passe de 27% en 2010 à 31% en 2016 et à 40% en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique du MEMS/RS 	
Produits de l'effet 1			
Education préscolaire			
Produit 1 : Infrastructures et équipements mis en place pour l'expansion du préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> • 298 salles de classe du préscolaire sont construites : 99 en 2014, 100 en 2015 et 99 en 2016 • 298 salles de classe du préscolaire sont équipées : 99 en 2014, 100 en 2015 et 99 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'exécution du programme d'infrastructures
Produit 2 : Animateurs et éducateurs du préscolaire recrutés	<ul style="list-style-type: none"> • 1.014 animateurs du préscolaire sont recrutés : 155 en 2014, 330 en 2015 et 529 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge par l'Etat des pé-

	<ul style="list-style-type: none"> • 507 éducateurs sont mis à la disposition du préscolaire : 92 en 2014, 173 en 2015 et 242 en 2016 		cules des animateurs des JEC
Produit 3 : Communautés en milieu rural sensibilisées à la pré-scolarisation	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de communication validé et mis en œuvre • 8 campagnes de sensibilisation des communautés organisées : 1 en 2014, 4 en 2015 et 3 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	
Enseignement du cycle de base 1			
Produit 1 : Infrastructures et équipements scolaires du cycle de base 1 mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • 4.896 salles de classe pour l'expansion du cycle de base 1 sont construites et équipées : 683 en 2014, 2.075 en 2015 et 2.138 en 2016 • 1.196 salles de classe en remplacement des paillotes du cycle de base 1 sont construites et équipées : 705 en 2014, 217 en 2015 et 275 en 2016 • 2.013 salles de classe existantes du cycle de base 1 sont équipées : 671 en 2014, 671 en 2015 et 671 en 2016 • 1.015 blocs de latrine au cycle de base 1 sont construits : 231 en 2014, 382 en 2015 et 402 en 2016 • 508 points d'eau au cycle de base 1 sont construits : 116 en 2014, 191 en 2015 et 211 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie de mise en œuvre et de suivi du programme d'infrastructures scolaires
Produit 2 : Enseignants pour les besoins d'expansion du cycle de base 1 recrutés	<ul style="list-style-type: none"> • 7.212 enseignants contractuels du cycle 1 sont recrutés : 1.437 en 2014, 2.840 en 2015 et 2935 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	
Produit 3 : Disparités dans l'accès et le maintien au cycle de base 1 réduites	<ul style="list-style-type: none"> • 26.107 élèves ont bénéficié d'une subvention annuelle : 8.265 en 2014, 8.696 en 2015 et 9.146 en 2016 • 177.594 élèves ont bénéficié de l'alimentation scolaire : 56.220 en 2014, 59.159 en 2015 et 62.215 en 2016 • 12.991 enseignants ont bénéficié de primes dans les zones difficiles : 4.052 en 2014, 4.326 en 2015 et 4.613 en 2016 • 8 classes intégratrices sont créées : 2 en 2014, 3 en 2015 et 3 en 2016 • 60 enseignants volontaires ont bénéficié de primes spéciales pour la prise en charge des classes intégratrices : 10 en 2014, 20 en 2015 et 30 en 2016 • 75 Ecoles Rurales Alternatives sont créées dans les communes rurales : 37 en 2014 et 38 en 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte mobilisation des ressources externes
Enseignement du cycle de base 2			

Produit 1 : Infrastructures et équipements scolaires du cycle de base 2 mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • 706 salles de classe pour l'expansion du cycle de base 2 sont construites et équipées : 255 en 2014, 236 en 2015 et 215 en 2016 • 168 salles de classe de base en remplacement des pailotes du cycle de base 2 sont construites et équipées: 52 en 2014, 56 en 2015 et 60 en 2016 • 219 blocs de latrine au cycle de base 2 sont construits : 77 en 2014, 73 en 2015 et 69 en 2016 • 109 points d'eau au cycle de base 2 sont construits : 38 en 2014, 37 en 2015 et 34 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie de mise en œuvre et de suivi du programme d'infrastructures scolaires
Produit 2 : Enseignants pour les besoins d'expansion du cycle de base 2 recrutés	<ul style="list-style-type: none"> • 558 enseignants contractuels du cycle de base 2 sont recrutés : 55 en 2014, 47 en 2015 et 457 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	
Produit 3 : Disparités dans l'accès et le maintien au cycle de base 2 réduites	<ul style="list-style-type: none"> • 17.530 élèves filles et enfants vulnérables ont bénéficié des allocations : 5.769 en 2014, 5.851 en 2015 et 5.909 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte mobilisation des ressources externes
Alphabétisation et Education Non formelle			
Produit 1 : Centres d'alphabétisation et d'Education non formelle fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 452.686 apprenants (adultes) sont enrôlés dans les centres d'alphabétisation : 124.374 en 2014, 154.211 en 2015 et 174.102 en 2016 • 14.957 apprenants sont recrutés dans les classes passerelles : 4.569 en 2014, 5.007 en 2015 et 5.381 en 2016 • 2.115 apprenants sont enrôlés dans les centres d'éducation alternatifs : 542 en 2014, 702 en 2015 et 871 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources internes
Enseignement moyen			
Produit 1 : Infrastructures et équipements du cycle moyen mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • 136 salles de classe pour l'expansion du cycle moyen sont construites et équipées : 46 en 2014, 45 en 2015 et 45 en 2016 • 10 salles de classe en remplacement des pailotes du cycle moyen sont construites et équipées en 2014 • 49 blocs de latrine au cycle moyen sont construits : 19 en 2014, 15 en 2015 et 15 en 2016 • 24 points d'eau au cycle moyen sont construits : 19 en 2014, 8 en 2015 et 8 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	
Produit 2 : Enseignants pour les besoins d'expansion du cycle moyen recrutés	<ul style="list-style-type: none"> • 122 enseignants contractuels du cycle moyen recrutés : 14 en 2014, 15 en 2015 et 93 en 2016 		<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la filière de formation des enseignants du moyen à l'ENS
Produit 3 : Disparités dans l'accès et	<ul style="list-style-type: none"> • 9.490 élèves filles et enfants vulnérables et des filières scientifiques ont bénéficié 		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place

le maintien au cycle moyen réduites	ficié des allocations : 3.073 en 2014, 3.166 en 2015 et 3.251 en 2016		d'un dispositif d'orientation et de suivi de l'allocation des péécules et bourses
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique			
Produit 1 : Infrastructures et équipements des universités et instituts mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Les amphithéâtres sont construits et équipés • Les salles de cours sont construites et équipées 	• Rapport annuel d'exécution du programme	
Produit 2 : Offre d'enseignement supérieur diversifiée et restructurée	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de professionnalisation des filières de l'enseignement supérieur est élaboré, adopté et mis en œuvre • Un dispositif de gestion de l'offre de formation professionnelle entre les différentes universités est mis en place 		
Enseignement technique et Formation Professionnelle			
Produit 1 : Infrastructures et équipements de l'EFPT mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • 6 CFPT sont construits et équipés : 2 en 2014, 2 en 2015 et 2 en 2016 • 5 lycées professionnels /techniques sont construits et équipés : 2 en 2014, 2 en 2015 et 1 en 2016. • 120 CFDC sont construits et équipés : 40 en 2014, 40 en 2015 et 40 en 2016. • 2 centres du SNP et 1 de CMCAN sont construits et équipés en 2016 	• Rapport annuel d'exécution du programme	• Forte mobilisation des ressources externes
Produit 2 : Formateurs de l'EFPT recrutés	<ul style="list-style-type: none"> • 2.120 formateurs des centres niveau CAP sont recrutés : 1.200 en 2014, 400 en 2015 et 520 en 2016 • 1.960 formateurs des centres niveau BEP sont recrutés : 1.100 en 2014, 370 en 2015 et 490 en 2016 		
Effet 2 : Qualité de l'éducation et de la formation améliorée			
• Qualité d'éducation et de formation améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'achèvement global au cycle de base 1 passe de 49,3% en 2010 à 65% en 2016 et 90% en 2024 • Taux d'achèvement filles au cycle de base 1 passe de 41,5% en 2010 à 59,5% en 2016 et 83,5% en 2024 • Proportion d'élèves du CP qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en lecture passe de 48% en 2010 à 42% en 2016 et 82% en 2024 • Proportion d'élèves du CP qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en mathématiques passe de 69% en 2010 à 73% en 2016 et 80% en 2024 • Proportion d'élèves du CM2 qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique du MEN/A/PLN • Rapport national des enquêtes du suivi des acquis 	• Disponibilité des ressources pour l'acquisition des manuels et la réalisation des enquêtes

	<p>lecture passe de 27% en 2010 à 32% en 2016 et 50% en 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'élèves du CM2 qui atteignent le seuil minimal de maîtrise en mathématiques passe de 28% en 2010 à 33% en 2016 et 60% en 2024 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'achèvement global au cycle de base 2 passe de 8% en 2010 à 15% en 2016 et 34% en 2024 • Taux d'achèvement filles au cycle de base 2 passe de 7,5% en 2010 à 9,3% en 2016 et 11,7% en 2024 • Taux de survie au cycle de base 2 passe de 35% en 2010 à 45% en 2016 et 75% en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique du MEN/A/PLN 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réussite au test de fin de campagne d'alphabétisation passe de 52% en 2010 à 80% en 2016 • Proportion de femmes admises au test de fin de campagne d'alphabétisation passe de 49% en 2010 à 79% en 2016 et 100% en 2024 • Taux de réussite au test de fin d'année dans les classes passerelles passe de 86,2% en 2010 à 90% en 2016 et 98% en 2024 • Proportion des sortants des CEA ayant admis au test de fin de formation passe de 66,8% en 2010 à 70% en 2016 et 85% en 2024 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'achèvement global au cycle moyen passe de 2,4% en 2010 à 3,6% en 2016 et 4,8 en 2024 • Taux d'achèvement filles au cycle moyen passe de 1,4% en 2010 à 2,8 en 2016 et 4,1% en 2024 • Taux de survie au cycle moyen passe de 54% en 2010 à 65% en 2016 et 80% en 2024 • Taux de réussite au BAC global passe de 27,8% en 2010 à 41% en 2016 et 72% en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Annuaire statistique du MEM/RS • Rapport annuel d'exécution du programme 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réussite au BTS d'Etat passe de 28,8% en 2010 à 51% en 2016 et 80% en 2024 • Taux de réussite en licence passe de 69% en 2010 à 81% en 2016 et 100% en 2024 		<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité dans les établissements • Disponibilité des ressources pour l'acquisition des manuels
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de réussite au CAP passe de 60% en 2010 à 75% en 2016 et 100% en 2024 • Taux de réussite au BEP passe de 58% en 2010 à 73% en 2016 et 90% en 2024 • Taux de réussite au BAC technique passe de 30,1% en 2010 à 50% en 2016 et 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	

	80% en 2024 • Taux de réussite au BAC Pro passe de 30,1% en 2010 à 50% en 2016 et 80% en 2024		
Produits de l'effet 2			
Education préscolaire			
Produit 1 : Personnel enseignant et d'encadrement du préscolaire qualifiés disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • 1.014 animateurs du préscolaire sont formés avant emploi : 155 en 2014, 330 en 2015 et 529 en 2016 • 6 sessions de CAPED du préscolaire sont organisées : 2 en 2014, 2 en 2015 et 2 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme • Rapport des sessions des CAPED 	• Libération à temps des crédits
Produit 2 : Structures du préscolaire dotées de matériels pédagogiques et ludo-éducatifs appropriés	<ul style="list-style-type: none"> • Les matériels ludo-éducatifs, kits d'hygiène conformément au nouveau curriculum sont conçus et validés • L'étude sur la création des centres de ressources et de bibliothèques est réalisée et validée • Les établissements du préscolaire sont dotés en matériels pédagogiques et ludo-éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation • Rapport annuel d'exécution du programme 	
Produit 3 : Curriculum du préscolaire révisé	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau curriculum du préscolaire est validé et implanté • 4 ateliers sont organisés pour la formation du corps d'encadrement au nouveau curriculum • 4 ateliers sont organisés pour la formation des animateurs et éducateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de validation de l'atelier • Rapports des ateliers de formation 	
Enseignement du cycle de base 1			
Produit 1 : Nouveau curriculum du cycle de base 1 disponible	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau curriculum du cycle de base 1 est expérimenté, validé et implanté • 3 ateliers de formation des encadreurs au nouveau curriculum sont organisés : 2 ateliers en 2015 et 1 en 2016 • 16 ateliers de formation des enseignants au nouveau curriculum sont organisés : 8 ateliers en 2015 et 8 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de validation de l'atelier • Rapports des ateliers de formation 	
Produit 2 : Formation initiale des enseignants améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport d'évaluation de la formation initiale des enseignants est validé et opérationnalisé • Un dispositif de renforcement de capacité des élèves maîtres dans le domaine de la langue est mis en place et opérationnel • 6 ateliers de renforcement des capacités des encadreurs des ENI sont organi- 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de validation de l'atelier • Texte réglementaire portant nouveau dispositif de renforcement de capacité • Rapports des ateliers de forma- 	

	sés : 2 ateliers en 2014 ; 2 en 2015 et 2 en 2016	tion	
Produit 3 : Formation continue des enseignants améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif de renforcement des capacités des enseignants est mis en place et opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Texte réglementaire portant nouveau dispositif de renforcement de capacité 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la mise en place de la stratégie conjointe d'appui à la formation continue
Produit 4 : Temps effectif d'apprentissages des élèves amélioré	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport d'étude portant sur l'adaptation du calendrier scolaire est validé et opérationnel • Un dispositif de suivi et de sanction de l'absentéisme des enseignants est mis en place • 24 ateliers régionaux de sensibilisation des APE, AME et CGDES sur le respect des horaires sont organisés : 8 ateliers en 2014, 8 en 2015 et 8 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Texte réglementaire portant organisation du calendrier et des rythmes scolaires • Texte réglementaire régissant l'absentéisme des enseignants • Rapports des ateliers de sensibilisation 	
Produit 5 : Structures du cycle de base 1 dotées de manuels et fournitures scolaires appropriés	<ul style="list-style-type: none"> • 2 754 903 manuels scolaires et guides du maître sont mis à la disposition des élèves et enseignants : 2 066 177 en 2014 et 688 726 en 2016 • Les élèves et enseignants sont dotés de fournitures scolaires selon les normes 	<ul style="list-style-type: none"> • Bordereaux de livraison des acquisitions • Rapport d'exécution du programme 	
Produit 6 : Qualité et équité dans les établissements du cycle de base 1 améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • 100 établissements des régions de Maradi et Zinder ont expérimenté l'approche NFQE • Les résultats de l'évaluation de l'approche NFQE sont validés et diffusés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de validation de l'expérimentation 	
Enseignement du cycle de base 2			
Produit 1 : Préalables de la réforme du cycle de base élargi mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Les études sur le profil de sortie, le curriculum et les modalités d'évaluation du cycle de base élargie sont validées et diffusées 	<ul style="list-style-type: none"> • Texte réglementaire portant organisation du cycle de base élargi 	
Produit 2 : Dispositif de formation initiale et continue des enseignants de l'école de base élargie disponible	<ul style="list-style-type: none"> • Les études de base sur le profil des enseignants et les modalités de formation initiale et continue sont réalisées et validées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de validation de l'étude 	
Produit 3 : Structures du cycle de base 2 dotées de manuels et fournitures scolaires appropriés et ouvrages de référence	<ul style="list-style-type: none"> • 100 collèges ruraux sont dotés des ouvrages de références, des livres de bibliothèques et mobiliers de rangement • Les établissements scolaires du cycle de base 2 sont dotés de matériels didactiques, manuels scolaires, fournitures élèves et guides du maître selon les normes 	<ul style="list-style-type: none"> • Bordereaux de livraison des acquisitions 	
Alphabétisation et Education Non formelle (AENF)			
Produit 1 : Nouveaux curricula et	<ul style="list-style-type: none"> • Des référentiels pour l'AENF sont construits et adoptés officiellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Texte réglementaire portant 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de

référentiels en AENF disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau curriculum des CEA est élaboré, expérimenté, validé et implanté • Les programmes d'alphabétisation intégrant les compétences de vie courante et professionnelles sont élaborés, expérimentés, validés et implantés • Le nouveau matériel didactique d'accompagnement est conçu, expérimenté et validé 	<ul style="list-style-type: none"> • adoption des référentiels pour l'AENF • Rapports des ateliers de validation • Rapport d'exécution du programme 	ressources internes pour le financement du sous secteur
Produit 2 : Capacités des acteurs en Alphabétisation et Education Non Formelle renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Les nouveaux modules de formation pour les animateurs, opérateurs et maîtres formateurs sont expérimentés, validés et mis en œuvre • Un module de formation en AENF est intégré aux programmes de formation initiale et continue des enseignants de base 1 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ateliers de validation • Rapport d'exécution du programme 	
Enseignement moyen			
Produit 1 : Un nouveau curriculum de l'enseignement moyen est disponible	<ul style="list-style-type: none"> • Le curriculum révisé avec un renforcement des enseignements scientifiques et techniques est expérimenté, validé et implanté 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation et rapport d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de ressources additionnelles
Produit 2 : Formation initiale et continue des enseignants du moyen améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Des filières de Master professionnel de formation des enseignants sont ouvertes dans les universités • 122 nouveaux contractuels du moyen bénéficient d'une formation avant emploi : 14 en 2014, 15 en 2015 et 93 en 2016 • 315 enseignants des disciplines scientifiques de l'enseignement du moyen bénéficient d'une formation en cours d'emploi : 120 en 2014, 105 en 2015 et 90 en 2016 • 80 formateurs de l'ENS bénéficient d'un programme de renforcement de capacités : 40 en 2014 et 40 en 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Texte réglementaire portant ouverture des filières de Master professionnel • Rapports des ateliers de formation 	
Produit 3 : Structures du cycle moyen sont dotées de manuels et fournitures scolaires appropriés et ouvrages de références	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves et enseignants du moyen sont dotés en manuels scolaires et fournitures scolaires selon les normes • 30 laboratoires construits et équipés dans les établissements du moyen : 10 en 2014, 10 en 2015 et 10 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Bordereaux de livraison des acquisitions • Procès Verbal de réception 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de ressources additionnelles
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique			
Produit 1 : Filières de formation initiale des enseignants des cycles de base 2 et moyen dynamisées	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants des cycles de base 2 et moyen sont tous recrutés parmi les sortants de l'ENS 	<ul style="list-style-type: none"> • Texte réglementaire portant arrêté de nomination des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et opérationnalisation du fonds
Produit 2 : Capacités du personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Un programme de formation à travers les TIC pour les enseignements magis- 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation 	

enseignant et non enseignant des Universités et Instituts renforcées	<p>traux et les tronc communs disciplinaires est expérimenté et validé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan de formation des enseignants chercheurs pour préparer la professionnalisation dans le cadre de la reforme LMD est élaboré, validé et mis en œuvre • Un programme de recyclage du corps professoral est élaboré et opérationnalisé • 4 ateliers de formation du personnel non enseignant sont organisés : 2 en 2015 et 2 en 2016 	<p>du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation du plan de formation • Rapport d'exécution du programme • Rapports des ateliers de formation du personnel non enseignant 	<p>d'appui à la formation initiale et continue</p>
Produit 3 : Recherche scientifique développée	<ul style="list-style-type: none"> • La subvention en appui à la recherche scientifique est de : 6% des dépenses pédagogiques en 2014, 8% en 2015 et 2016 • Un fonds d'appui à la recherche scientifique et à l'innovation technologique est renforcé • Un programme national de recherche scientifique est élaboré, validé et mis en œuvre • 3 ateliers de formation des enseignants chercheurs sur la confection et la mise en œuvre de protocole de recherche sont organisés : 2 en 2015 et 1 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'exécution du programme • Rapport de l'atelier de validation du programme • Rapports des ateliers de formation des enseignants chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du fonds d'appui à la Recherche Scientifique (FARS)
Enseignement technique et Formation Professionnelle			
Produit 1 : Nouveaux curriculums de l'EFPT disponibles	<ul style="list-style-type: none"> • Un référentiel des métiers et des compétences est élaboré et validé • Un dispositif de certification et de validation des apprentissages est élaboré, validé et mis en œuvre • Les nouveaux programmes d'études de l'EFPT sont élaborés, expérimentés, validés et implantés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation du référentiel • Rapport de l'atelier de validation du dispositif de certification • Rapport de l'atelier de validation des nouveaux programmes et rapport d'exécution du programme 	
Produit 2 : Capacités des formateurs et encadreurs de l'EFPT renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • 4 ateliers de formation des Conseillers Pédagogiques aux TICE sont organisés : 2 en 2014, 1 en 2015 et 1 en 2016 • un dispositif de formation des formateurs de l'EFPT élaboré, adopté et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des ateliers de formation aux TICE • Rapport d'exécution du programme 	

Produit 3 : Environnement pédagogique de l'EFPT amélioré	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements de l'EFPT sont dotés en manuels, ouvrages de référence et matière d'œuvre • 12 établissements d'EFPT sont dotés en équipement informatique : 4 en 2015 et 8 en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Bordereaux de livraison des acquisitions 	
Effet 3 : Gestion et pilotage du système éducatif améliorés			
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et pilotage du système éducatif améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> • Part des ressources publiques allouées au secteur de l'éducation passe de 26% en 2010 à 28% en 2016 • Part du primaire dans le budget de l'éducation passe de 57,8% en 2010 à 53,4% en 2016 et à 49,3% en 2024 • Part de l'EFPT dans le budget de l'éducation passe de 1,4% en 2010 à 8,8% en 2016 et à 8,5% en 2024 • Part de la masse salariale des non enseignants dans les établissements sur la masse salariale globale au cycle de base 2 passe de 18% en 2010 à 14,4% en 2016 et à 10% en 2024 • Part de la masse salariale des non enseignants dans les établissements sur la masse salariale globale au cycle moyen passe de 19,1% en 2010 à 17,4% en 2016 et à 15% en 2024 • Taux d'exécution du budget du secteur (hors salaires) passe de 60% en 2010 à 85% en 2016 et à 100% en 2024 • Nombre d'heures hebdomadaires effectives au cycle de base 2 passe de 15 h en 2010 à 21 h en 2016 • Nombre d'heures hebdomadaires effectives au cycle moyen passe de 14,5 h en 2010 à 17 h en 2016 et à 18 h en 2024 • Taux d'exécution du programme des infrastructures scolaires passe de 17,3% en 2010 à 100% en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Lois des finances et rapports d'exécution du programme • Rapports d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des engagements en matière de financement du secteur
Produits liés à l'effet 3			
Produit 1 : Partenariat pour la mise en œuvre du programme renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude portant transfert des CFDC aux communes est réalisée et validée. • Le dispositif d'appui à la FIP et aux ONGs pourvoyeuses de formation professionnelle est élaboré, validé et mis en œuvre • Un cadre de concertation entre les Universités, les Instituts et les entreprises est mis en place et fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de validation de l'étude • Texte réglementaire portant modalités d'appui à la FIP et aux ONGs • Le cadre de concertation endossé par les représentants des 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Des cadres et des tables de concertation aux niveaux national et régional sont mis en place pour le pilotage des programmes d'AENF 	<p>Universités, des Instituts et des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de concertation endossé par les acteurs de l'AENF 	
Produit 2 : Responsabilisation des structures déconcentrées et décentralisées est accrue	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude technique portant sur la clarification des attributions du niveau déconcentré et du niveau central est réalisée et validée. • Un plan de renforcement des capacités de pilotage des structures déconcentrées est élaboré, validé et mis en œuvre • La part des budgets de l'éducation exécutés en régions • 10 à 15% du programme de constructions scolaires sont exécutées par les communes urbaines en maîtrise d'ouvrage délégué au cours de la première phase du programme • Un plan de renforcement des capacités des communes et des communautés (intégrant le suivi de l'assiduité des enseignants, le suivi et le contrôle de la mise en place des infrastructures, l'acquisition des fournitures scolaires et autres auxiliaires pédagogiques, etc.) dans la gestion des écoles est élaboré, validé et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation de l'étude • Rapport de l'atelier de validation du plan • Rapport d'exécution financière du programme • Rapport d'exécution du programme • Rapport de l'atelier de validation du plan 	<ul style="list-style-type: none"> • Réactualisation des textes portant missions et attributions des structures de gestion participative
Produit 3 : Gestion et prévention des risques et conflits en éducation améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique de gestion et de prévention des risques et conflits est élaborée et adoptée ; • Des plans de préparation et de réponse à l'urgence sont élaborés, validés et mis en œuvre • Des mesures de rémediation dans les domaines de l'accès et de la qualité sont intégrées dans les plans d'action annuels pour faire face aux urgences 	<ul style="list-style-type: none"> • Texte réglementaire portant adoption de la politique • Rapport d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la politique de gestion et de prévention des risques et conflits
Produit 4 : Capacités des acteurs en matière de préparation, élaboration et suivi/évaluation du programme renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Des manuels et guides sur la préparation des plans d'actions annuels budgétisés sont élaborés, validés et appliqués • 1 atelier de formation des cadres des Ministères chargés de l'élaboration des plans d'actions annuels budgétisés est organisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation des manuels et guides • Rapport de l'atelier de formation 	
Produit 5 : Production des données statistiques des Ministères en charge de l'Education et de la Formation améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ateliers de formation des personnels en charge de la collecte et du traitement des données des niveaux central et déconcentré sont organisés : 4 en 2014, 3 en 2015 et 3 en 2016 • Une ligne budgétaire d'appui à la production des annuaires statistiques est inscrite dans le budget annuel des Ministères en charge de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ateliers de formation • Lois des finances et rapport d'exécution du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources pour la production des annuaires statistiques des Ministères en charge de l'Education et de la Formation

			<p>sont les lois des finances et effectivement libérées</p>
<p>Produit 6 : Capacités des acteurs en micro planification renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes réglementaires de la carte éducative pour tous les niveaux d'enseignement et types d'éducation sont élaborés et adoptés • Les manuels de procédures modernes normalisés pour la carte scolaire sont élaborés, imprimés et diffusés • 5 ateliers de formation de personnels des DEP aux niveaux central et régional sur la carte scolaire sont organisés : 2 en 2014 et 3 en 2015 • 6 ateliers de sensibilisation des autorités administratives régionales sur le respect des normes de la carte scolaire sont organisés : 3 en 2014 et 3 en 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Textes réglementaires relatifs à la carte éducative • Les manuels de procédures disponibles dans les structures d'exécution • Rapports des ateliers de formation • Rapports des ateliers de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des normes de la carte éducative
<p>Produit 7 : Système d'Information et de gestion de l'Education (SIGE) amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le SIGE pour tous les segments du secteur éducatif est mis en place • 2 ateliers de formation à l'utilisation du SIGE des personnels en charge de la programmation et des statistiques aux niveaux central et déconcentré sont organisés • Chaque département ministériel dispose d'une des bases de données des élèves avec immatriculation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'exécution du programme • Rapports des ateliers de formation • Bases des données disponibles aux niveaux central et déconcentré 	
<p>Produit 8 : Gestion des ressources humaines du secteur rationalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un audit de la gestion des enseignants dans les Ministères en charge de l'éducation et de la Formation est réalisé et validé • Un mécanisme de gestion des ressources humaines est élaboré, validé et fonctionnel • Une base des données des personnels enseignants est mise en place et opérationnel • Une filière administration de l'éducation à l'ENAM est créée et fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de validation de l'audit • Texte réglementaire définissant le nouveau mécanisme • Bases des données disponibles aux niveaux central et déconcentré • Texte portant création de la filière administration 	
<p>Produit 9 : Préparation budgétaire des Ministères en charge de l'Education et de la Formation améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un guide de procédures normalisées pour la préparation des budgets (standardisation des formulaires et dossiers type) est élaboré, validé et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation du guide 	

<p>liorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 6 ateliers de formation des cadres en charge de la préparation des budgets sur l'utilisation des guides de procédures sont organisés : 2 en 2014, 2 en 2015 et 2 en 2016 • Les textes portant organisation, missions du fonds d'appui à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle sont élaborés et adoptés Un budget programme annuel est élaboré par chaque Ministère en charge de l'Education • La part du primaire dans le budget de l'éducation baisse de 57,8% en 2010 à 53,4% en 2016 • Le fonds d'appui à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage (FAFPCA) est renforcé • Les fonds d'appui à la formation initiale et continue du personnel enseignant du supérieur et à la Recherche sont renforcés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ateliers de formation • Décret portant création du fonds d'appui • Rapport annuel d'exécution du programme 	
<p>Produit 10 : Exécution budgétaire des Ministères en charge de l'Education et de la Formation améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un guide de procédures normalisées d'exécution des budgets est élaboré, validé et appliqué • Un mécanisme de suivi de l'exécution financière est mis en place dans toutes les administrations • Un guide de procédures de passation des marchés est élaboré, adopté et mis en œuvre • 5 ateliers de formation des personnels des DEP et DRFM sur l'utilisation des guides de procédures pour l'exécution des budgets (standardisation des formulaires et dossiers type) sont organisés : 3 en 2014 et 2 en 2016 • 8 ateliers de formation des personnels charge des ressources financières, de la programmation et des infrastructures aux niveaux central et déconcentré aux procédures de passation des marchés sont organisés : 5 en 2014 et 3 en 2015 • Un fonds commun extrabudgétaire pour l'exécution des financements de l'éducation de base est mis en place et opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation du guide • Texte réglementaire portant mécanisme de suivi de l'exécution financière • Texte réglementaire sur les procédures de passation de marché • Rapports des ateliers de formation • Lettre d'entente sur la mise en place du fonds commun endossée par le Gouvernement et les PTF 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes portant statuts des établissements et centres de formation professionnelle sont révisés et adoptés pour prendre en compte leur autonomie de gestion • Une assistance technique résidentielle pour appuyer la gestion financière et la passation des marchés est mise à la disposition des Ministères en charge de l'Education • Une assistance technique résidentielle au niveau du secrétariat Général pour le suivi de l'exécution financière du fonds commun et des autres financements disponibles y compris le budget de l'état est mise à la disposition du MEN 	<ul style="list-style-type: none"> • Décret portant statuts des établissements et centres de formation professionnelle • Contrat de recrutement de l'assistant 	
Produit 11 : Gestion pédagogique des établissements améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ateliers de sensibilisation sur les objectifs de qualité du PSEF (inspecteurs, conseillers pédagogiques et directeurs d'écoles) sont organisés : 8 en 2014 et 2 en 2015 • Un dispositif définissant l'organisation, les normes et organisation de l'encadrement pédagogique pour chacun des Ministère en charge de l'Education est adopté et mis en œuvre • Les budgets de fonctionnement des structures déconcentrées d'encadrement pédagogique (Directions Régionales, Rectorats et Inspections) sont renforcés • Les outils et mécanismes de gestion et de suivi de l'encadrement de proximité (Conseillers Pédagogiques, Chefs d'établissement) sont élaborés, validés et appliqués • Des canevas de rapport de suivi trimestriel à l'intention des structures d'encadrement pédagogiques sont élaborés, validés et appliqués • Des évaluations périodiques des apprentissages des élèves et étudiants sont organisés et les résultats diffusés • L'observatoire de l'emploi et de la formation est opérationnalisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des ateliers de sensibilisation • Décrets portant normes et organisation de l'encadrement pédagogique • Lois des finances et rapports d'exécution du programme • Rapports de suivi produits par les Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques • Rapport annuel d'exécution du programme • Rapport des ateliers de validation des enquêtes sur les acquis • Rapport annuel d'exécution du programme 	
Produit 12 : Exécution du programme de construction scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude de faisabilité pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des constructions scolaires aux communes est réalisée et validée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'atelier de validation de l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude préalable

<p>améliorée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les procédures accélérées de paiements des décomptes aux entreprises sont prises aux niveaux central et déconcentré • Les modes pour la mise en place des infrastructures scolaires sont diversifiés (pour le MEN, il se traduira par 35% en maîtrise d'ouvrage assumée (gestion directe DREN), 50% agences d'exécution (NIGETIP, ONG) et 15% par les communes urbaines) • Les CGDES sont impliqués dans le suivi et la réception des travaux et du mobilier scolaires • 16 ateliers de formation du personnel communal (communes urbaines) à l'utilisation du manuel et guides de passation des marchés sont organisés : 3 en 2014, 5 en 2015 et 8 en 2016 • 10 ateliers de renforcement des capacités en suivi des chantiers, contrôle des maitrises d'œuvre et réception du personnel communal et des CGDES • 8 techniciens du bâtiment sont mis à la disposition des régions pour appuyer le programme de constructions • Une assistance technique résidentielle pour appuyer la coordination, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du programme de constructions est mise à la disposition des Ministères en charge de l'Education 	<ul style="list-style-type: none"> • Texte réglementaire portant modalités de paiement des décomptes • Rapport annuel d'exécution de programme • Rapport de suivi et PV de réception produit par les CGDES • Rapports des ateliers de formation • Contrats de recrutement des 8 techniciens de bâtiment • Contrat de recrutement de l'assistant 	<p>sur la maîtrise d'ouvrage déléguée</p>
<p>Produit 13 : Structures de pilotage et de suivi évaluation du programme mises en place et opérationnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes portant missions, attributions et fonctionnements des organes de gestion du PSEF sont élaborés, adoptés et mis en œuvre • Un cadre partenariat et des tables de concertation sous sectoriels entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers du secteur sont élaborés, adoptés et fonctionnels • Une revue annuelle précédée des travaux de groupes thématiques, d'études et audits et de missions terrain conjointes est organisée entre le Gouvernement, les PTF et les OSC actives en éducation • Des rapports trimestriels et annuels de suivi du programme sont élaborés par les Ministères sectoriels et la coordination sectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Décret portant missions, attributions et fonctionnements des organes de gestion du PSEF • Cadre partenariat endossé par le Gouvernement et les PTF • Rapport annuel d'exécution du programme et aide mémoire de la revue • Rapport annuel d'exécution du programme 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Une assistance technique est mobilisée en appui au comité de coordination du PSEF 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de recrutement de l'assistant 	
<p>Produit 14 : Capacités des Ministères en charge de l'Education et de la Formation renforcées en moyens matériels et de fonctionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures centrales et déconcentrées des différents Ministères sont dotées en mobiliers et matériels informatiques • Les structures centrales et déconcentrées des différents Ministères sont dotées en matériels roulants • Les moyens de fonctionnement des structures centrales et déconcentrées des différents Ministères sont renforcés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'exécution du programme 	

ANNEXE 3 SCENARIO DE REFERENCE DU MODELE DE SIMULATION FINANCIERE

Le tableau ci-dessous donne les principales valeurs du scénario retenu par le modèle de simulation, tel qu'arrêté le 27 mars 2013, dont la version complète est détaillée est sous forme d'un classeur Excel.

	Base de projection	Année de démarrage	Prévision			Année cible
Année	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Population	14 683 947	16 655 651	17 188 632	17 738 668	18 892 107	22 822 256
Recettes fiscales (millions CFA)	385 600	756 700	873 800	937 015	1 077 069	1 562 227
Ressources domestiques destinées à l'éducation (millions CFA)	102 169	181 608	244 664	262 364	301 579	437 424
Dont dépenses courantes	98 731	174 649	235 003	251 698	288 614	415 552
dont dépenses en capital	3 437	6 959	9 661	10 666	12 965	21 871

EVOLUTION DES INDICATEURS

Précolaire	Base des projections	Année de démarrage				Année Cible
	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Taux préscolaire	4,6%	7,6%	8,3%	9,1%	10,5%	15,0%
Effectif préscolaire	67 678	90 879	102 890	115 557	142 982	245 035

Cycle de base 1	2010	2014	2015	2016	2020	2024
TBA	98,7%	100,0%	101,0%	100,9%	100,7%	100,0%
TAP	49,3%	59,8%	62,4%	65,0%	71,3%	90,0%
% Red	4,1%	3,7%	3,6%	3,4%	3,2%	3,0%
Elèves scolarisés	1 726 452	2 162 424	2 279 043	2 400 750	2 677 721	3 702 714
Evolution des enseignants publics	42 887	51 005	53 080	55 218	60 085	77 346
Dont contractuels	36 767	39 783	41 697	40 518	39 598	44 162
% contractuels	86%	78%	79%	73%	66%	57%
Evolution salles de classes	41 881	51 005	53 080	55 218	60 085	77 346
Dont classes en matériaux déf	53%	61%	63%	65%	74%	100%

Cycle de base 2	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Transition Base1 base 2	65%	55%	53%	50%	50%	50%
Taux d'accès en 3ème	28%	33%	33%	33%	36%	45%
T Survie	35%	42%	43%	45%	53%	75%
% Red	19,8%	15,3%	14,1%	13,0%	11,5%	7,0%
TBS	19,1%	27,5%	27,3%	27,1%	30,7%	42,3%
Elèves scolarisés	253 643	413 380	424 211	433 574	523 326	872 040
Evolution des enseignants publics	6 208	8 480	8 399	8 750	10 970	20 431
Dont contractuels	4 338	3 301	2 995	3 093	4 326	10 896
% des contractuels	70%	39%	36%	35%	39%	53%
Salles de classes	4 162	6 984	7 220	7 435	9 111	15 891

Cycle Moyen	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Nouveaux entrants en 2nd	13 852	17 810	18 799	19 789	21 767	27 704
Taux de survie	53,8%	61,3%	63,1%	65,0%	68,8%	80,0%
Taux d'accès en terminale	2,4%	3,3%	3,4%	3,6%	4,0%	4,8%
% Red	15,0%	12,2%	11,5%	10,7%	9,3%	5,0%
TBS	3,9%	4,9%	5,0%	5,1%	5,4%	5,7%
Elèves scolarisés	33 134	46 857	49 628	52 415	58 033	75 215
Evolution des enseignants publics	1 293	1 531	1 524	1 601	1 755	2 206
Salles de classes	610	845	891	936	1 026	1 289

ETFP	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Proportion orientée EFTP 1 formel	16,4%	16%	16%	16%	16%	15%
Elèves pris en charge	12 672	21 678	23 903	26 309	33 550	41 597
Effectifs orientés en apprentissage appuyé cycle 1	-	351	389	431	22 066	55 462
Proportion orientée EFTP 2 formel	41%	32%	30%	27%	19%	10%
Elèves pris en charge	5 845	14 599	15 862	17 113	23 489	22 730
Effectifs orientés en apprentissage appuyé cycle 2	-	0	0	0	9 411	34 095

SUPERIEUR	2010	2014	2015	2016	2020	2024
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	135	195	204	211	215	213
Effectif total d'étudiants	19 850	32 500	35 000	37 500	40 625	50 000

Indicateurs de Suivi du GPE

Indicateurs	Valeur Indicative	2010	2016	2020	2024
Résultats des apprentissages					
Proportion d'élèves du CP qui atteignent le seuil de maîtrise en lecture	100%	48%	52%	65%	80%
Proportion d'élèves du CM qui atteignent le seuil de maîtrise en lecture	100%	27%	32%	40%	50%
Mobilisation de ressources					
Revenus publics générés à l'intérieur du pays en % du PIB	14-18%	16,6 %	19,1%	20 %	20 %
Ressources publiques au secteur de l'éducation (%)	20%	26%	28%	28%	28%
Part de l'enseignement primaire dans le budget du secteur (%)	50%	57,8%	53,4%	51,8%	49,3%
Flux d'élèves					
Taux d'admission au primaire	100%	98,7%	100,9%	100%	100%
- Taux d'admission filles	100%	92,0%	100%	100%	100%
- Taux d'admission garçons	100%	105,2%	100%	100%	100%
Taux d'achèvement du primaire	100%	49,3%	65%	71,3%	90%
- Taux d'achèvement filles	100%	41,5%	59,5%	71,5 %	83,5%
- Taux d'achèvement garçons	100%	57,1%	69,1%	77,1%	85,1%
% de redoublants parmi les élèves du primaire	< 10%	4,1 %	3,7 %	3,6 %	3,4 %
Production de services					
Ratio élèves/enseignant dans les écoles primaires publiques	40	38,7	40,5	41,0	41,4
Salaire annuel moyen de l'enseignant du primaire/ PIB par habitant	3,5	6,5	6,3%	5,9%	5,3%
Dépenses courantes hors salaires des enseignants en % dépenses courantes totales du primaire	33%	22,94%	26,11%	29,28%	33,68%
Heures annuelles d'instruction (moyenne)	850-1000	ND	967	967	967
Part du privé dans les effectifs du primaire	10 % ou moins	4%	4,5%	4,6%	4,8%
Coût de construction d'une salle de classe	8000 USD	16 000 USD	16000 USD	16000 USD	16000 USD